

PROJET EOLIEN DE LA PANIERE DU FORT (02)

Energie Panière du Fort
32-36 rue de Bellevue
92100 Boulogne-Billancourt



ATELIER DES PAYSAGES - Paysagistes dplg
Marc BLAISE et Mathilde LECUYER
76 560 Héricourt-en-Caux
tél : 02 32 70 32 16 / atelier-des-paysages@wanadoo.fr

VOLET PAYSAGER DE L'ETUDE D'IMPACT

2025

ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

Chapitre I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX	6
1.A. Présentation du territoire - inventaire des paysages de l'Aisne - unités paysagères -----	7
1- Unité paysagère de la Plaine de grandes cultures (Vermandois et Laonnois) -----	11
2- Unité paysagère de la Vallée de l'Oise moyenne -----	13
3- Unité paysagère du Bassin Chaunois -----	15
4- Unité paysagère du Massif de Saint-Gobain -----	17
5- Unité paysagère des Collines du Laonnois -----	19
6- Unité paysagère de la Basse Thiérache -----	21
7- Synthèse des enjeux paysagers par unité paysagère, dans un périmètre de 20km autour de la ZIP du projet -----	23
1.B. Contexte éolien - Schéma Régional Eolien Picardie (à titre informatif) -----	24
1- Schéma Régional Eolien Picardie -----	24
2- Contexte éolien - Inventaire des parcs éoliens en exploitation, accordés, en instruction	27
3- Saturation par encerclement du contexte éolien (avant le projet) -----	30
1.C. Identification des enjeux patrimoniaux - le patrimoine protégé -----	31
1.D. Identification des enjeux liés à la reconnaissance des paysages - tourisme et identité ----	37
1.E. Bassins de vie et axes de circulation -----	38
1.F. Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux -----	39
1.G. Définition des aires d'étude adaptées aux enjeux du territoire -----	40
Chapitre 2. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES VIS A VIS DU PROJET	41
2.A. Définition de l'aire d'étude immédiate - Qualités paysagères de la ZIP -----	42
1- Présentation de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate -----	42
2- Sensibilités patrimoniales de la ZIP et l'aire d'étude immédiate- -----	44
3- Evolution des paysages de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate-----	47
4- Perceptions visuelles orientées vers la ZIP depuis l'aire d'étude immédiate -----	51
5- Synthèse des sensibilités patrimoniales et paysagères de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate -----	56
2.B. Définition de l'aire d'étude rapprochée -----	57
1- Présentation de l'aire d'étude rapprochée -----	57
2- Sensibilités paysagères et patrimoniales - les grands bassins de vision de l'aire d'étude rapprochée -----	59
2.C. Définition de l'aire d'étude éloignée -----	73
1- Présentation de l'aire d'étude éloignée -----	73
2- Sensibilités paysagères et patrimoniales - les grands bassins de vision de l'aire d'étude éloignée -----	74
2.D. Synthèse des sensibilités patrimoniales et paysagères -----	92
1- Tableau de synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales -----	92
2- Préconisations paysagères pour l'implantation du projet -----	94
3- Points de vue d'illustration des sensibilités paysagères et patrimoniales -----	96

IMPACTS SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Chapitre III.ANALYSE DES IMPACTS - MESURES ERC	100
3.A. Analyse des scénarios et variantes d'implantation -----	101
1- Scénarios, variantes et points de vue d'illustration -----	102
2- Scénario 1 -----	104
3- Scénario 2 -----	106
4- Scénario 3 -----	108
5- Scénario 4 -----	110
6- Synthèse de l'analyse des 4 scénarios -----	111
7- Analyse des 3 variantes du scénario 4 -----	115
3.B. Scénario retenu - description du projet -----	116
3.C. Analyse des impacts : carnet de photomontages -----	120
3.D. Focus sur l'entrée ouest du village de Achery -----	126
3.E. Analyse de la saturation par encerclement -----	156
3.F. Synthèse des impacts du projet -----	158
3.G. Mesures paysagères -----	158
1- Présentation des mesures paysagères de réduction et d'accompagnement du projet --	158
2- Projets de mesures paysagères à Achery -----	159
3- Projets de mesures paysagères à Mayot -----	165
Conclusion -----	169

OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'implantation d'éoliennes sur un territoire implique une modification importante du paysage local. En effet, de par leur taille, leur influence visuelle est étendue à plusieurs kilomètres, voire dizaines de kilomètres. Ainsi, l'étude du paysage, du patrimoine et du contexte éolien existant tient une place cruciale dans les études, afin d'assurer une construction du projet en cohérence avec le territoire. L'étude des sensibilités du paysage et du patrimoine protégé va permettre de déterminer les grandes orientations paysagères à donner au parc éolien, dans le respect de la capacité d'accueil du territoire. L'objectif est de proposer le projet de meilleure insertion paysagère, produisant les impacts les plus mesurés sur l'ensemble des aires d'étude.

ENJEUX // SENSIBILITES

L'analyse des **enjeux patrimoniaux et paysagers** met en lumière ce qui est «**en jeu**» dans le territoire qui s'étend à une vingtaine de kilomètres autour de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) du projet. C'est l'état des lieux des unités paysagères interceptées par cette vaste aire d'étude, l'identification des grands bassins de vie et de circulation, l'inventaire de l'ensemble des éléments de patrimoine protégé et non protégé, des éléments touristiques et de reconnaissance, du contexte éolien, qui permettent de qualifier les enjeux : faibles, modérés, forts, très forts etc.

L'**analyse des sensibilités paysagères et patrimoniales** de chaque élément présentant un enjeu est réalisée selon que l'élément de paysage et de patrimoine sera en situation de visibilité ou non de la ZIP, selon son unité paysagère, selon son intérêt et son degré de reconnaissance, selon sa proximité au projet etc. Autant de critères qui sont étudiés à travers des représentations cartographiques, des profils de terrain, des vues panoramiques commentées, ou tout autre support graphique adapté.

LES AIRES D'ETUDE

Les sensibilités paysagères sont évaluées à l'échelle de plusieurs aires d'étude (présentées au chapitre I - G.) :

- > Aire d'étude immédiate aux abords de la ZIP,
- > Aire d'étude rapprochée qui comprend notamment les communes et leur patrimoine pour lesquelles il existe un enjeu «cadre de vie» du fait de leur proximité au projet.
- > Aire d'étude éloignée jusqu'à 20km ou plus, définie par des axes structurants à l'échelle régionale, par des singularités géographiques et topographiques ou des grands horizons éoliens.

ARTICULATION DE L'ETUDE

L'étude est organisée en deux grands chapitres :

- L'état initial du paysage et du patrimoine :

Cette première étape permet de placer le projet de parc éolien au sein des grandes unités paysagères connues.

L'étude des structures paysagères, de leurs dimensions, de leur organisation et des repères existants permet de définir les premiers enjeux et les premières sensibilités. De même que l'approche patrimoniale et touristique permet de connaître l'environnement social et culturel du projet.

Dans un second temps, nous nous intéressons aux différents types de perceptions visuelles en fonction des unités de paysages (vision panoramique, site encaissé, champ de vision orienté,...) des sites particuliers (sites touristiques, emblématiques, en promontoire) et des principaux axes de communication (point de vue ponctuel, séquences visuelles,...).

Le croisement entre l'analyse des structures paysagères, leurs dimensions et les perceptions visuelles permet de déterminer la capacité de ces paysages à accueillir un parc éolien.

Ces analyses croisées permettent ainsi, de composer un projet de parc éolien à l'échelle du territoire, en cohérence avec les différentes manières de percevoir les paysages prenant également en compte les dimensions patrimoniale et touristique de ce même territoire.

- L'étude des impacts du projet et des mesures ERC (Eviter / Réduire / Compenser / Accompagner) :

Ce chapitre permet de rebondir sur les orientations paysagères définies dans l'état initial afin de déterminer différentes variantes d'implantation, en considérant également les autres thématiques complémentaires à l'étude (faune, flore, données techniques ...).

Celles-ci sont étudiées sous l'angle du paysage et font l'objet d'allers et retours afin de valider une variante de moindre impact (toutes données confondues).

Les variantes d'implantation sont étudiées autant :

- dans leur nombre,
- que dans leur implantation en plan,
- leur hauteur,
- ou encore leur rythme.

Cette phase de composition du projet s'effectue selon une démarche visant à éviter ou réduire les impacts, dans la mesure du possible.

Une fois la variante arrêtée, les impacts sont illustrés sous la forme de photomontages depuis les points de vue les plus représentatifs des enjeux du territoire (cadre de vie, patrimoine, axe de circulation, tourisme ...). **Le carnet de photomontages est réalisé par le bureau d'études Geophom.**

Des mesures de réduction de l'impact du projet ou d'accompagnement peuvent être mise en place ponctuellement (création de structures végétales depuis des lieux de vie proches, aménagements paysagers spécifiques, ...).

SOURCES

L'étude paysagère se base sur des données bibliographiques connues et sur des sources issues de sites internet.

Bibliographie :

> Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - Actualisation Ministère de la transition écologique / Octobre 2020

> L'inventaire des paysages de l'Aisne, CAUE, 2004

> SRE Picardie - Schéma régional Climat Air Energie 2020-2050 de l'ex Région Picardie - 2012 (à titre informatif)

> Note pour la réalisation des photomontages des projets éoliens DREAL Grand-Est/Normandie/ Hauts-de-France - https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/note_photomontage_projet_eolien_juillet_2021.pdf

> «Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France» - Février 2022, DREAL Hauts-de-France».

> « Note pour la réalisation des photomontages des projets éoliens », DREAL Hauts-de-France, DREAL Normandie, DREAL Grand-Est, Juillet 2021

> «Les haies, enjeux et réglementation», DDT de l'Aisne, 2022.

Sites internet :

> culture.gouv.fr (Base Mérimée)
> atlas.patrimoines.culture.fr
> destination-saintquentin.fr
> hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Glossaire :

ZIP : Zone d'Implantation Potentielle
AEI : Aire d'étude Immédiate
AER : Aire d'Etude Rapprochée
AEE : Aire d'Etude Eloignée
PDV : Point de Vue
ZIV : Zone d'Influence Visuelle
ZVT : Zone de Visibilité Théorique
SRE : Schéma Régional Eolien
SPR : Site Patrimonial Remarquable

LES RAPPORTS D'ECHELLE :

«**L'échelle est une notion de dimension donnée par l'observation des éléments composant le paysage.** L'appréhension de l'échelle peut être donnée par référence à la taille d'un objet connu. Elle peut s'apprécier verticalement ou horizontalement.

La notion d'échelle verticale permet de rendre compte du rapport de dimension entre deux ou plusieurs objets. Le rapport d'échelle ainsi étudié s'analyse en prenant en compte la taille des objets composant le paysage et l'échelle de ces objets tels qu'ils sont visibles depuis le point de vue de l'observateur (comparaison des tailles apparentes).

Le rapport d'échelle est aussi à analyser en fonction de la distance physique qui sépare les composants comparés. On parle alors d'échelle horizontale.

Le rapport d'échelle entre plusieurs composants du paysage n'est pertinent que s'il est analysé dans sa verticalité et dans son horizontalité.»

LES RYTHMES DE PAYSAGES ET LES AMBIANCES PAYSAGERES :

«**L'impression de rythme qui se dégage d'un paysage est surtout due à la répétition et à la multiplicité, ou non, des composants perçus.**

Lorsque ces composants sont nombreux, contrastés, de taille réduite, apparemment désordonnés, etc. le regard passe d'un objet à l'autre rapidement. Au contraire, lorsque les composants sont peu nombreux, de même couleur, de texture uniforme, plutôt ordonnés, le regard parcourt lentement le paysage.

Il en résulte des ambiances paysagères différentes, qui résultent du (ou des) rythme(s) du paysage observé et perçu. A titre d'illustration, on voit bien que l'ambiance paysagère sera très différente entre un paysage d'openfield et un paysage de bocage.»

LES POINTS D'APPEL :

«**On parle de point d'appel du regard pour des composants du paysage attirant le regard et constituant des points de repère au sein de ce paysage** (clochers, arbres, masses boisées, châteaux d'eau, pylônes, éoliennes, éléments bâtis remarquables, etc.). Les rapports d'échelles et la proximité avec un point d'appel sont à regarder avec soin.

Un point d'appel peut aussi être constitué par une perspective qui va induire une certaine direction de regard : une allée monumentale, bordée d'arbres, va guider le regard à travers la perspective qu'elle dessine créant ainsi un point de focalisation.

Techniquement, l'œil effectue d'abord des « mises au point » en fixant successivement les différents plans (rapprochés ou lointains), puis il parcourt le champ visuel par une série de petits sauts dans la scène observée, il hiérarchise ensuite une série de points en fonction de leur pouvoir attractif (couleur, forme...) dits points d'appel, et se focalise enfin sur le point d'appel à la force attractive la plus élevée, dit point focal.»

COVISIBILITE / VISIBILITE

«**Visibilité : tout ou partie des éoliennes d'un parc sont visibles depuis un espace donné.** (...) La visibilité doit être précisée à partir de différents paramètres :

- la distance entre l'observateur et l'éolienne (qui permet de prendre en compte notamment la taille relative de l'objet, le nombre de plans successifs visibles, les conditions de nébulosité, etc.) ;
- la présence d'obstacles ou de masques visuels entre l'observateur et l'éolienne (relief, couvert végétal, boisements, bâti, etc.).

Ainsi, la visibilité d'une éolienne peut être totale (éolienne entièrement visible), partielle (éolienne visible uniquement en partie), filtrée (éolienne visible à travers un masque visuel végétal par exemple), permanente ou intermittente (selon que l'on voit le mât et la nacelle ou seulement les pales), etc. (...)

Covisibilité : tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un espace donné sont visibles conjointement, depuis un même point de vue. (La covisibilité a été définie à l'origine pour les monuments historiques protégés.)

Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon que la vision conjointe est :

- «**directe**» : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné, se superposent visuellement, que les aérogénérateurs viennent se positionner en avant-plan ou en arrière-plan.
- «**indirecte**» : depuis un point de vue, tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un site donné sont visibles ensemble, au sein d'un champ visuel binoculaire de l'observateur, dans la limite d'un angle d'observation de 50° (25° de part et d'autre de l'axe central de vision). Au-delà de cet angle d'observation, on ne parlera plus de covisibilité, mais plutôt d'une perception selon des champs visuels juxtaposés.»

VISIBILITE / PERCEPTION :

«**Le paysage visible : La notion de visibilité (...) correspond à une approche «quantitative».**

Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel, etc.), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique, s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (pédestre, véhicule lent, rapide, etc.), quelle séquence paysagère en découle, etc.

Le paysage perçu : Avec la notion de perception, l'approche devient «qualitative». La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations.

Ainsi, le paysage est analysé dans son ensemble et selon toutes ses composantes (physique, sociale, historique, culturelle, etc.). De même, le regard que porte l'observateur sur le parc éolien est mis en perspective en fonction notamment de la qualité et de la reconnaissance éventuelle du ou des points de vue considérés (au regard des valeurs portées notamment à ces points de vue) et donc de leur sensibilité respective. Par exemple, un point de vue depuis une route secondaire peu fréquentée sera généralement moins sensible qu'un point de vue depuis un panorama touristique.»

PREGNANCE :

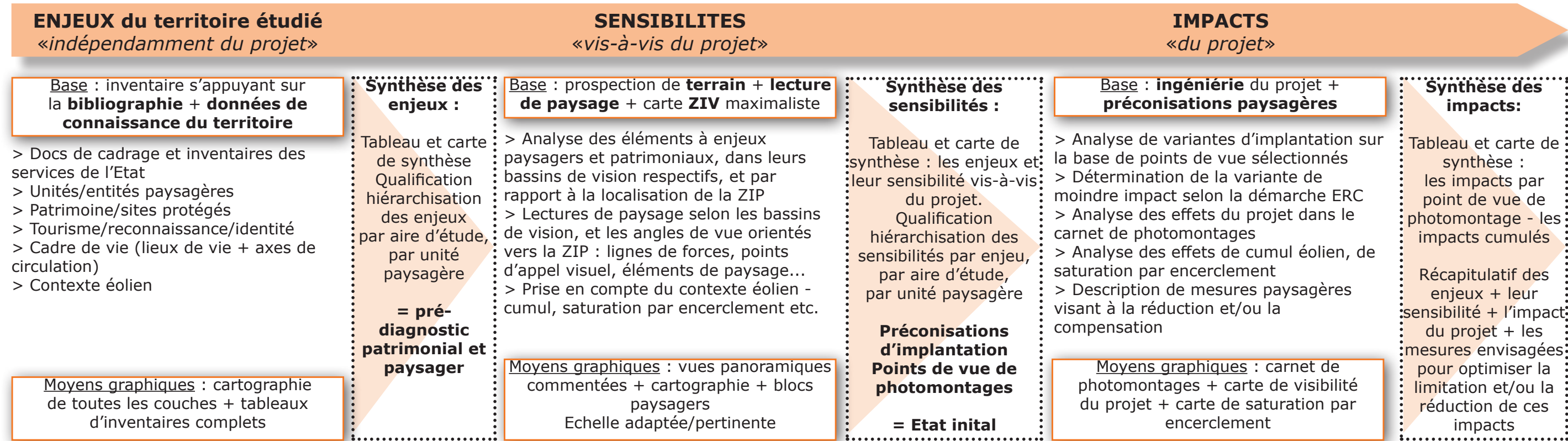
«L'évaluation des effets d'un parc éolien dans le paysage perçu fait aussi appel à la notion de prégnance des éoliennes. La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément composant ce paysage.

Ainsi, **la prégnance d'une éolienne correspond le plus souvent à l'appréciation du caractère dominant ou non de cette éolienne dans un paysage (on parle parfois de « dominance »).**

Dans les études paysagères et patrimoniales, la prégnance des éoliennes dans le paysage sera à appréhender en intégrant à la fois des critères quantitatifs (distances, tailles apparentes relatives des différents éléments de paysage, proportion dans le champ visuel, notion de champs de visibilité, position de l'observateur – vue plongeante, à niveau ou en contre-plongée – etc.) et des critères qualitatifs (ambiance paysagère, reconnaissance des paysages ou du patrimoine, etc.).

La perception et la prégnance d'une ou plusieurs éoliennes dépendent de plusieurs facteurs qui vont conditionner son impact visuel :

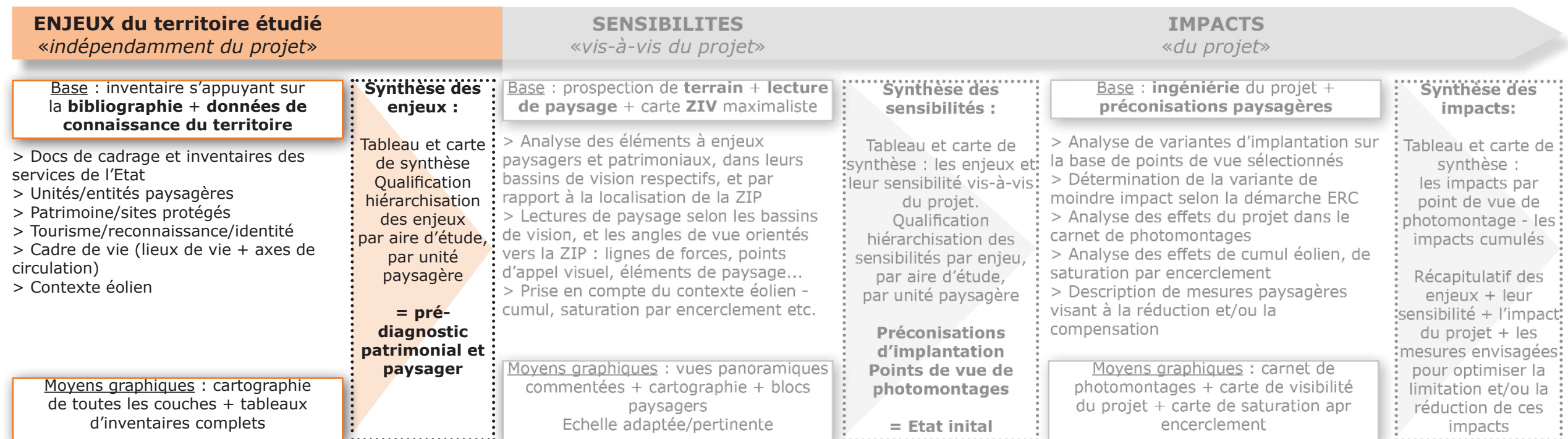
- La distance : la perception visuelle d'un objet vertical (proportion de cet objet dans le champ visuel humain) suit une courbe asymptotique selon l'éloignement. En effet, avec l'éloignement, 1) la hauteur apparente d'une éolienne (son angle vertical) diminue selon une asymptote, 2) la fréquence des bonnes conditions de visibilité diminue (transparence de l'air) significativement, 3) l'existence au premier ou au second plan d'un obstacle va intervenir comme masque visuel.
- Mais également : l'arrière-plan, la situation et la position de l'observateur (vue plongeante, contre-plongée,...), la dynamique de la vue, les éléments environnants, le nombre d'éoliennes, l'existence de parcs éoliens déjà présents, les conditions atmosphériques, la présence ou non d'autres éléments techniques ou industriels...»



----- Démarche itérative -----

ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

CHAPITRE I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX



----- Démarche itérative -----

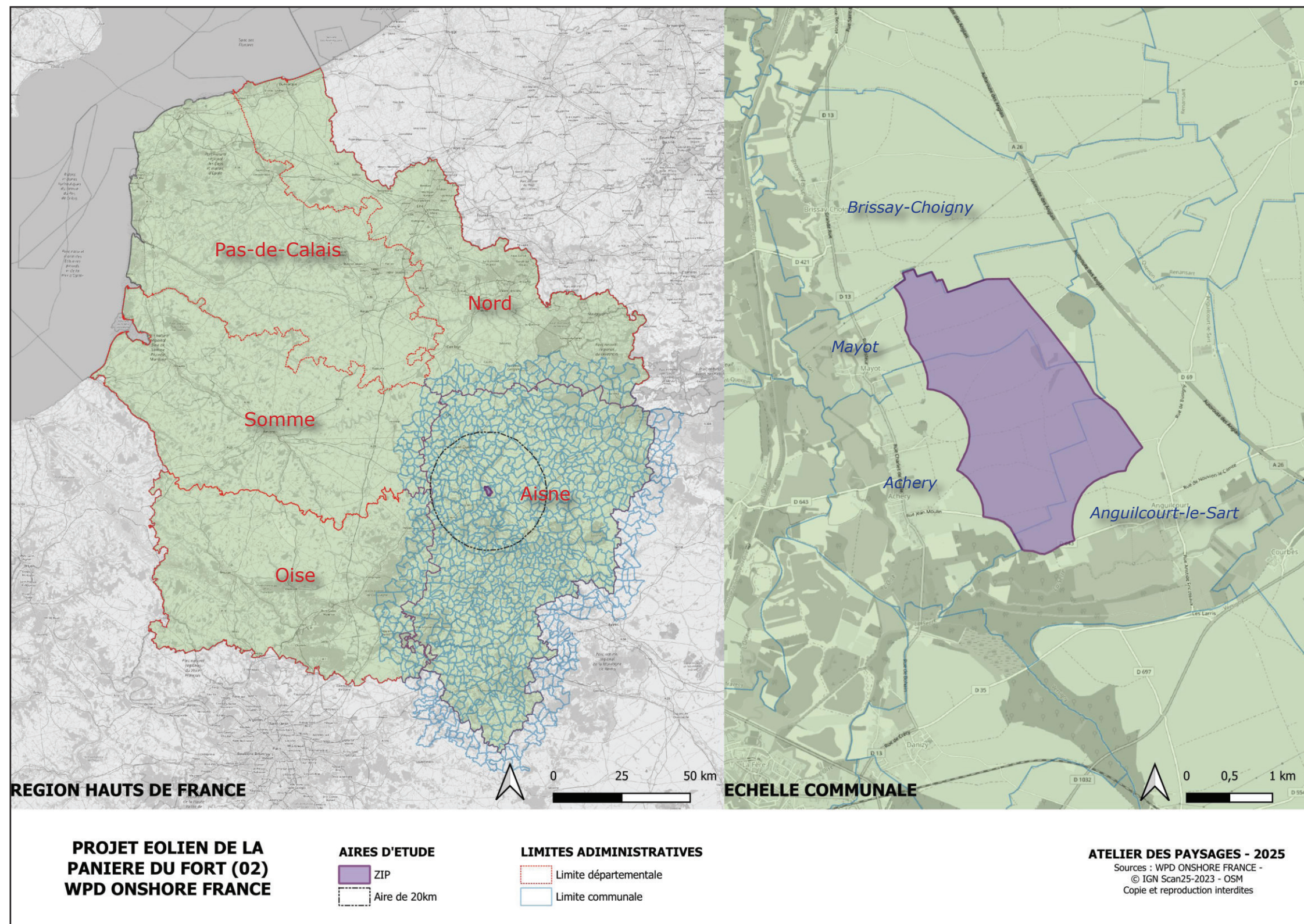
I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

I-A. PRESENTATION DU TERRITOIRE - INVENTAIRE DES PAYSAGES DE L' AISNE - UNITES PAYSAGERES

la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) du projet éolien de la Panière du Fort se situe dans la Région Hauts de France, au nord du Département de l'Aisne. Elle couvre une surface d'environ 495 ha et intercepte les limites communales de 4 communes proches de la vallée de l'Oise : Brissay-Choigny, Mayot, Achery et Anguilcourt-le-Sart.

la ZIP a été définie par le développeur WPD ONSHORE France ; l'étude du paysage et du patrimoine est réalisée dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de cette zone.

L'étude se décline, conformément au Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - Actualisation (Ministère de la transition écologique - Octobre 2020) à plusieurs échelles : aire d'étude immédiate, aire d'étude rapprochée et aire d'étude éloignée décrites notamment au chapitre I - G.



L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE L' AISNE a été réalisé par la CAUE de l' Aisne (2004), et élaboré par une équipe pluridisciplinaire associant géographes, urbanistes, paysagistes, architectes.

Finalité de cet inventaire : «Les conclusions de l'étude débouchent sur la construction d'un outil de connaissance et d'aide à la décision, opérationnel et exploitable par l'ensemble des acteurs de l'aménagement local. Un inventaire paysager permet de saisir les grandes unités paysagères du territoire et, au-delà de l'identification des sites les plus remarquables, de définir les phénomènes de mutation du paysage.»*

Le relief et l'hydrographie :

«Globalement, le relief de la zone est peu accidenté. Pourtant, à chaque spécificité géologique correspond un relief particulier.

1 - A l'extrême nord, un plateau vallonné :

- > Plateau entaillé de vallées humides.
- > Réseau hydrographique dense (eaux de surface sur sous-sol imperméable).

2 - Au nord, un plateau ondulé :

- > Structure en voûtes et cuvettes, lignes à grande courbure ponctuellement marquées par des ruptures de pente.
- > Réseau hydrographique pauvre (mais richesse des eaux souterraines et nombreuses vallées sèches).

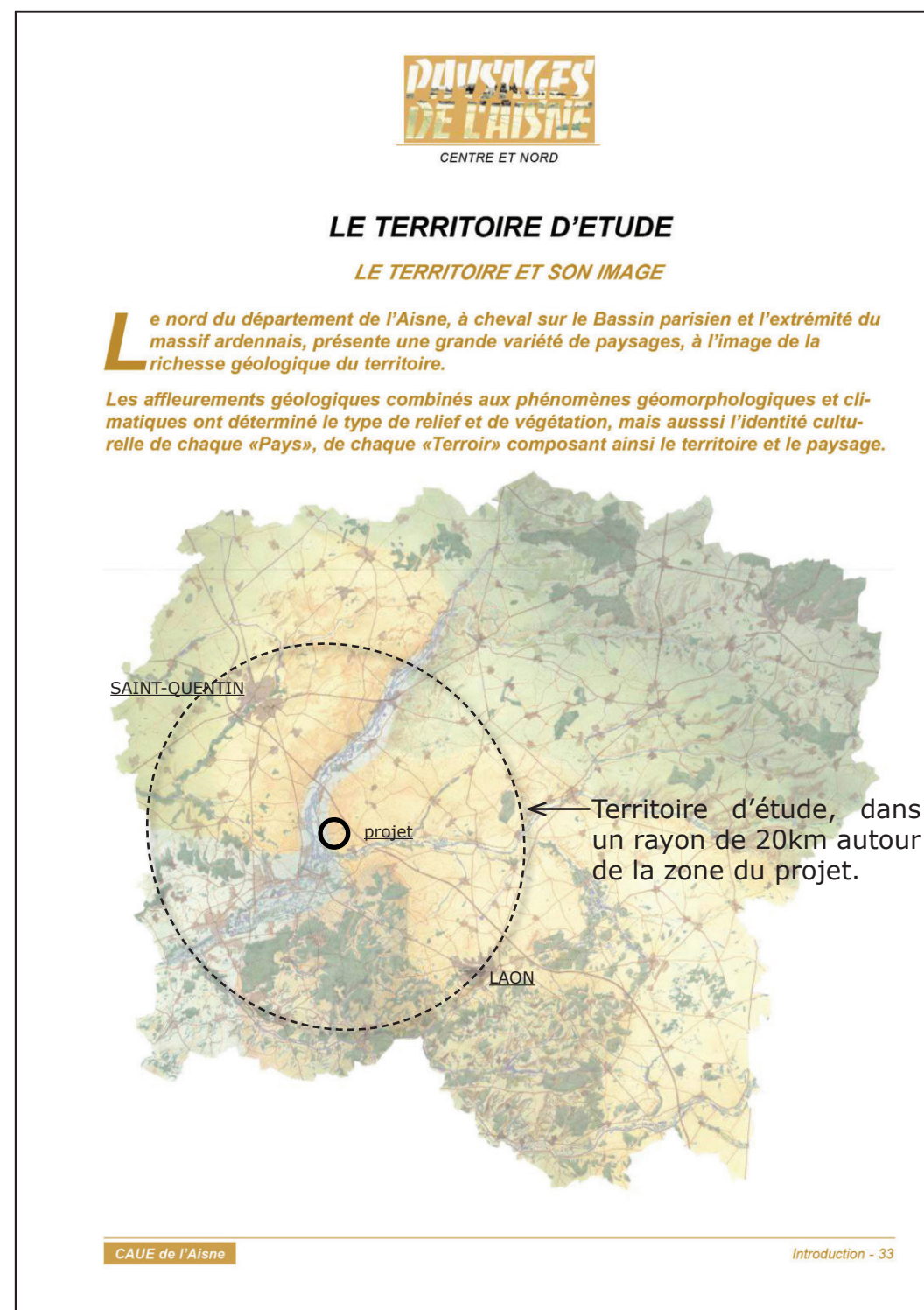
3 - Au centre, une grande plaine :

- > Légèrement ondulée dans le Vermandois, la plaine devient radicalement plate et de plus en plus crayeuse vers la Champagne.
- > Plaine ponctuée de « buttes témoins » qui favorisent les contrastes de volumes, de textures et de couleurs.
- > Faible enfoncement des vallées, nombreuses zones humides et tourbeuses.

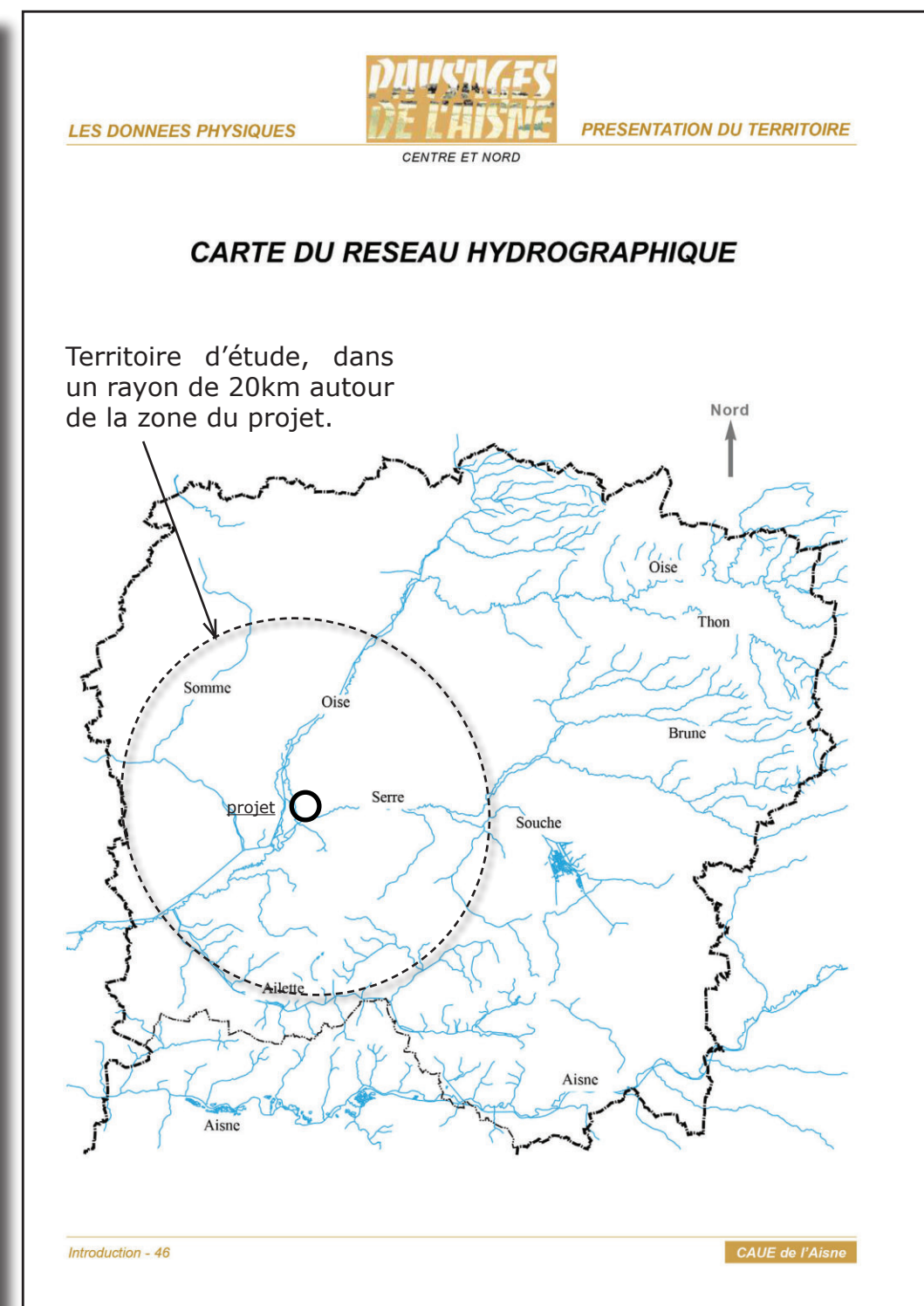
4 - Au sud, les collines de l'Ile-de-France :

- > Au sud de Laon : zone de transition où émergent les roches sédimentaires caractéristiques du Bassin parisien, limite des étendues secondaires.
- > C'est un relief marqué par l'érosion hydrique et éolienne qui a façonné un paysage de côtes et de vallons relativement accidentés.
- > Importante dépression de l'Ailette qui distingue une zone de buttes et vallons au nord d'une zone de plateaux démantelés au sud, vers le Soissonnais.»*

*extrait de l'Inventaire des Paysages de l'Aisne, CAUE de l'Aisne, 2004



Inventaire des Paysages de l'Aisne, CAUE de l'Aisne, 2004 - page 25



Inventaire des Paysages de l'Aisne, CAUE de l'Aisne, 2004 - page 36

I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

I-A. PRESENTATION DU TERRITOIRE - INVENTAIRE DES PAYSAGES DE L' AISNE - UNITES PAYSAGERES

Les grandes entités paysagères :

«Ce sont les zones du territoire marquées par une certaine homogénéité des caractéristiques de relief, d'occupation agricole, forestière, urbaine ou industrielle du sol, d'hydrographie et de forme d'habitat.»*

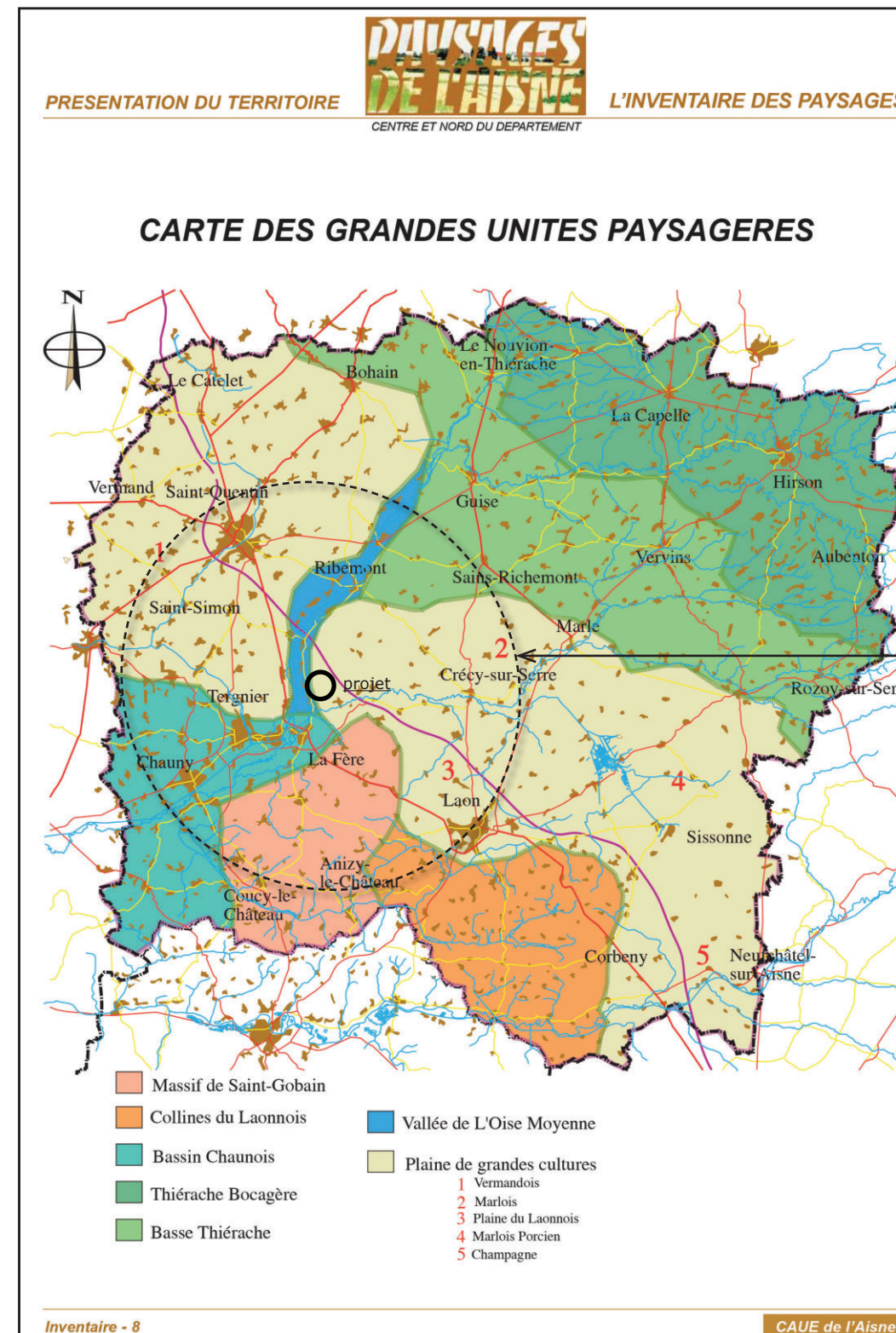
Les paysages particuliers :

«Ce sont des paysages caractérisés par une composante dominante très forte, ou des unités paysagères très perceptibles d'échelle plus réduite (...) suffisamment marquantes pour être considérées comme des paysages à part entière.»*

Les paysages reconnus :

«Ce sont les paysages identifiables pour des valeurs partagées en matière de reconnaissance sociale ou d'identité régionale (...) : des sites historiques, des sites évoqués dans la littérature et l'art ou encore des sites bénéficiant de protections particulières ou sites institutionnalisés.»*

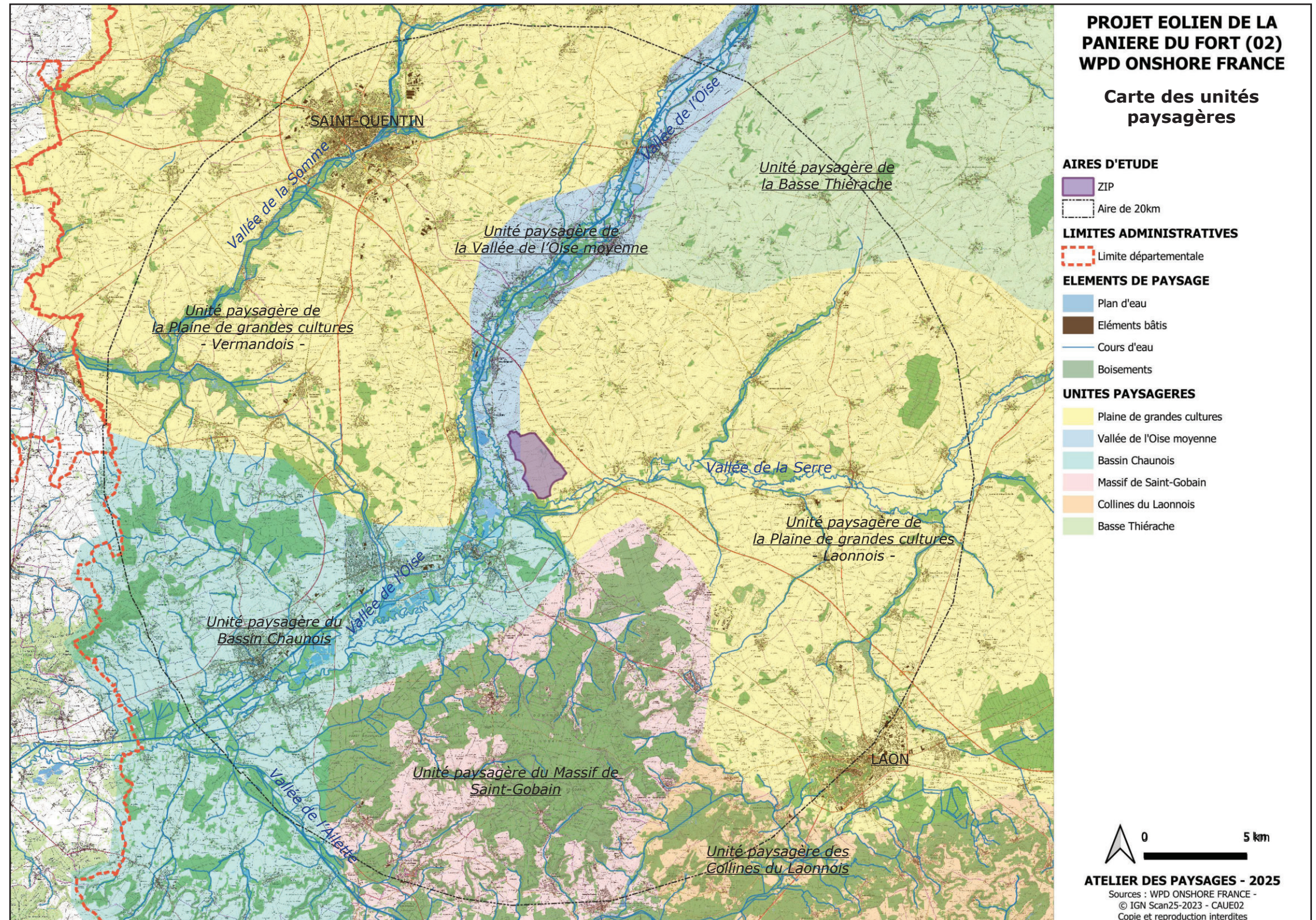
*extrait de l'Inventaire des Paysages de l'Aisne, CAUE de l'Aisne, 2004



Territoire d'étude, dans un rayon de 20km autour de la zone du projet.

Dans un rayon de 20 km autour du la ZIP du projet, six unités paysagères décrites dans l'Inventaire des Paysages de l'Aisne (CAUE, 2004) se distinguent :

- > La Plaine de grandes cultures (Vermandois et Laonnois)
- > La Vallée de l'Oise moyenne
- > Le Bassin Chaunois
- > Le Massif de Saint-Gobain
- > Les Collines du Laonnois
- > La Basse Thiérache



1- Unité paysagère de la Plaine de grandes cultures (Vermandois et Laonnois)

«L'uniformité du paysage est l'une des caractéristiques de la grande plaine agricole. La topographie assez douce du Plateau Picard a voué ce territoire à la culture intensive. Les champs à perte de vue en ont fait un paysage ouvert ponctué par quelques bosquets isolés ou par l'alignement d'arbres qui suivent le tracé d'un cours d'eau. Cette végétation fait office de repère dans le paysage.»*

«Cette grande entité, bien qu'homogène dans ses paysages abrite une réalité complexe de sous entités. Le Vermandois, la plaine du Laonnois, le Marlois, les sables de Sissonne et la Champagne reflètent des spécificités géographiques mais aussi des distinctions culturelles.»*

Paysages particuliers interceptés par l'unité paysagère de la plaine de grandes cultures :

> **Vallée de la Somme** : Les milieux naturels de fond de vallée sont préservés, mais les paysages végétaux sont fortement menacés par la dynamique de boisement, d'embroussaillage, ainsi que par la fréquentation touristique.

> **Les canaux** : une vocation principalement touristique, avec une attention portée à l'entretien des berges et des maisons d'éclusiers.

> **La basse vallée de l'Oise** : une vocation industrielle de la «vallée d'Or» desservie par une infrastructure routière dense, héritage de voies gallo-romaines.

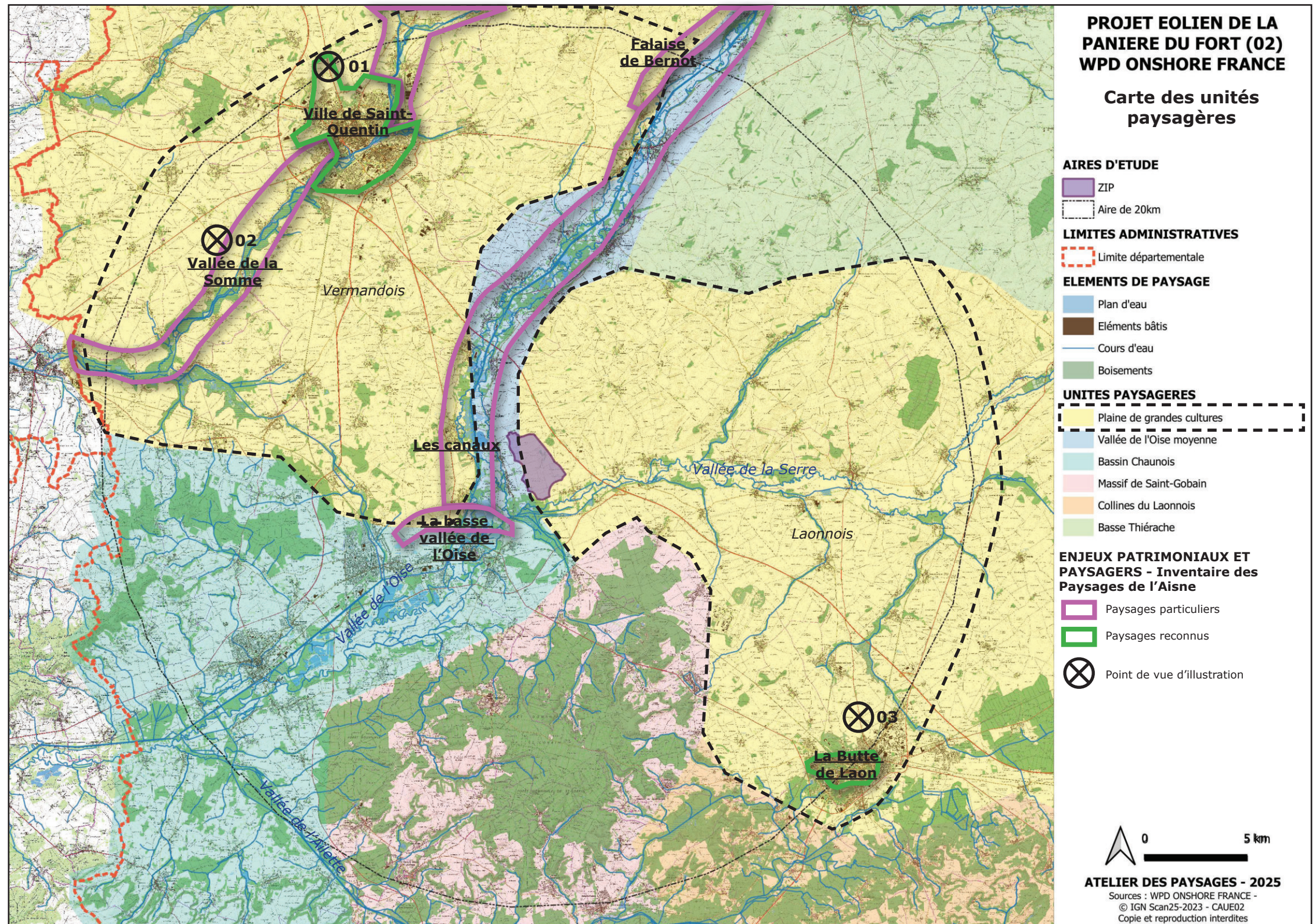
> **la Falaise de Bernot** : un coteau crayeux au dénivelé très net, sillonné de sentiers de randonnée, avec de nombreux points de vue sur la vallée.

Paysages reconnus interceptés par l'unité paysagère de la plaine de grandes cultures :

> **La Ville de St-Quentin** : «une sentinelle dans la grande plaine agricole»*

> **La Butte de Laon** : «Une acropole insulaire»*

*extrait de l'Inventaire des Paysages de l'Aisne, CAUE de l'Aisne, 2004

**SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS DANS L'UNITE :**

> Enjeux modérés concentrés dans les vallées qui contrastent avec la plaine : la vallée de la Serre et ses affluents, et les paysages particuliers de la vallée de la Somme et de la partie de la vallée de l'Oise et des canaux interceptés par la plaine agricole.

> Enjeux forts des villes de Saint-Quentin et Laon, «sentinelle» et «acropole» dans le paysage ouvert.

> Enjeux globalement faibles dans le reste du territoire couvert par l'unité paysagère.

I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

I-A. PRESENTATION DU TERRITOIRE - INVENTAIRE DES PAYSAGES DE L' AISNE - UNITES PAYSAGERES



01 - vue panoramique sur le paysage de la Plaine de Grande culture (le Vermandois) au nord de Saint-Quentin - source Geophom



02 - vue panoramique sur le paysage de la Plaine de Grande culture (le Vermandois) à l'approche de la vallée de la Somme - source Geophom



03 - vue panoramique sur le paysage de la Plaine de Grande culture (le Laonnois) à proximité de la ville de Laon - source Geophom

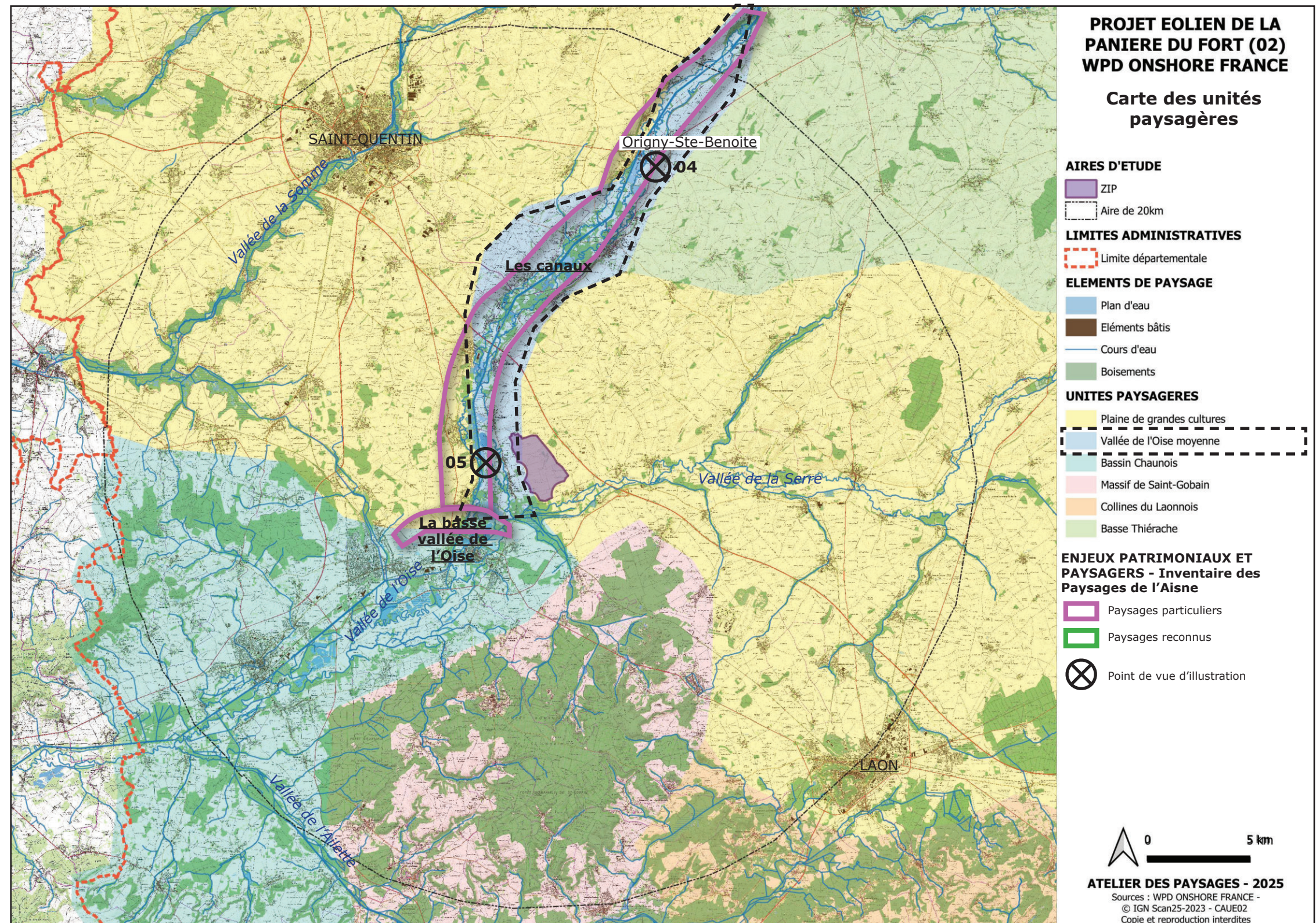
2- Unité paysagère de la Vallée de l'Oise moyenne

«La rupture verticale dessinée par la vallée de l'Oise dans la grande plaine agricole facilite sa lecture dans le grand paysage. Avec ses deux versants bien marqués et rigoureusement symétriques, cette cassure correspond à l'image traditionnelle d'une vallée. (...) En amont d'Origny-Ste-Benoîte, l'Oise présente un cours charmant aux méandres harmonieux. Elle sillonne paisiblement des prairies qui laissent apparaître les reliquats de la trame bocagère. (...) En aval d'Origny, la fragilité du paysage s'appréhende plus facilement. (...) Progressivement, le paysage se ferme et se banalise.»*

Paysages particuliers interceptés par l'unité paysagère de la vallée de l'Oise moyenne :

- > **Les canaux** : une vocation principalement touristique, avec une attention portée à l'entretien des berges et des maisons d'éclusiers.
- > **La basse vallée de l'Oise** : une vocation industrielle de la «vallée d'Or» desservie par une infrastructure routière dense, héritage de voies gallo-romaines.

*extrait de l'Inventaire des Paysages de l'Aisne, CAUE de l'Aisne, 2004



SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS DANS L'UNITE :

- > Enjeux modérés concentrés dans partie de la vallée de l'Oise interceptée par les paysages particuliers des canaux.
- > Enjeux globalement modérés à faibles dans le reste du territoire de vallée.

I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

I-A. PRESENTATION DU TERRITOIRE - INVENTAIRE DES PAYSAGES DE L' AISNE - UNITES PAYSAGERES



04 - vue panoramique sur le paysage de la Vallée de l'Oise moyenne à la hauteur de Origny-Sainte-Benoite - source Geophom



05 - vue panoramique sur le paysage de la Vallée de l'Oise moyenne à la hauteur de Achery

3- Unité paysagère du Bassin Chaunois

«Caractérisée par sa planéité, l'entité paysagère correspondant au Bassin Chaunois est délimitée, au nord, par les collines du Noyonnais, au sud, par l'amorce du plateau de Soissons et à l'est par le massif de St-Gobain. Si le relief et les boisements dessinent les contours de l'entité, son cœur est traversé par le cours sinueux de l'Oise».*

«L'animation et la grande richesse paysagère du Chaunois s'expliquent par la diversité de ses composantes. Face à cette variété qui annihile toute sensation d'ennui, l'observateur est guidé par un fil conducteur : l'eau».*

Paysages particuliers interceptés par l'unité paysagère du bassin Chaunois:

> **Le bassin industriel** : «Le pôle urbain et industriel de Chauny, Tergnier et de La Fère a pris son assise dans un environnement de qualité. Il émerge délicatement de la plaine alluviale de l'Oise.»*

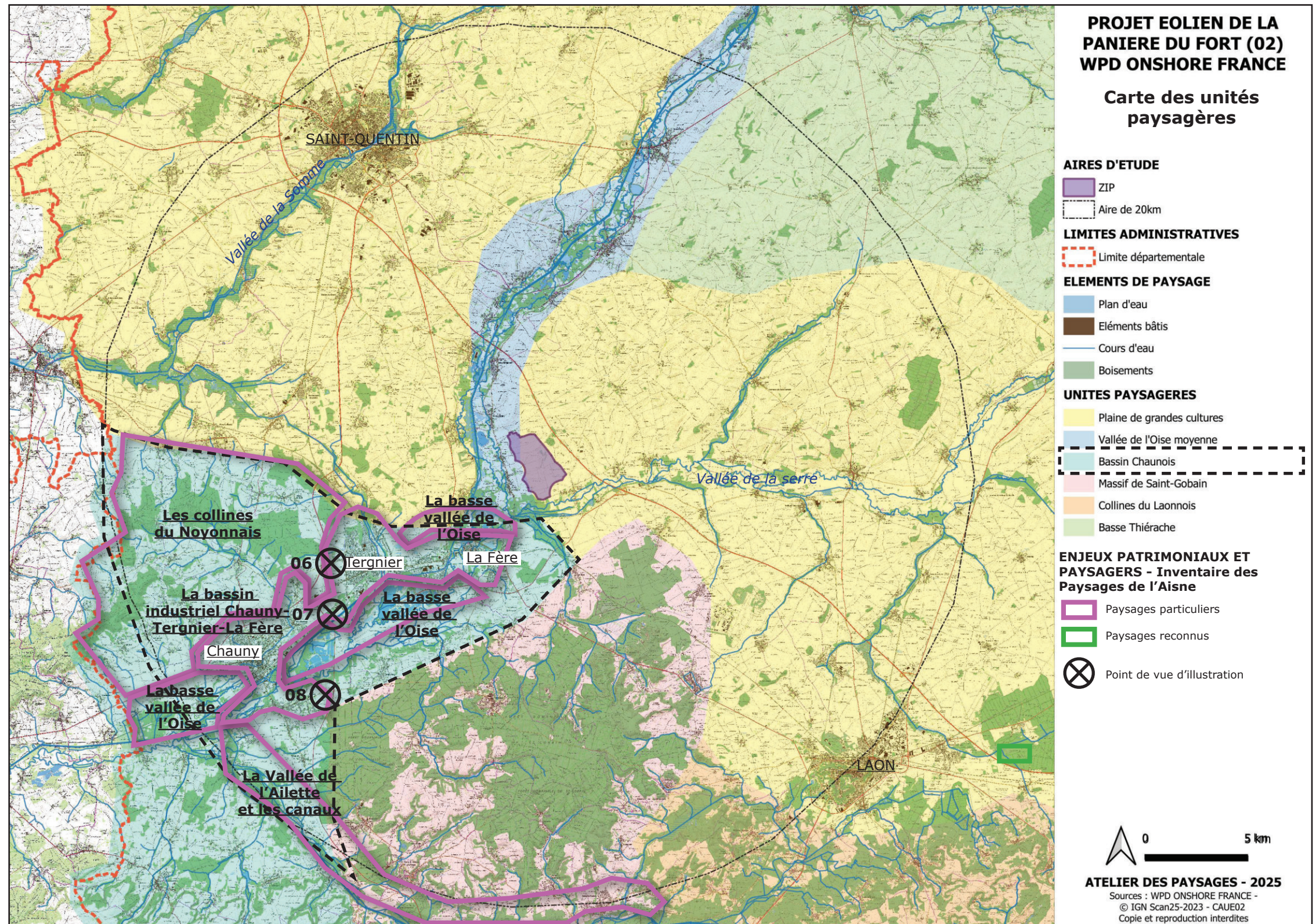
> **La basse vallée de l'Oise** : une vocation industrielle de la «vallée d'Or» desservie par une infrastructure routière dense, héritage de voies gallo-romaines.

> **La vallée de l'Ailette et le canal** : «Ce secteur, pôle économique en devenir, en contrepoint de Laon, est situé dans une zone marquée toute entière par l'omniprésence de l'eau. La vallée est ici beaucoup plus ouverte. (...)»

Le canal marque fortement le paysage mais aussi tous les cours d'eau, marais, étangs, rus qui viennent alimenter l'Ailette.»*

> **Les collines du Noyonnais** : «Les contreforts boisés des collines du Noyonnais constituent les limites septentrionales du bassin Chaunois. (...) Dans le paysage, les collines se perçoivent au-delà de la simple frontière fixée administrativement.»*

*extrait de l'Inventaire des Paysages de l'Aisne, CAUE de l'Aisne, 2004

**SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS DANS L'UNITE :**

- > Enjeux globalement modérés dans cette unité paysagère, qui couvre une majorité de paysages de vallée identifiés comme particuliers: le bassin industriel de Chauny, Tergnier et la Fère ; la basse vallée de l'Oise, la vallée de l'Ailette et le canal.
- > Enjeux également modérés pour le paysage particulier des collines du Noyonnais.

I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

I-A. PRESENTATION DU TERRITOIRE - INVENTAIRE DES PAYSAGES DE L' AISNE - UNITES PAYSAGERES



06 - vue panoramique sur le paysage du Bassin Chaunois à l'ouest de Tergnier



07 - vue panoramique sur le paysage du Bassin Chaunois à l'est de Chauny



08 - vue panoramique sur le paysage du Bassin Chaunois entre Chauny et Tergnier

4- Unité paysagère du Massif de Saint-Gobain

«La forêt de Saint-Gobain est un massif important du Département. Ses lisières suivent les replis découpés du relief pour laisser pénétrer plus ou moins profondément les villages.(...)»

Sur l'ensemble du secteur, le relief est perceptible et accentué par une végétation dense qui ménage cependant des points de vue intéressants, notamment sur la plaine du Laonnois. La topographie et la configuration des routes jouent un rôle important dans la découverte de ce secteur et de ses points remarquables.»*

Paysages particuliers interceptés par l'unité paysagère du Massif de Saint-Gobain :

> **La vallée de l'Ailette et le canal :**
«Ce secteur, pôle économique en devenir, en contrepoint de Laon, est situé dans une zone marquée toute entière par l'omniprésence de l'eau. La vallée est ici beaucoup plus ouverte. (...) Le canal marque fortement le paysage mais aussi tous les cours d'eau, marais, étangs, rus qui viennent alimenter l'Ailette.»*

> **Les Vaux St-Nicolas :** «Au coeur de la forêt de St-Gobain, la petite vallée de St-Nicolas offre un paysage de sérénité propice à la méditation.»*

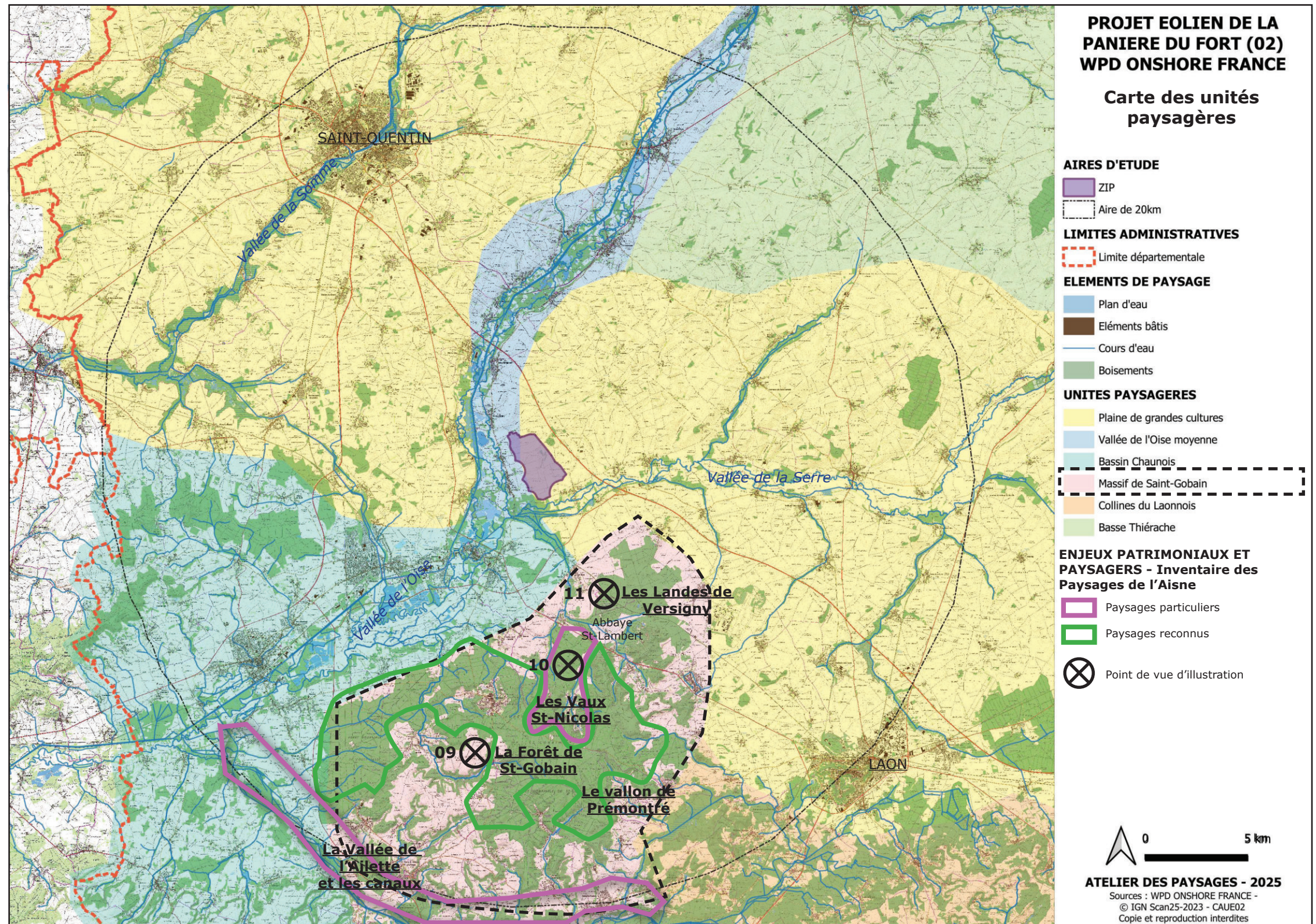
> **Les Landes de Versigny :** «A la limite nord de la forêt de St-Gobain, à l'extrémité de l'ancienne zone marécageuse de l'abbaye de St Lambert, se trouvent des reliques de landes sèches et humides, bien étranges dans cette vaste plaine crayeuse.»*

Paysages reconnus interceptés par l'unité paysagère du Massif de Saint-Gobain :

> **La Forêt de Saint-Gobain :** «Elément prédominant et fédérateur de l'unité paysagère du Massif de St Gobain, la forêt domaniale de St Gobain s'individualise par sa richesse naturelle et paysagère.»*

> **Le vallon de Prémontré :** «Merveille de l'architecture classique, c'est un ensemble monastique unique au monde par son unité et sa splendeur.»*

*extrait de l'Inventaire des Paysages de l'Aisne, CAUE de l'Aisne, 2004

**SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS DANS L'UNITE :**

- > Enjeux forts liés aux paysages de la Forêt de Saint-Gobain qui occupent une grande partie de l'unité, ainsi que la limite nord de la vallée de l'Ailette.
- > Enjeux ponctuellement modérés à forts pour les Landes de Versigny, des Vaux St-Nicolas, et du vallon de Prémontré.
- > Enjeux modérés pour le reste du territoire intercepté par l'unité paysagère

I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

I-A. PRESENTATION DU TERRITOIRE - INVENTAIRE DES PAYSAGES DE L' AISNE - UNITES PAYSAGERES



09 - vue panoramique sur le paysage du Massif de Saint-Gobain



10 - vue panoramique sur le paysage du Massif de Saint-Gobain à proximité l'Abbaye du Tortoir



11 - vue panoramique sur le paysage du Massif de Saint-Gobain aux abords des Landes de Versigny

5- Unité paysagère des Collines du Laonnois

«Les collines du Laonnois sont une parenthèse mouvementée dans le Département de l'Aisne. A l'Est et au Nord, leurs ondulations s'éteignent brutalement pour se fondre dans un paysage de plaines.»*

«Les formes du relief s'expliquent par l'alternance des vallées humides, des vallons, des plateaux et des crêtes.»*

Paysages particuliers interceptés par l'unité paysagère des Collines du Laonnois :

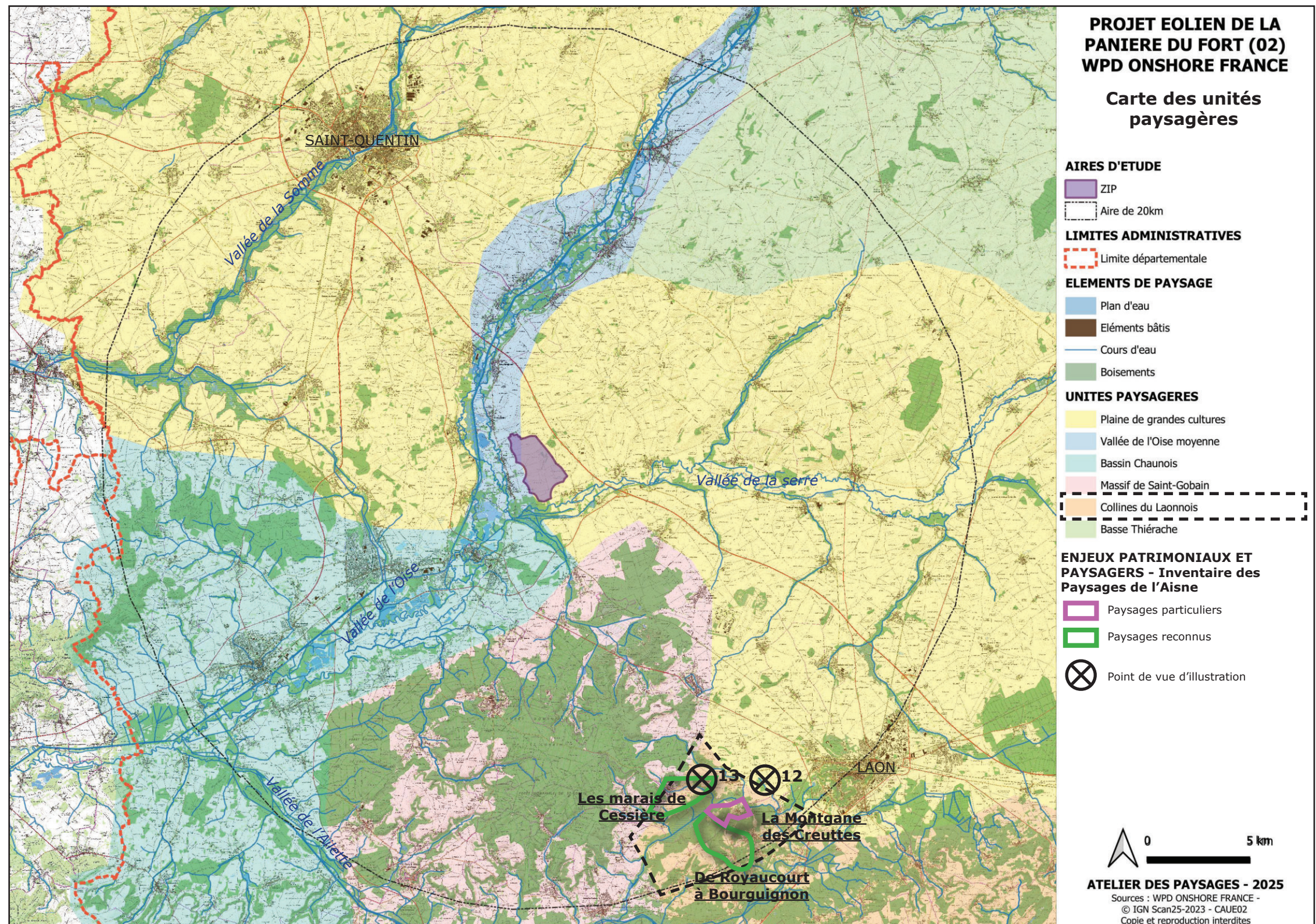
> **La Montagne de Creuttes :** «Véritable presqu'île verdoyante au-dessus des dépressions de l'Ardon et de Cessières, elle offre, au hameau des Creuttes, un magnifique panorama sur le Laonnois.»*

Paysages reconnus interceptés par l'unité paysagère des Collines du Laonnois :

> **Les marais de Cessière :** «Une mosaïque de milieux écologiques : sans doute le site naturel le plus remarquable du nord de la France sur le plan biodiversité.»*

> **De Royaucourt à Bourguignon :** «Le site remarquable, le patrimoine architectural, les manifestations culturelles renommées, la multitude de promenades drainent un grand nombre de visiteurs. Bourguignon et ses alentours sont un des fleurons touristiques du département.»*

*extrait de l'Inventaire des Paysages de l'Aisne, CAUE de l'Aisne, 2004



SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS DANS L'UNITE :

> Enjeux globalement modérés à forts dans cette unité paysagère, avec plusieurs paysages identifiés comme particuliers et reconnus : la Montagne des Creuttes, les marais de Cessières, le territoire entre Royaucourt et Bourguignon.

I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

I-A. PRESENTATION DU TERRITOIRE - INVENTAIRE DES PAYSAGES DE L' AISNE - UNITES PAYSAGERES



12 - vue panoramique sur le paysage des Collines du Laonnois à l'approche de Cessières

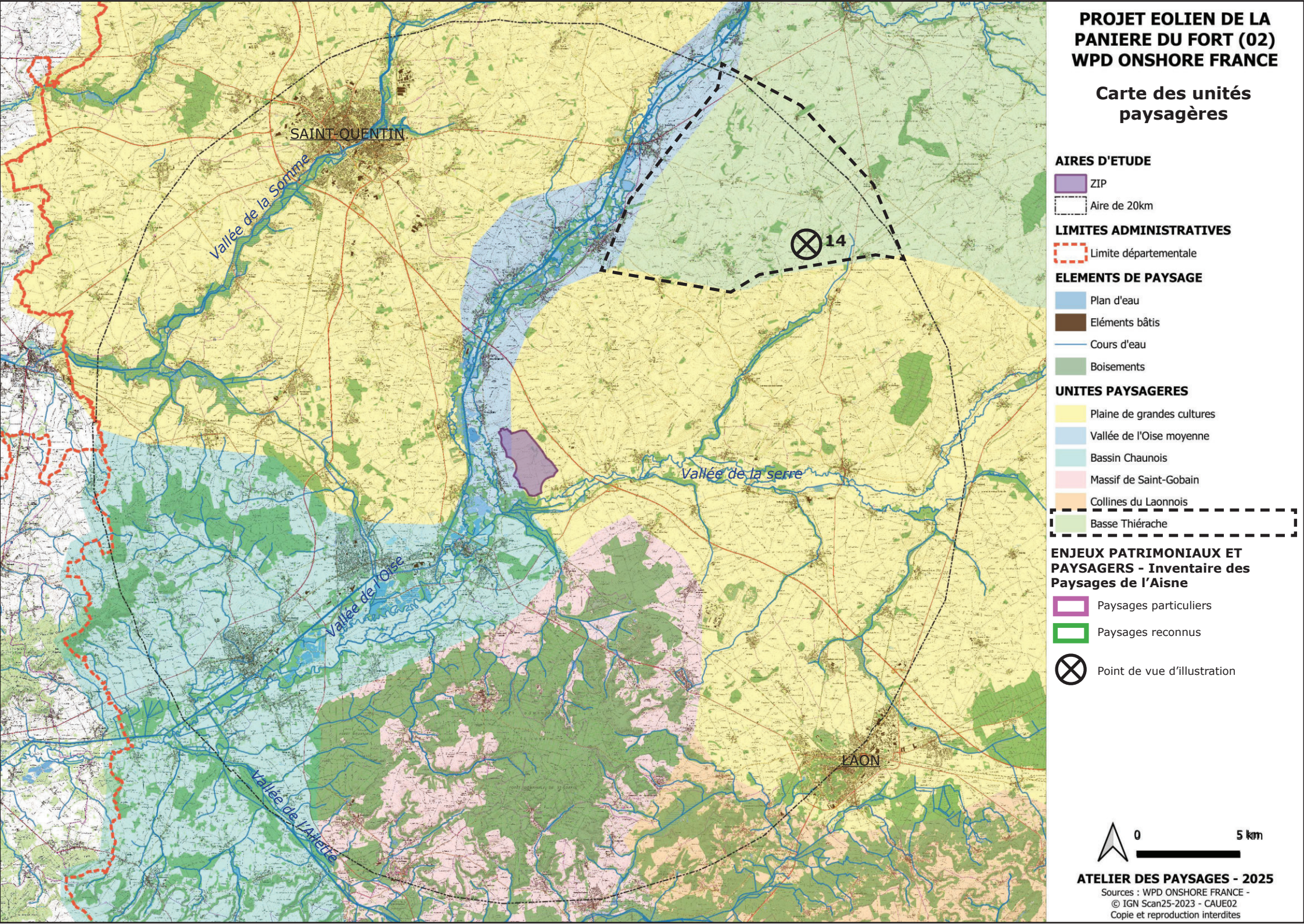


13 - vue panoramique vers le paysage des Collines du Laonnois

6- Unité paysagère de la Basse Thiérache

«La basse Thiérache est une nappe immense et mobile mue par un corps souterrain aux gestes lents. (...) Si une très grande proportion du sol est entièrement dévolue à l'agriculture, il n'en reste pas moins que certains éléments, moins importants en surface, jouent un rôle fondamental dans la composition des paysages. Les agglomérations, les massifs forestiers, les infrastructures diverses sont autant d'éléments structurants depuis que le paysage s'est vidé en grande partie de ses haies bocagère.»*

*extrait de l'Inventaire des Paysages de l'Aisne, CAUE de l'Aisne, 2004



SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS DANS L'UNITE :

> Enjeux globalement faibles dans la partie de l'unité paysagère de Basse Thiérache interceptée par les aires d'étude pour le projet



14 - vue panoramique sur le paysage de la Basse Thiérache - source Geophom

I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

I-A. PRESENTATION DU TERRITOIRE - INVENTAIRE DES PAYSAGES DE L' AISNE - UNITES PAYSAGERES

7- Synthèse des enjeux paysagers par unité paysagère, dans un périmètre de 20km autour de la ZIP du projet

	Paysages particuliers - Atlas des Paysages	Paysages reconnus - Atlas des Paysages	Niveaux d'enjeux paysagers identifiés dans les Atlas des paysages - Synthèse
<u>Unité paysagère de la Plaine de grandes cultures</u>	> Vallée de la Somme : Les milieux naturels de fond de vallée sont préservés, mais les paysages végétaux sont fortement menacés par la dynamique de boisement, d'embroussaillage, ainsi que par la fréquentation touristique. > Les canaux : une vocation principalement touristique, avec une attention portée à l'entretien des berges et des maisons d'éclusiers. > La basse vallée de l'Oise : une vocation industrielle de la «vallée d'Or» desservie par une infrastructure routière dense, héritage de voies gallo-romaines. > La Falaise de Bernot : un coteau crayeux au dénivelé très net, sillonné de sentiers de randonnée, avec de nombreux points de vue sur la vallée.	> La Ville de St-Quentin : «Une sentinelle dans la grande plaine agricole»* > La Butte de Laon : «Une acropole insulaire»*	> Enjeux modérés concentrés dans les vallées qui contrastent avec la plaine: la vallée de la Serre et ses affluents, et les paysages particuliers de la vallée de la Somme et de la partie de la vallée de l'Oise et des canaux interceptés par la plaine agricole. > Enjeux forts des villes de Saint-Quentin et Laon, «sentinelle» et «acropole» dans le paysage ouvert. > Enjeux globalement faibles à très faibles dans le reste du territoire couvert par l'unité paysagère.
<u>Unité paysagère de la Vallée de l'Oise moyenne</u>	> Les canaux : une vocation principalement touristique, avec une attention portée à l'entretien des berges et des maisons d'éclusiers. > La basse vallée de l'Oise : une vocation industrielle de la «vallée d'Or» desservie par une infrastructure routière dense, héritage de voies gallo-romaines.	sans objet	> Enjeux modérés concentrés dans partie de la vallée de l'Oise interceptée par les paysages particuliers des canaux. > Enjeux globalement modérés à faibles dans le reste du territoire de vallée.
<u>Unité paysagère du Bassin Chaunois</u>	> Le bassin industriel : «Le pôle urbain et industriel de Chauny, Tergnier et de La Fère a pris son assise dans un environnement de qualité. Il émerge délicatement de la plaine alluviale de l'Oise.»* > La basse vallée de l'Oise : une vocation industrielle de la «vallée d'Or» desservie par une infrastructure routière dense, héritage de voies gallo-romaines. > La vallée de l'Ailette et le canal : «Ce secteur, pôle économique en devenir, en contrepoint de Laon, est situé dans une zone marquée toute entière par l'omniprésence de l'eau. La vallée est ici beaucoup plus ouverte. (...) Le canal marque fortement le paysage mais aussi tous les cours d'eau, marais, étangs, rûs qui viennent alimenter l'Ailette.»* > Les collines du Noyonnais : «Les contreforts boisés des collines du Noyonnais constituent les limites septentrionales du bassin chaunois. (...) Dans le paysage, les collines se perçoivent au-delà de la simple frontière fixée administrativement.»*	sans objet	> Enjeux globalement modérés dans cette unité paysagère, qui couvre une majorité de paysages de vallée identifiés comme particuliers: le bassin industriel de Chauny, Tergnier et la Fère ; la basse vallée de l'Oise, la vallée de l'Ailette et le canal. > Enjeux également modérés pour le paysage particulier des collines du Noyonnais.
<u>Unité paysagère du Massif de Saint-Gobain</u>	> La vallée de l'Ailette et le canal : «Ce secteur, pôle économique en devenir, en contrepoint de Laon, est situé dans une zone marquée toute entière par l'omniprésence de l'eau. La vallée est ici beaucoup plus ouverte. (...) Le canal marque fortement le paysage mais aussi tous les cours d'eau, marais, étangs, rûs qui viennent alimenter l'Ailette.»* > Les Vaux St-Nicolas : «Au cœur de la forêt de St-Gobain, la petite vallée de St-Nicolas offre un paysage de sérénité propice à la méditation.»* > Les landes de Versigny : «A la limite nord de la forêt de St-Gobain, à l'extrémité de l'ancienne zone marécageuse de l'abbaye de St Lambert, se trouvent des reliques de landes sèches et humides, bien étranges dans cette vaste plaine crayeuse.»*	> La Forêt de Saint-Gobain : «Elément prédominant et fédérateur de l'unité paysagère du Massif de St Gobain, la forêt domaniale de St Gobain s'individualise par sa richesse naturelle et paysagère.»* > Le vallon de Prémontré : «Merveille de l'architecture classique, c'est un ensemble monastique unique au monde par son unité et sa splendeur.»*	> Enjeux forts liés aux paysages de la Forêt de Saint-Gobain qui occupent une grande partie de l'unité, ainsi que la limite nord de la vallée de l'Ailette. > Enjeux ponctuellement modérés à forts des landes de Versigny, des Vaux St-Nicolas, et du vallon des Prémontré. > Enjeux modérés pour le reste du territoire intercepté par l'unité paysagère
<u>Unité paysagère des Collines du Laonnois</u>	> La Montagne de Creuttres : «Véritable presqu'île verdoyante au-dessus des dépressions de l'Ardon et de Cessières, elle offre, au hameau des Creuttres, un magnifique panorama sur le Laonnois.»*	> Les marais de Cessière : «Une mosaïque de milieux écologiques : sans doute le site naturel le plus remarquable du nord de la France sur le plan biodiversité.»* > De Royaucourt à Bourguignon: «Le site remarquable, le patrimoine architectural, les manifestations culturelles renommées, la multitude de promenades drainent un grand nombre de visiteurs. Bourguignon et ses alentours sont un des fleurons touristiques du département.»*	> Enjeux globalement modérés à forts dans cette unité paysagère, avec plusieurs paysages identifiés comme particuliers et reconnus : la Montagne des Creuttres, les marais de Cessières, le territoire entre Royaucourt et Bourguignon.
<u>Unité paysagère de la Basse Thiérache</u>	sans objet	sans objet	> Enjeux globalement faibles dans la partie de l'unité paysagère de Basse Thiérache interceptée par les aires d'étude pour le projet

*extrait de l'Inventaire des Paysages de l'Aisne, CAUE de l'Aisne, 2004

1- Schéma Régional Eolien Picardie

Le projet éolien se situe dans le département de l'Aisne, en région Hauts-de-France et dans l'ancienne région Picardie. Le projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de Picardie a été approuvé par le conseil régional le 30 mars 2012. **Le Schéma régional éolien (SRE) constitue un des volets annexés au SRCAE.** Le 16 juin 2016, la cour administrative d'appel de Douai a rendu publique sa décision d'annuler l'arrêté de l'ancien préfet de Picardie, qui avait approuvé le SRCAE.

Malgré cette annulation, le Schéma régional éolien reste un outil de référence pour connaître à l'échelle régionale les grands enjeux paysagers et patrimoniaux, dans le cadre du développement de projets éoliens.

L'extrait du SRE Picardie présenté ci-contre montre que :

> **La ZIP du projet se situe en limite d'un des paysages emblématiques : la vallée de l'Oise.**

D'autres paysages emblématiques sont interceptés par l'aire d'étude de 20km autour de la zone du projet:

Les collines du Noyonnais : «Paysage à l'interface entre la grande échelle du plateau du Santerre au nord et le paysage à petite échelle des collines boisées et aux petites vallées humides.

Le paysage des collines est à ce titre particulièrement fragile vis-à-vis de tout projet qui viendrait perturber son équilibre et notamment des projets éoliens dont l'impact visuel est à l'échelle de la dizaine de kilomètres.»*

=> «Ensemble de collines boisées de petites dimensions qui ne s'accordent pas à l'échelle de l'éolien.»*

Les vallées de l'Oise, de la Serre et de la Somme : «Paysages à petite échelle (large de quelques kilomètres) très peu propices à l'éolien, ces micro-paysages exigent une vigilance extrême.»*

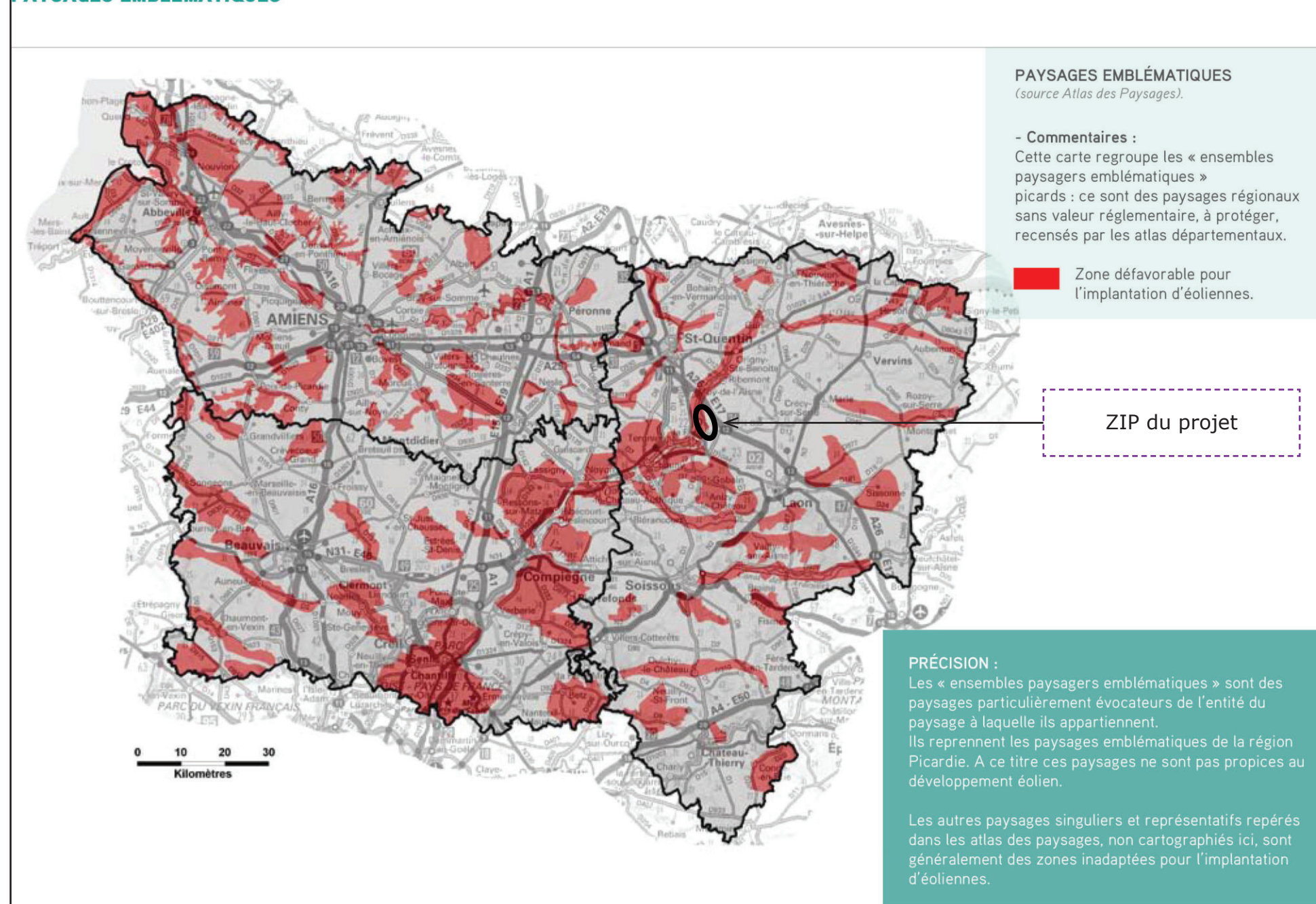
=> «Les projets éoliens doivent être en retrait suffisant de la ligne de crête pour que le rapport d'échelle soit favorable au relief.

Les projets seront également de taille mesurée (hauteur, densité, nombre) et en séquences aléatoires afin d'éviter un effet répétitif. Les principales vallées font l'objet d'une marge de protection.

La prise en compte des rapports d'échelle est également une exigence pour les vallées secondaires non listées ici qui ne sont cependant pas représentées à l'échelle régionale pour des raisons de lisibilité (cf schéma paysager, éolien, départementaux).»*

*Extraits du SRE Picardie - Schéma régional Climat Air Energie 2020-2050 de l'ex Région Picardie - 2012

PAYSAGES EMBLÉMATIQUES



Extrait du SRE Picardie - Schéma régional Climat Air Energie 2020-2050 de l'ex Région Picardie - 2012

I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

I-B. CONTEXTE EOLIEN - SCHEMA REGIONAL EOLIEN PICARDIE - à titre informatif

L'extrait ci-contre montre que :

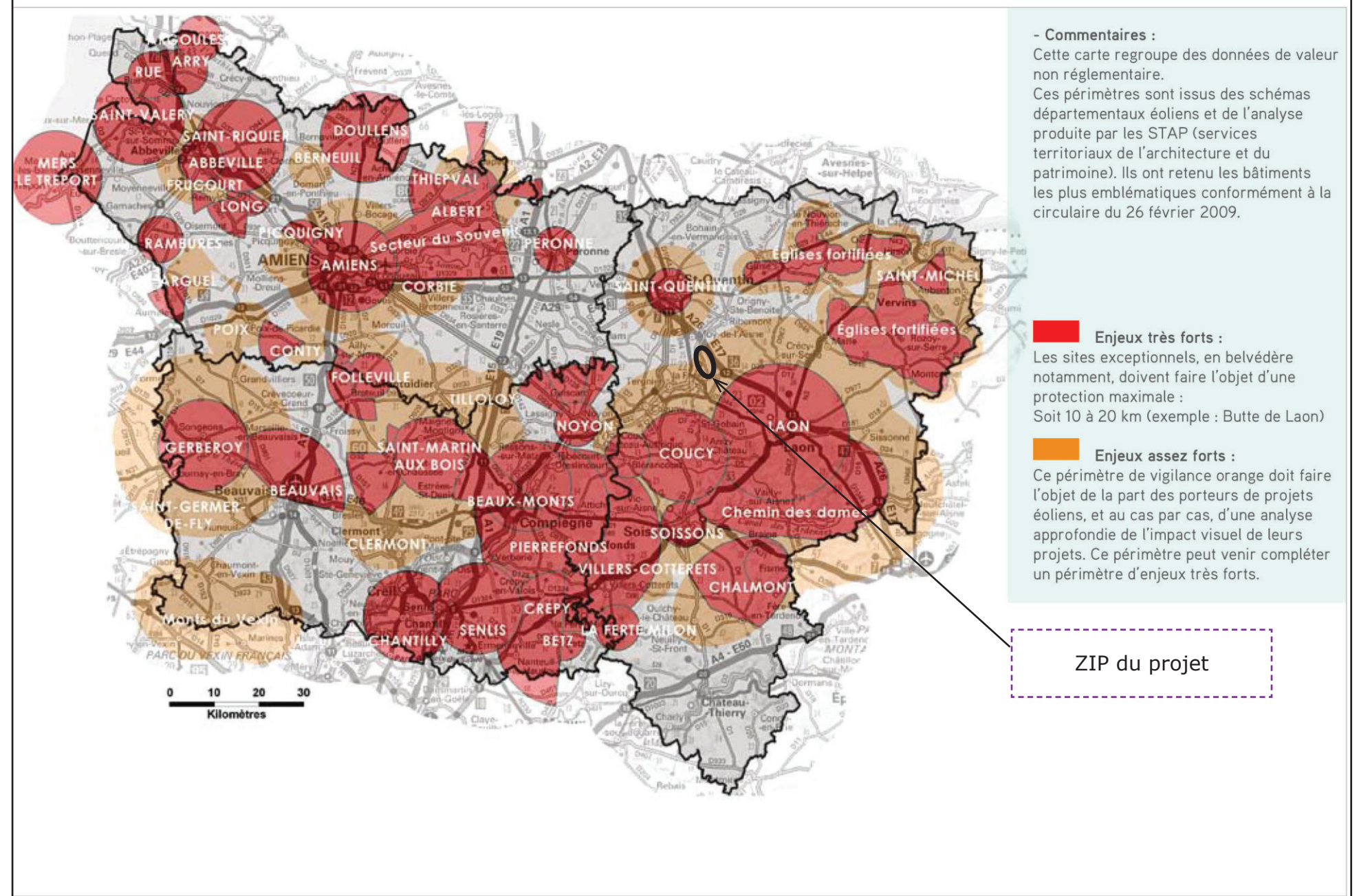
> **La ZIP du projet se situe dans une zone d'enjeux assez forts, liée à l'aire d'influence patrimoniale de la ville de Laon, et du site patrimonial de Coucy.**

L'aire d'étude d'une vingtaine de kilomètres autour de la zone du projet intercepte également la zone d'influence de la ville de Saint-Quentin (enjeux assez forts), ainsi que les zones à enjeux patrimoniaux très forts de Laon, Saint-Quentin et Coucy.

Ces zones feront l'objet d'une attention particulière dans l'analyse des sensibilités patrimoniales.

B 22 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET DE VIGILANCE



Extrait du SRE Picardie - Schéma régional Climat Air Energie 2020-2050 de l'ex Région Picardie - 2012

I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

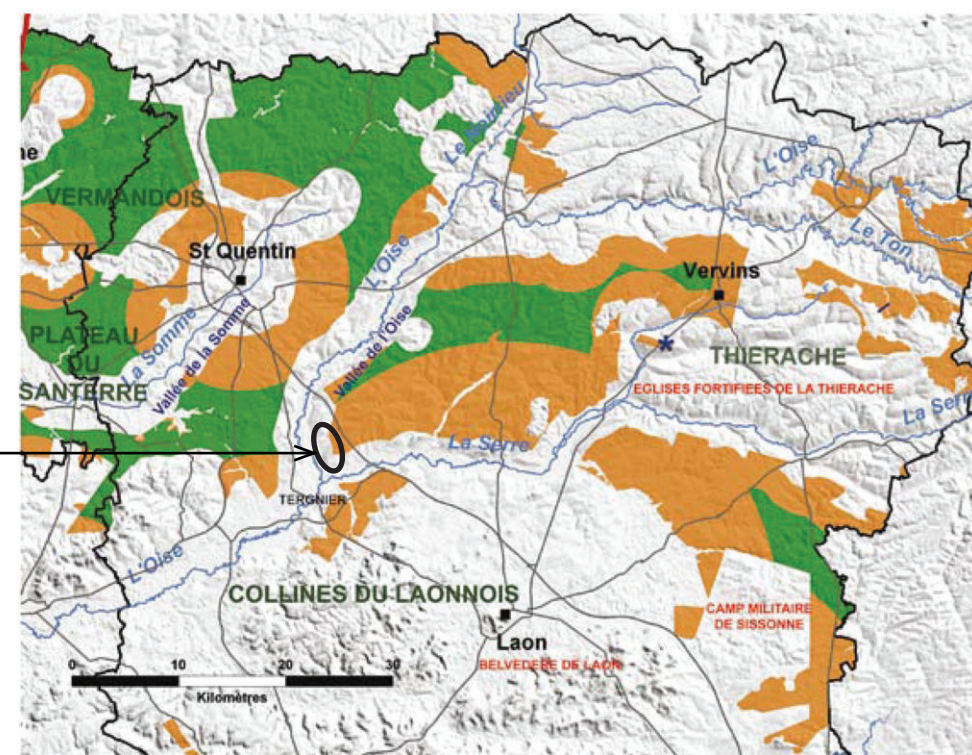
I-B. CONTEXTE EOLIEN - SCHEMA REGIONAL EOLIEN PICARDIE - à titre informatif

L'extrait ci-contre montre que :

> **La ZIP du projet se situe en partie dans une zone favorable à l'éolien sous condition, et en partie dans une zone identifiée comme défavorable en raison de contraintes majeures. Une étude précise et étayée reste possible si elle respecte notamment le principe de protection des paysages.**

ZIP du projet

C - AISNE NORD



C1 - ETAT DES LIEUX

CARACTÉRISTIQUE DU SECTEUR :

Ce secteur est très propice à l'éolien malgré la contrainte liée au périmètre de vigilance autour du belvédère de Laon, dont l'objectif est d'éviter un effet de barrière d'éoliennes à 180° à partir de la butte. A cet effet, le schéma départemental de l'Aisne a proposé un pôle de densification et des respirations paysagères qui évitent ce risque (voir principe dans page ci-jointe). Aussi une densification est possible sous réserve du respect des recommandations inscrites au schéma départemental de l'Aisne.

Ce secteur est délimité par des zones contraintes :

- au sud, le belvédère de Laon implique une protection des vues sur un rayon de 15 km minimum.
- au nord, avec une contrainte qui doit évoluer à moyen-terme concernant le radar de la base militaire de Cambrai dont la levée des servitudes aéronautiques est annoncée pour 2013.
- au nord-est, l'ensemble des églises fortifiées de la Thiérache est sanctuarisée. Le radar Météo France de Taisnière/Helppe apporte une contrainte supplémentaire.
- au nord-ouest, avec les vallées de l'Oise et de la Somme.

D'autres zones sont moins contraintes :

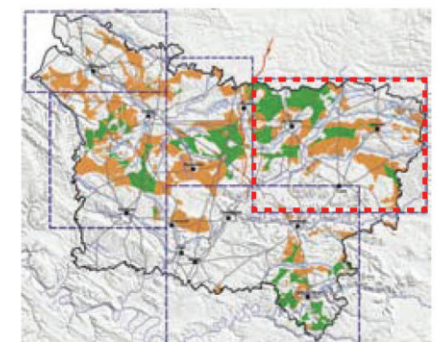
- à l'ouest, le plateau se prolonge vers le Vermandois qui est également propice à la densification de l'éolien.
- le parc éolien qui s'est développé en partie nord de Saint-Quentin pose néanmoins un gros problème de covisibilité avec la basilique.

Le gisement éolien est compris entre 3,5 m/s et 5 m/s.

LEGENDE COULEURS :

- Zones favorables à l'éolien
- Zones favorables à l'éolien sous conditions

REPÉRAGE DES ZONES CONTRAINTES :
(Contraintes patrimoniale ou technique)
ex : BELVÉDÈRE DE LAON



ZONE FAVORABLE À L'ÉOLIEN :

Ces zones vertes présentent des contraintes faibles à modérées où l'implantation est possible sous réserve d'études locales.

→ Une grande partie de ces zones vertes ont vocation à accueillir des pôles de densification :

Selon une étude d'Observ'ER (ADEME), avec un parc de 20 000 MW, la probabilité de voir une éolienne depuis un point quelconque du territoire français serait proche de 100 % si les parcs éoliens avaient une taille de 10 MW, et proche de 10 % si les parcs éoliens avaient une taille de 200 MW. Aussi, le présent projet de schéma considère-t-il que seul un regroupement des nouvelles implantations dans des pôles de densification permettra d'atteindre les objectifs nationaux tout en préservant la qualité des paysages.

→ C'est dans ces zones vertes que se tiennent l'essentiel des enjeux de développement du schéma régional des énergies renouvelables.

ZONE FAVORABLE À L'ÉOLIEN SOUS CONDITION :

Ces zones oranges présentent des contraintes assez fortes, présence d'une ou plusieurs contraintes, où l'implantation est soumise à des études particulières adaptées.

→ Ces zones oranges ont vocation à accueillir des pôles de structuration ou de l'éolien en ponctuation :

- soit un confortement des parcs éoliens existants,
- soit des éoliennes intégrées dans des zones d'activités économiques (industrielle, commerciale,...), plus de 5 mats (Grenelle II)

→ Cependant des pôles de densification peuvent être envisagés de façon très maîtrisée (étude au cas par cas) :

Par exemple : le pôle Champagne-Serre est en zone orange du fait du périmètre de vigilance de Laon (15 km) son objectif étant d'éviter un effet de barrière d'éoliennes à partir de la butte.

ZONE DÉFAVORABLE EN RAISON DE CONTRAINTES MAJEURES :

Ces zones intègrent au moins une contrainte absolue, elles sont de ce fait défavorables à l'implantation d'éoliennes.

→ Ces zones blanches n'ont pas vocation à accueillir de l'éolien :

Cependant elles pourraient accueillir des projets éoliens, de façon marginale, en tout état de cause sans que la création de ZDE y soit possible, en application de la loi, sous réserve que les projets éoliens respectent l'ensemble des conditions suivantes :

- sur la base d'une étude précise et étayée, le pétitionnaire démontre que certaines contraintes absolues qui amenaient à rendre une zone défavorable ne s'appliquent pas (éventualité liée à la précision de la carte à l'échelle régionale),
- le projet proposé soit cohérent avec la stratégie régionale et les principes de protection des paysages (non mitage, non dominance, non encerclement, non covisibilité,...).

Extrait du SRE Picardie - Schéma régional Climat Air Energie 2020-2050 de l'ex Région Picardie - 2012

I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

I-B. CONTEXTE EOLIEN - SCHEMA REGIONAL EOLIEN PICARDIE - à titre informatif

2- Contexte éolien - Inventaire des parcs éoliens en exploitation, accordés, en instruction

Le contexte éolien observé dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de la ZIP du projet est marqué par :

> 23 parcs éoliens en service, totalisant 154 éoliennes.

> 14 parcs éoliens en projet sont accordés, totalisant 82 éoliennes.

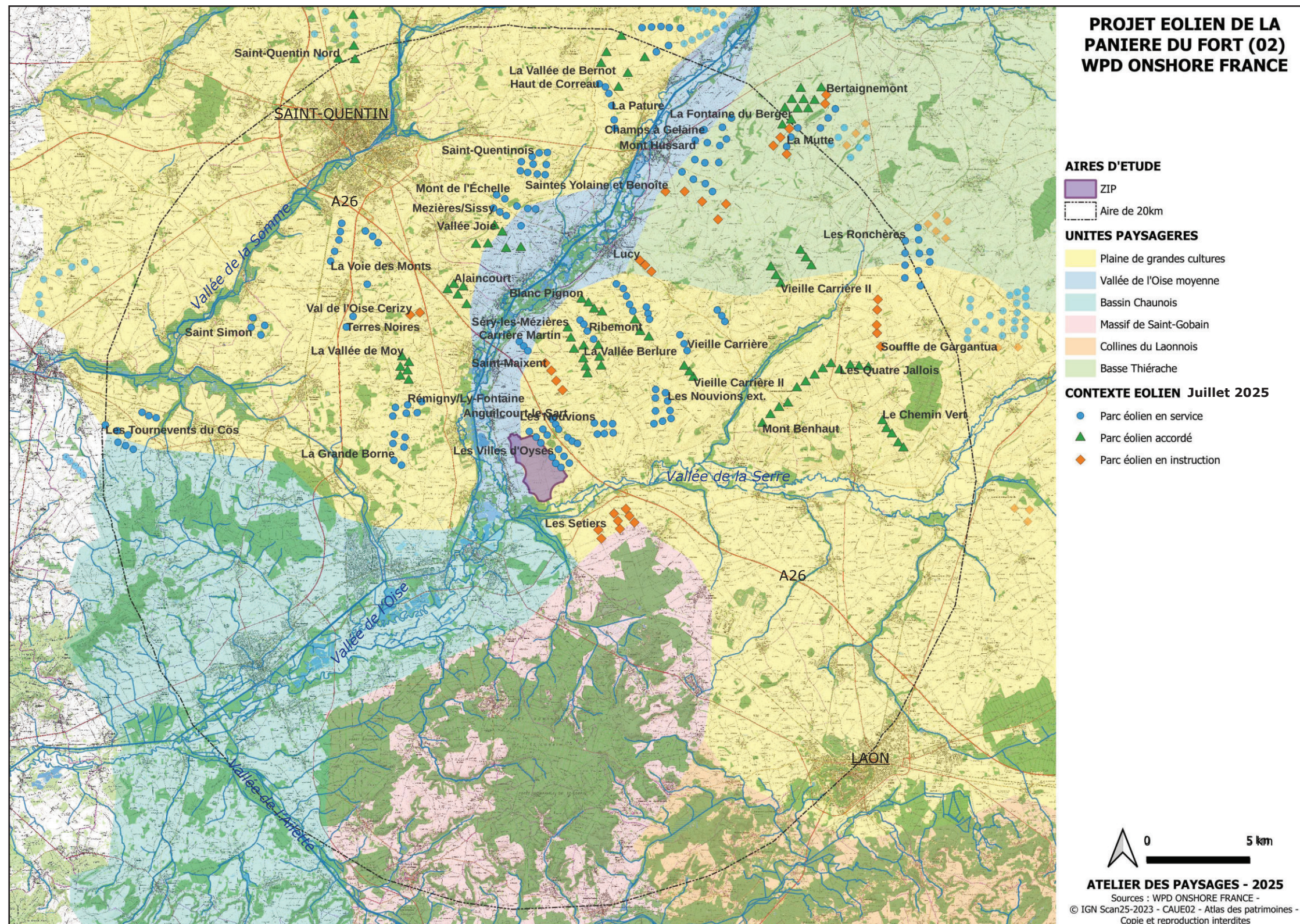
> 7 projets de parcs éoliens sont en instruction, totalisant 33 éoliennes.

> Une majorité de parcs en exploitation, de projets accordés et en instruction dans les paysages de plateau agricole : unité paysagère de la Plaine de grandes cultures notamment, mais également en Basse Thiérache et en limite de la vallée de l'Oise moyenne.

> Plusieurs parcs éoliens en service, accordés ou en projet implantés le long de l'axe de l'A26.

> Les paysages du Bassin Chaunois, du massif et de la forêt de Saint-Gobain, ou encore du Laonnois ne sont pas équipés.

NB : les parcs éoliens situés en totalité au-delà des 20km autour du projet apparaissent en transparence, pour information.



SYNTHESE DES ENJEUX LIES AU CONTEXTE EOLIEN :

> La prise en compte du contexte éolien dans les paysages de la Plaine de grandes cultures est un enjeu fort, en raison de potentiels effets de cumul, de saturation, d'encercllement induits par le développement de projets dans ce secteur.

I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

I-B. CONTEXTE EOLIEN - SCHEMA REGIONAL EOLIEN PICARDIE - à titre informatif

NOM DU PARC EOLIEN	COMMUNES	STATUT	NOMBRE D'EOLIENNES	MODELE D'EOLIENNE	HAUTEUR AU MOYEU	DIAMETRE ROTOR	HAUTEUR EN BOUT DE PALE
Angilcourt-le-Sart	Brissay-Choigny et Angilcourt-le-Sart	en exploitation	6	MM100	100	100	150
Carrière Martin	Brissy-Hamegicourt, Sery-les-Mézières, Ribemont, Villers-le-Sec	en exploitation	15	Gamesa G90/2000	78	90	123
Champs à Gelaine	Mont-d'Origny	en exploitation	3	V117	116,5	117	175
Haut de Correau	Neuville	en exploitation	3	V117	116,5	117	175
Hauteville III	Hauteville, Bernot	en exploitation	9	Fuhrländer FL2,5/90	91	90	136
La Grande Borne	Vendeuil	en exploitation	4	V117	118	117	176,5
La Mutte	Landifay-et-Bertaignemont	en exploitation	6	NC	80	100	130
La Pature	Neuville	en exploitation	3	NC	116,5	117	175
La Voie des Monts	Castres et Grugies	en exploitation	5	V100/2000	100	100	150
Les Nouvions	Nouvion-et-Catillon et Nouvion-le-Comte	en exploitation	11	N131	105	131	170,5
Les Nouvions ext.	Nouvion-et-Catillon	en exploitation	4	E131	134	131	199,5
Les Ronchères	Housset, Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy, Sons-et-Ronchères	en exploitation	11	V136	112	136	180
Les Tournevents du Cos		en exploitation	9	NC	91	118	150
Les Villes d'Oyses	Angilcourt-le-Sart, Mayot et Achery	en exploitation	11	N100/2500	100	100	150
Mezières/Sissy	Sissy et Mézières-sur-Oise	en exploitation	4	N100	100	100	150
Mont de l'Échelle	Sissy	en exploitation	5	NC	93	117	151,5
Mont Hussard	Mont-d'Origny et Origny-Sainte-Benoite	en exploitation	7	REpower 3.4M104	80	104	132
Mont Hussard ext.	Origny-Sainte-Benoite	en exploitation	4	NC	92,5	122	153,5
Rémigny/Ly-Fontaine	Rémigny et Ly-Fontaine	en exploitation	8	Siemens SWT101	99,5	101	150
Saint Simon	Artemps, Clastres	en exploitation	4	NM92/2750	91,5	117	150
Saint-Quentinois	Régny	en exploitation	10	V112	94	112	150
Terres Noires	Essigny-le-Grand, Urvillers	en exploitation	6	NC	92	114	149
Vieille Carrière	La Ferte-Chevresis, Parpeville, Chevresis-Monceau et Villers-le-Sec	en exploitation	6	V110/2000	90	110	145
			154				

 parc éolien en exploitation. Source : WPD ONSHORE France - GEOPHOM - juillet 2025

NOM DU PARC EOLIEN	COMMUNES	STATUT	NOMBRE D'EOLIENNES	MODELE D'EOLIENNE	HAUTEUR AU MOYEU	DIAMETRE ROTOR	HAUTEUR EN BOUT DE PALE
Alaincourt	Alaincourt	accordé	5	Senvion M114	93	114	150
Blanc Pignon	Ribemont	accordé	4	NC	111	138	180
La Fontaine du Berger	Macquigny	accordé	10	N117	106	117	164,5
La Vallée Berlure	Renansart et Surfontaine	accordé	7	Senvion M140	125	149	199,5
La vallée de Bernot	Bernot	accordé	6	NC	114	138	183
La Vallée de Moy	Ly-Fontaine et Benay	accordé	6	NC	120,9	163	202,4
Le Chemin Vert	Crécy-sur-Serre et Mortiers	accordé	5	N149	105	149	179,5
Les Quatre Jallois	Pargny-les-Bois	accordé	4	N131	120	131	185,5
Mont Benhaut	Montigny-sur-Crecy, La Ferté-Chevresis et Pargny-les-Bois	accordé	9	N131-R99	99	131	164,5
Ribemont	Ribemont	accordé	3	NC	125	149	199,5
Saint-Quentin Nord	Omissy et Lesdins	accordé	4	NC	115	150	190
Séry-les-Mézières	Sery-les-Mézières	accordé	3	E138	114	138	183
Vallée Joie	Mézières-sur-Oise	accordé	7	NC	125	163	206,5
Vieille Carrière II	Surfontaine	accordé	9	NC	110	80	150
			82				

 parc éolien accordé. Source : WPD ONSHORE France - GEOPHOM - juillet 2025

I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

I-B. CONTEXTE EOLIEN - SCHEMA REGIONAL EOLIEN PICARDIE - à titre informatif

NOM DU PARC EOLIEN	COMMUNES	STATUT	NOMBRE D'EOLIENNES	MODELE D'EOLIENNE	HAUTEUR AU MOYEU	DIAMETRE ROTOR	HAUTEUR EN BOUT DE PALE
Bertaignemont	Landifay-et-Bertaignemont, Origny-Sainte-Benoite	en instruction	6	Senvion M140/V136/N133	112	140	182
Les Setiers	Versigny, Courbes et Monceau-les-Leups	en instruction	8	NC	119	162	200
Lucy	Ribemont	en instruction	3	N149	105	149	179,5
Saintes Yolaine et Benoîte	Origny-Sainte-Benoite et Pleine-Selve	en instruction	5	V136 ou E138	130	138	199
Saint-Maixent	Brissy-Hamegicourt	en instruction	4	V150 gabarit maximisant	125	150	200
Souffle de Gargantua	Bois-lès-Pargny, Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy	en instruction	5	NC	125	150	200
Val de l'Oise Cerisy	Cerizy	en instruction	2	NC	111	138	180
			33				

parc éolien en instruction. Source : WPD ONSHORE France - GEOPHOM - juillet 2025

3- Saturation par encerclement du contexte éolien (avant le projet)

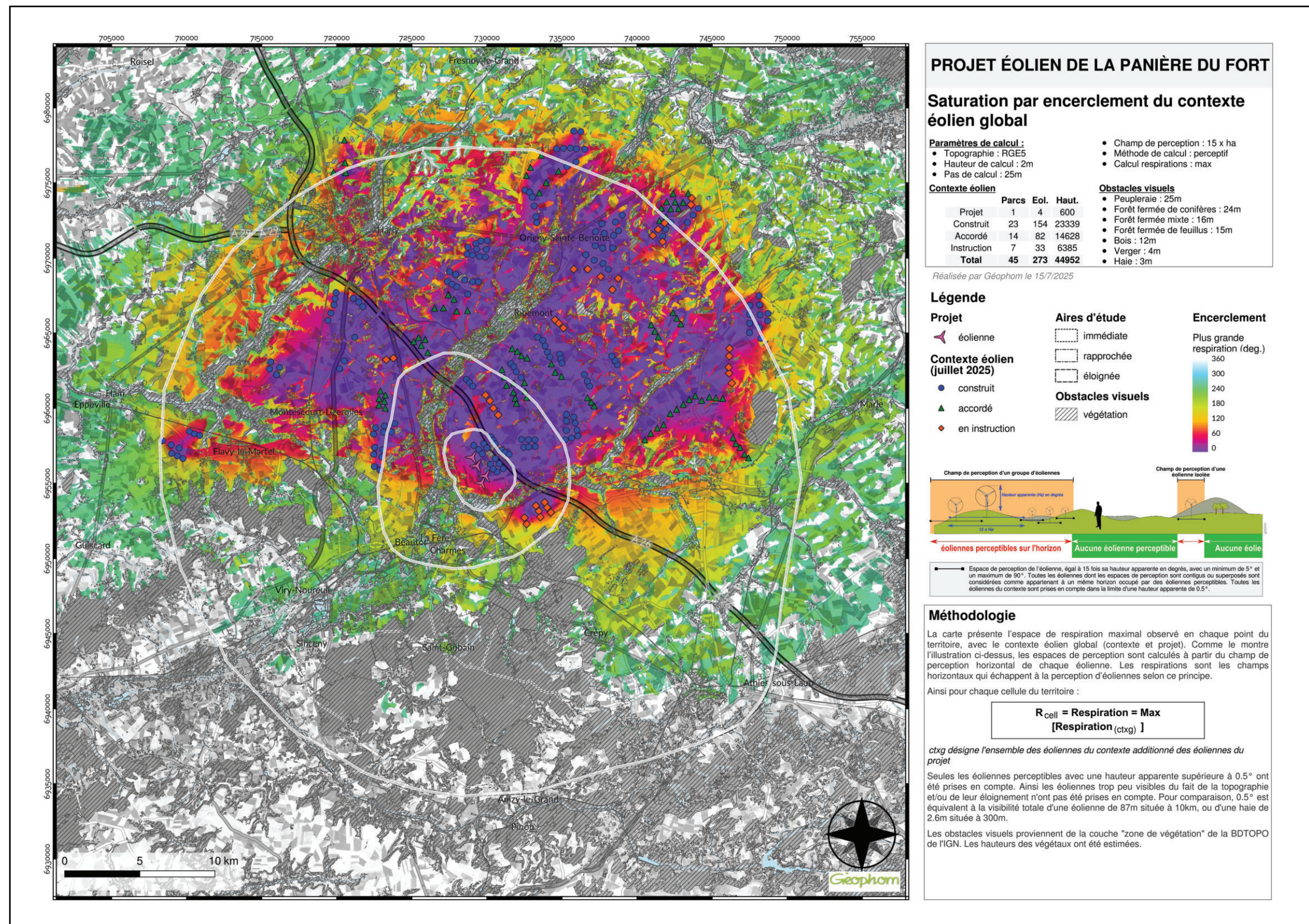
La carte ci-contre illustre la saturation par encerclement du contexte éolien seul (juillet 2025) sur l'ensemble du territoire d'étude du projet (Source : Geophom). L'encerclement est représenté par des aplats de couleur correspondant aux plus grands angles de respiration, en degré, de chaque point du territoire.

> Dans l'aire d'étude immédiate :

La majeure partie du territoire se caractérise par des angles de respiration inférieurs à 120° ; la saturation avant projet est donc déjà avérée sur une partie de la ZIP et de son environnement immédiat. On peut noter que la partie sud de cet aire d'étude, correspondant à la vallée de la Serre, est beaucoup moins concernée par des effets d'encerclement potentiel, en raison notamment de la densité de végétation de vallée qui limite les vues sur le paysage.

> Dans les aires d'étude rapprochées et éloignées :

C'est globalement la grande moitié nord de ces aires d'étude qui voit un contexte éolien existant, accordé ou en instruction, à l'origine de zones de saturation par encerclement (aplats violets à rouges). La moitié sud de ces aires d'étude, caractérisées notamment par l'unité paysagère du Massif de Saint-Gobain, et par l'aire d'influence de Laon, est beaucoup moins concernée par les effets de saturation. Ici les plus grands angles de respiration sont globalement supérieurs à environ 200° (aplats verts à transparents).

**SYNTHESE DES ENJEUX LIES AU EFFET DE SATURATION PAR ENERCLEMENT DU CONTEXTE EOLIEN AVANT PROJET :**

> La prise en compte des zones en situation de saturation par encerclement du contexte éolien avant projet est un enjeu fort lié directement développement éolien sur le plateau agricole au sud de Saint-Quentin. L'analyse des sensibilités et des variantes d'implantation veillera à ce que le projet n'induisse qu'un minimum de réduction des plus grands angles de respiration initiaux, et notamment au sud, vers le Massif de Saint-Gobain.

L'Atlas des Patrimoines identifie les enjeux patrimoniaux du territoire. Dans un rayon d'au moins 20 km autour du la ZIP du projet, on dénombre :

> 133 édifices protégés au titre des Monuments Historiques, inscrits ou classés (cf. tableaux pages suivantes) :

Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire étudié, mais se concentrent principalement dans les villes de Laon (63 édifices) et Saint-Quentin (15 édifices), ainsi que dans les paysages de vallées (de l'Oise et de la Serre notamment) et dans l'unité paysagère du Massif de Saint-Gobain.

> 3 sites inscrits ou classés au titre du Code de l'Environnement (cf. tableaux pages suivantes) :

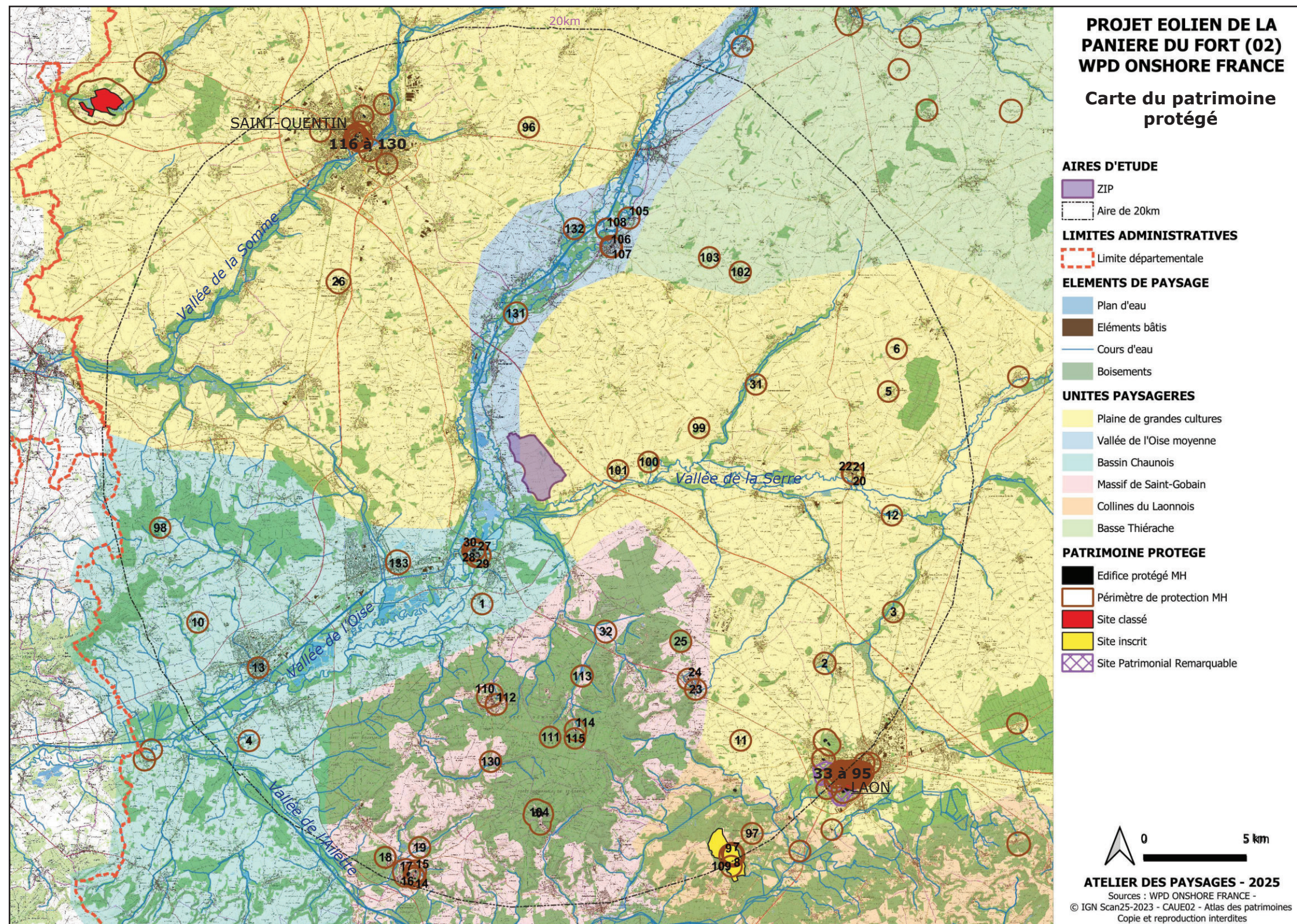
Ils se situent tous dans les environs de la ville de Laon et dans les paysages des Collines du Laonnois.

> 1 commune identifiée comme Site Patrimonial Remarquable (SPR) :

La ville de Laon.

L'ensemble de ces éléments de patrimoine protégés sont récapitulés dans les tableaux présentés aux pages suivantes.

Leur sensibilité vis-à-vis du projet est évaluée et illustrée dans la suite de l'étude, aire d'étude par aire d'étude, selon qu'ils sont en situation de visibilité ou non avec la ZIP.



SYNTHESE DES ENJEUX PATRIMONIAUX :

- > Enjeux patrimoniaux forts pour tous les édifices et sites protégés, notamment dans les paysages de vallée, et dans l'ensemble paysager du Massif de Saint-Gobain.
- > Enjeux patrimoniaux particulièrement forts pour les villes de Laon et Saint-Quentin, qui concentrent plusieurs niveaux de protection sites et édifices.

I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

I-C. IDENTIFICATION DES ENJEUX PATRIMONIAUX - LE PATRIMOINE PROTEGE

Inventaire des Monuments Historiques classés et inscrits 1/5

Source : Atlas des Patrimoines

Num	Commune	Dénomination	Protection	Unité Paysagère	Catégorie	Statut	Date
1	Andelain	Eglise	Classé	Bassin Chaunois	architecture religieuse	commune	classement le 12/08/1921
2	Aulnois-sous-Laon	Château féodal (ancien)	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 24/10/1927
3	Barenton-Bugny	Eglise	Classé	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 17/11/1921
4	Bichancourt	Eglise	Inscrit	Bassin Chaunois	architecture religieuse	commune	inscription le 12/11/2018
5	Bois-lès-Pargny	Château (ancien)	Partiellement Classé	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	classement le 24/06/1927
6	Bois-lès-Pargny	Menhir	Classé	Plaine de grandes cultures	architecture funéraire - commémorative - votive	privé	classement le 31/12/1887
7	Bourguignon	Vendangeoirs Hédouville et Cuzey	Inscrit	Collines du Laonnois	architecture agricole	privé	inscription le 30/01/2006 ; inscription le 12/01/2009 ; inscription le 25/11/1996
8	Bourguignon	Vendangeoir	Inscrit	Collines du Laonnois	architecture domestique	privé	inscription le 23/09/2003
9	Bourguignon	Château	Inscrit	Collines du Laonnois	architecture domestique	privé	inscription le 07/06/2004
10	Caumont	Eglise Saint-Pierre (ancienne)	Inscrit	Bassin Chaunois	architecture religieuse	commune	inscription le 13/03/1975
11	Cerny-lès-Bucy	Donjon (ancien)	Classé	Plaine de grandes cultures	architecture militaire	privé	inscription le 12/05/1927 ; classement le 24/08/2004
12	Chalandry	Château (ancien)	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	personne privée physique	inscription le 28/06/1927
13	Chauny	Pâtisserie du Marché Couvert	Inscrit	Bassin Chaunois	architecture commerciale	société privée	inscription le 25/07/2006
13	Saint-Nicolas-aux-Bois	Abbaye du Tortoir (ancienne)	Classé	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	privé	classement le 01/08/1912
14	Coucy-le-Château-Auffrique	Eglise	Classé	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	commune	classement le 05/10/1920
15	Coucy-le-Château-Auffrique	Enceinte fortifiée de la ville	Partiellement Classé	Massif de Saint-Gobain	architecture militaire	État ministère de la Culture ; département ; commune ; privé	classement le 31/12/1889
16	Coucy-le-Château-Auffrique	Maison du Gouverneur (ancienne)	Partiellement Classé	Massif de Saint-Gobain	architecture domestique	commune	classement le 24/08/1931
17	Coucy-le-Château-Auffrique	Domaine national du château de Coucy-le-Château Château de Coucy (ruines)	Classé	Massif de Saint-Gobain	architecture domestique	NC	classement le 18/04/1914
18	Coucy-le-Château-Auffrique	Emplacement de la pièce allemande	Classé	Massif de Saint-Gobain	architecture militaire	État Ministère autre que Ministère de la Culture et de la Communication	classement le 20/09/1922
19	Coucy-la-Ville	Eglise	Classé	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	commune	classement le 30/04/1928
20	Crécy-sur-Serre	Beffroi (ancien)	Classé	Plaine de grandes cultures	architecture de l'administration ou de la vie publique	commune	classement le 04/02/1921
21	Crécy-sur-Serre	Hôtel de Ville	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture de l'administration ou de la vie publique	commune	inscription le 08/02/1928
22	Crécy-sur-Serre	Maison du 17e siècle	Partiellement Classé- Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	commune	inscription le 13/01/1930 ; classement le 05/06/1931
23	Crépy	Eglise Notre-Dame	Classé	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	commune	classement le 04/01/1921
24	Crépy	Eglise Saint-Pierre	Classé	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	commune	classement le 04/01/1921
25	Crépy	Emplacement du canon allemand "La Bertha"	Classé	Massif de Saint-Gobain	architecture militaire	État Ministère autre que Ministère de la Culture et de la Communication	classement le 28/04/1922
26	Essigny-le-Grand	Ferme	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture agricole	privé	inscription le 07/06/2004
27	La Fère	Eglise Saint-Montain	Classé	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 07/01/1921
28	La Fère	Quartier Drouot	Inscrit	Bassin Chaunois	architecture militaire	État Ministère autre que Ministère de la Culture et de la Communication	inscription le 19/01/1994

I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

I-C. IDENTIFICATION DES ENJEUX PATRIMONIAUX - LE PATRIMOINE PROTEGE

Inventaire des Monuments Historiques classés et inscrits 2/5

Source : Atlas des Patrimoines

Num	Commune	Dénomination	Protection	Unité Paysagère	Catégorie	Statut	Date
29	La Fère	Immeuble 3, rue Henri Martin	Partiellement inscrit	Bassin Chaunois	architecture domestique	privé	inscription le 16/07/1987
30	La Fère	Château	Partiellement Classé-Inscrit	Bassin Chaunois	architecture domestique	commune ; association	classement le 14/09/1965 ; inscription le 19/01/1994
31	La Ferté-Chevresis	Ancien cinéma	Inscrit	Massif de Saint-Gobain	architecture de culture - recherche - sport - loisirs	personne privée physique	inscription le 27/04/2016
32	Fourdrain	Prieuré de Saint-Lambert	Inscrit	Bassin Chaunois	architecture religieuse	société privée	inscription le 02/04/2002 ; inscription le 24/10/1927
33	Laon	Hôtel : 16, rue Saint-Martin	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	personne privée physique	inscription le 15/07/1927
34	Laon	Hôtellerie du Dauphin (ancienne)	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture commerciale	personne privée physique ; copropriété ; privé	inscription le 06/10/1981
35	Laon	Maison: 13 rue de Signier	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	département	inscription le 15/07/1927
36	Laon	Maison 3 rue Pourrier	Partiellement Classé	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	classement le 06/03/1928
37	Laon	Couvent des Minimes (ancien)	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	État ministère autre que ministère de la Culture	inscription le 24/06/1927
38	Laon	Eglise de Leuilly	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	inscription le 13/06/1927
39	Laon	Eglise Saint-Martin au Parvis (ancienne)	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	État ministère autre que ministère de la Culture	inscription le 13/06/1927
40	Laon	Maison dite \"Petit Saint-Nicolas\"	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	État ministère autre que ministère de la Culture ; société privée	inscription le 13/06/1927
41	Laon	Colombier des Evêques de Laon (ancien)	Classé	Plaine de grandes cultures	architecture agricole	privé	classement le 06/03/1928
42	Laon	Hôtel Dieu (ancien)	Partiellement Classé	Plaine de grandes cultures	architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale	commune	classement le 09/05/1928
43	Laon	Eglise Saint-Pierre au Marché (ancienne)	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	établissement public	inscription le 26/03/1934
44	Laon	Eglise de Vaux sous Laon	Classé	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 20/02/1920
45	Laon	Hospice départemental de Montreuil	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale	département	inscription le 05/03/1965
46	Laon	Hôtel	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	personne privée physique	inscription le 22/07/1927
47	Laon	Maison	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	autre personne publique	inscription le 22/07/1927
48	Laon	Ecole de la Providence	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	association ; privé	inscription le 09/07/2001 ; inscription le 15/07/1927
49	Laon	Ancien hôpital général	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale	autre personne publique	inscription le 12/08/1993
50	Laon	Maison: 7 rue Sérurier	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 15/07/1927
51	Laon	Cathédrale (anc.), actuellement église Notre-Dame, et cloître	Classé	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 31/12/1889 ; classement le 31/12/1840
52	Laon	Maison: 45 rue Chatelaine	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	organisme professionnel ; personne privée physique	inscription le 07/11/1927
53	Laon	Eglise Saint-Corneille et Saint-Cyprien (ancienne)	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	privé	inscription le 22/07/1927
54	Laon	Evêché (ancien) et chapelle	Classé	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	département	classement le 31/12/1875
55	Laon	Porte de la Citadelle	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture militaire	État ministère autre que ministère de la Culture	inscription le 02/05/1927
56	Laon	Eglise Saint-Remy au Velours (ancienne)	Partiellement Classé	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 05/12/1975

I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

I-C. IDENTIFICATION DES ENJEUX PATRIMONIAUX - LE PATRIMOINE PROTEGE

Inventaire des Monuments Historiques classés et inscrits 3/5

Source : Atlas des Patrimoines

Num	Commune	Dénomination	Protection	Unité Paysagère	Catégorie	Statut	Date
57	Laon	Maison: 19 rue Saint Jean	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	personne privée physique	inscription le 15/07/1927
58	Laon	Maison 21, rue Saint-Jean - 12, rue du Cloître Saint-Jean	Partiellement Classé	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	NC	classement le 25/07/1930
59	Laon	Porte de Chenizelles	Classé	Plaine de grandes cultures	architecture militaire	société privée	classement le 22/04/1932
60	Laon	Hôtel : 6, rue Saint-Cyr	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 13/06/1927
61	Laon	Bibliothèque Municipale (ancienne)	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture de culture - recherche - sport - loisir	commune	inscription le 22/07/1927
62	Laon	Maison: 36 rue Vinchon	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	État ministère autre que ministère de la Culture	inscription le 15/07/1927
63	Laon	Maison: 12 rue des cordeliers	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 07/11/1927
64	Laon	Caserne des Dragons de la Reine (ancienne)	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture militaire	commune	inscription le 23/07/1927
65	Laon	Maison: 60 rue Chatelaine	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 22/07/1927
66	Laon	Maison : rue Carlier Henecart	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	autre personne publique	inscription le 24/06/1927
67	Laon	Hôtel Dieu (ancien)	Classé	Plaine de grandes cultures	architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale	commune	classement le 29/10/1942 ; classement le 06/03/1928
68	Laon	Abbaye de Saint-Martin (ancienne)	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	inscription le 09/07/1926
69	Laon	Couvent des Dames de la Congrégation Notre-Dame (ancien)	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	société privée ; privé	inscription le 25/09/1980
70	Laon	Maison: 41 rue Sérurier	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	État ministère autre que ministère de la Culture	inscription le 15/07/1927
71	Laon	Hôtel du Petit Saint-Vincent	Classé	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	État ministère de la Culture ; département	classement le 30/11/1964
72	Laon	Chapelle des Templiers	Classé	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 31/12/1846
73	Laon	Rotonde SNCF	Inscrit	Plaine de grandes cultures		établissement public	inscription le 30/06/2015
74	Laon	Porte d'Ardon	Classé	Plaine de grandes cultures	architecture militaire	commune	classement le 14/04/1909
75	Laon	Maison 7 rue de la Herse	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	personne privée physique	inscription le 22/07/1927
76	Laon	Maison: 15 rue Saint Martin	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	personne privée physique	inscription le 13/06/1927
77	Laon	Maison: 31 rue Chatelaine	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 22/07/1927
78	Laon	Maison: 26 rue des Cordeliers	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	association	inscription le 22/07/1927
79	Laon	Hôtel de Ville (ancien)	Partiellement Classé	Plaine de grandes cultures	architecture de l'administration ou de la vie publique	privé	classement le 17/11/1921
80	Laon	Hôtel : 9, rue Saint-Martin	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 26/03/1934
81	Laon	Maison 6, rue du Cloître ou 26?	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 13/06/1927
82	Laon	Abbaye de Saint-Jean (ancienne)	Partiellement Classé-Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 08/07/1911 ; inscription le 22/07/1927
83	Laon	Maison: 47 rue Serrurier	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 15/07/1927
84	Laon	Maison rempart Saint-Rémi	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	commune	inscription le 15/11/1926
85	Laon	Maison: 14 rue Saint Martin	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	NC	inscription le 14/11/1927
86	Laon	Maison: 2 rue Clerjot	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 22/07/1927
87	Laon	Tour Penchée	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture militaire	État ministère autre que ministère de la Culture	inscription le 24/10/1929
88	Laon	Eglise Saint-Jean du Bourg (ancienne)	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	personne privée physique ; privé	inscription le 22/07/1927
89	Laon	Maison rue Sérurier - rue de la Charpenterie	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	NC	inscription le 15/07/1927
90	Laon	Porte de Soissons ou de Saint-Martin	Classé	Plaine de grandes cultures	architecture militaire	commune	classement le 31/12/1875

I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

I-C. IDENTIFICATION DES ENJEUX PATRIMONIAUX - LE PATRIMOINE PROTEGE

Inventaire des Monuments Historiques classés et inscrits 4/5

Source : Atlas des Patrimoines

Num	Commune	Dénomination	Protection	Unité Paysagère	Catégorie	Statut	Date
91	Laon	Eglise Notre-Dame la Profonde (ancienne)	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	inscription le 13/06/1927
92	Laon	Ensemble Eglise Saint-Martin et presbytère	Partiellement Classé-Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 31/12/1862 ; inscription le 07/06/1951
93	Laon	Abbaye Saint-Vincent (ancienne)	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	NC	inscription le 13/07/1926 ; inscription le 02/05/1927 ; inscription le 28/12/1999
94	Laon	Grand Seminaire	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	personne privée physique ; société privée	inscription le 20/07/2005
95	Laon	Maison: 53 bis rue Sérurier	Partiellement Classé	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	personne privée physique	classement le 06/03/1928
96	Marcy	Pigeonnier	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture agricole	privé	inscription le 17/02/2003
97	Mons-en-Laonnois	Eglise	Classé	Collines du Laonnois	architecture religieuse	commune	classement le 12/08/1909
98	La Neuville-en-Beine	Eglise	Partiellement Classé	Bassin Chaunois	architecture religieuse	commune	classement le 25/01/1934
99	Nouvion-et-Catillon	Chapelle des Templiers (ancienne)	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	privé	inscription le 08/02/1928
100	Nouvion-et-Catillon	Eglise	Partiellement Classé	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 28/05/1927
101	Nouvion-le-Comte	Eglise	Classé	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 20/03/1922
102	Parpeville	Château	Inscrit	Basse Thiérache	architecture domestique	privé	inscription le 03/02/1928
103	Pleine-Selve	Eglise	Partiellement Classé	Basse Thiérache	architecture religieuse	commune	classement le 22/10/1913
104	Prémontré	Abbaye (ancienne)	Classé	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	établissement public départemental ou interdépartemental	classement le 31/12/1862
105	Ribemont	Moulin de Lucy	Inscrit	Vallée de l'Oise moyenne	architecture industrielle	privé	inscription le 14/01/1993
106	Ribemont	Abbaye Saint-Nicolas des Prés (ancienne)	Inscrit	Vallée de l'Oise moyenne	architecture religieuse	privé	inscription le 11/10/1982
107	Ribemont	Maison natale de Condorcet	Inscrit	Vallée de l'Oise moyenne	architecture domestique	commune	inscription le 23/03/1990
108	Ribemont	Eglise	Classé	Vallée de l'Oise moyenne	architecture religieuse	commune	classement le 23/07/1921
109	Royaucourt-et-Chailvet	Eglise Saint-Julien	Classé	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	commune	classement le 18/04/1914
110	Saint-Gobain	Manufacture royale des glaces	Inscrit	Massif de Saint-Gobain	architecture industrielle	société privée	inscription le 15/03/1995
111	Saint-Gobain	Verrerie de Charles Fontaine (ancienne)	Inscrit	Massif de Saint-Gobain	architecture industrielle	société privée	inscription le 30/05/1928
112	Saint-Gobain	Eglise	Classé	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	commune	classement le 04/05/1921
114	Saint-Nicolas-aux-Bois	Abbaye bénédictine de Saint-Nicolas (ancienne)	Inscrit	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	privé	inscription le 24/10/1927
115	Saint-Nicolas-aux-Bois	Monument commémoratif	Inscrit	Massif de Saint-Gobain	architecture funéraire - commémorative - votive	société privée	inscription le 08/02/1928
116	Saint-Quentin	Collegiale (ancienne)	Classé	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 31/12/1840
117	Saint-Quentin	Hôtel 46, rue d'Isle	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	association	inscription le 11/10/1930
118	Saint-Quentin	Hôtel de Ville	Partiellement Classé	Plaine de grandes cultures	architecture de l'administration ou de la vie publique	commune	classement le 29/08/1984
119	Saint-Quentin	Monument du cimetière militaire allemand	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture funéraire - commémorative - votive	État Ministère autre que Ministère de la Culture et de la Communication	inscription le 13/01/2000
120	Saint-Quentin	Hôtel Joly de Bammerville	Partiellement Classé	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	commune	classement le 25/08/1930
121	Saint-Quentin	Château de la Pilule	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	société privée	inscription le 05/02/2014
122	Saint-Quentin	Usine Sidoux	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture industrielle	personne privée physique	inscription le 24/02/1992
123	Saint-Quentin	Gare	Partiellement inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture industrielle	établissement public	inscription le 23/09/2003
124	Saint-Quentin	Théâtre municipal	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture de culture - recherche - sport - loisir	commune	inscription le 10/10/1995
125	Saint-Quentin	Porte	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture militaire	privé	inscription le 11/10/1930

I. ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

I-C. IDENTIFICATION DES ENJEUX PATRIMONIAUX - LE PATRIMOINE PROTEGE

Inventaire des Monuments Historiques classés et inscrits 5/5

Source : Atlas des Patrimoines

Num	Commune	Dénomination	Protection	Unité Paysagère	Catégorie	Statut	Date
126	Saint-Quentin	Puits	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture de l'administration ou de la vie publique	commune	inscription le 11/05/1932
127	Saint-Quentin	Chapelle de la Charité	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	société privée	inscription le 29/07/2005
128	Saint-Quentin	Eglise Sainte-Thérèse	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	association	inscription le 11/04/2022
129	Saint-Quentin	Chambre de commerce (ancienne église Saint-Jacques)	Inscrit	Plaine de grandes cultures	architecture de l'administration ou de la vie publique	commune	inscription le 11/04/2022
130	Septvaux	Eglise	Classé	Massif de Saint-Gobain	architecture religieuse	commune	classement le 12/08/1909
131	Séry-lès-Mézières	Moulin de Sénercy	Partiellement inscrit	Vallée de l'Oise moyenne	architecture industrielle	privé	inscription le 21/10/1994
132	Sissy	Chapelle	Classé	Vallée de l'Oise moyenne	architecture religieuse	commune	classement le 20/12/1920
133	Tergnier	Place Carnegie	Inscrit	Bassin Chaunois	architecture de l'administration ou de la vie publique	département ; commune ; autre personne publique ; privé	inscription le 01/12/1998

Commune	Dénomination	Intérêt	Protection	Surface
Bourguignon-sous-Montbavin et Royaucourt-et-Chailvet	Villages de Bourguignon-sous-Montbavin et Royaucourt-et-Chailvet et leurs abords	NC	site incrit	NC
Laon	Bois, promenade et squares environnant la ville de Laon	Site urbain, bourg, village	site classé	16,58 ha
Molinchart	Amas de rochers dénommé "Hottée de Gargantua"	Monument naturel	site classé	0,86 ha

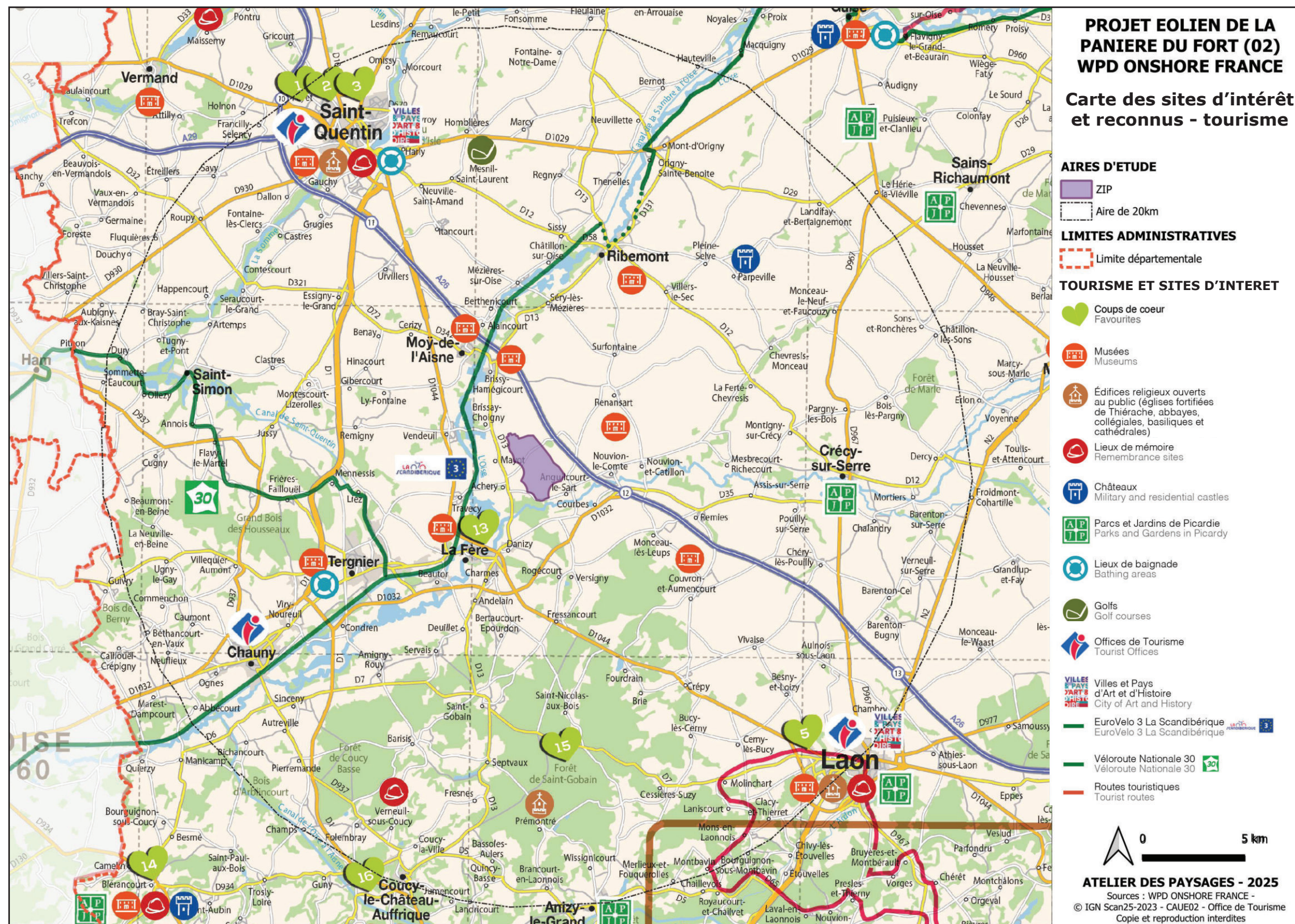
Les enjeux liés à la reconnaissance des paysages, au tourisme et à l'identité du patrimoine local (protégé ou non) sont identifiés principalement dans la documentation et les brochures touristiques produites pour la promotion et la découverte des territoires. Ainsi, la carte touristique de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois identifie les sites d'intérêts et lieux incontournables («coup de cœur»), pouvant constituer des enjeux patrimoniaux et paysagers dans le cadre du développement d'un projet de parc éolien.

La cartographie ci-contre montre que :

> **Les grands sites d'intérêt se concentrent principalement dans les deux pôles de Saint-Quentin et Laon:** Le Musée des Beaux-Arts A. Lecuyer, Le Parc d'Isle et son isle sauvage, La capitale de l'Art déco à Saint-Quentin ; La ville perchée de Laon notamment. **Plusieurs musées et autres sites d'intérêt se situent dans la vallée de l'Oise** (comme le musée Jeanne d'Aboville à La Fère par exemple) ou dans le massif de Saint-Gobain (la forêt domaniale de Saint-Gobain et de Coucy-Basse). **Quelques églises, châteaux et lieux de mémoire protégés ou non s'ajoutent à l'ensemble du patrimoine local reconnu** (comme le château de Parpeville ou encore l'Abbaye de Prémontré).

> **Les circuits Eurovélo et Véloroute empruntent également (ou se greffent sur) le sillon de la vallée de l'Oise notamment.** **La route touristique autour de Laon et vers le Chemin des Dames** au sud est en partie interceptée par les aires d'étude.

Le GR145 traverse quant à lui les plateaux et vallées de l'Aisne. De nombreux circuits secondaires (PR entre autre) sont également présents sur l'ensemble du territoire.



SYNTHESE DES ENJEUX LIES AUX SITES D'INTERET ET RECONNUS :

- > **Les sites d'intérêt constituant les enjeux les plus forts sont en majorité situés à Saint-Quentin et à Laon, ainsi que dans la vallée de l'Oise ou encore dans le Massif de Saint-Gobain**
- > **Les autres sites d'intérêt plus local (musées...), le réseau de circuits de découverte, vélo, randonnées, constituent des enjeux plus modérés voire faibles.**

Extrait de la carte touristique de l'Aisne et de sa légende. Source : <https://www.destination-saintquentin.fr/> (L'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois).

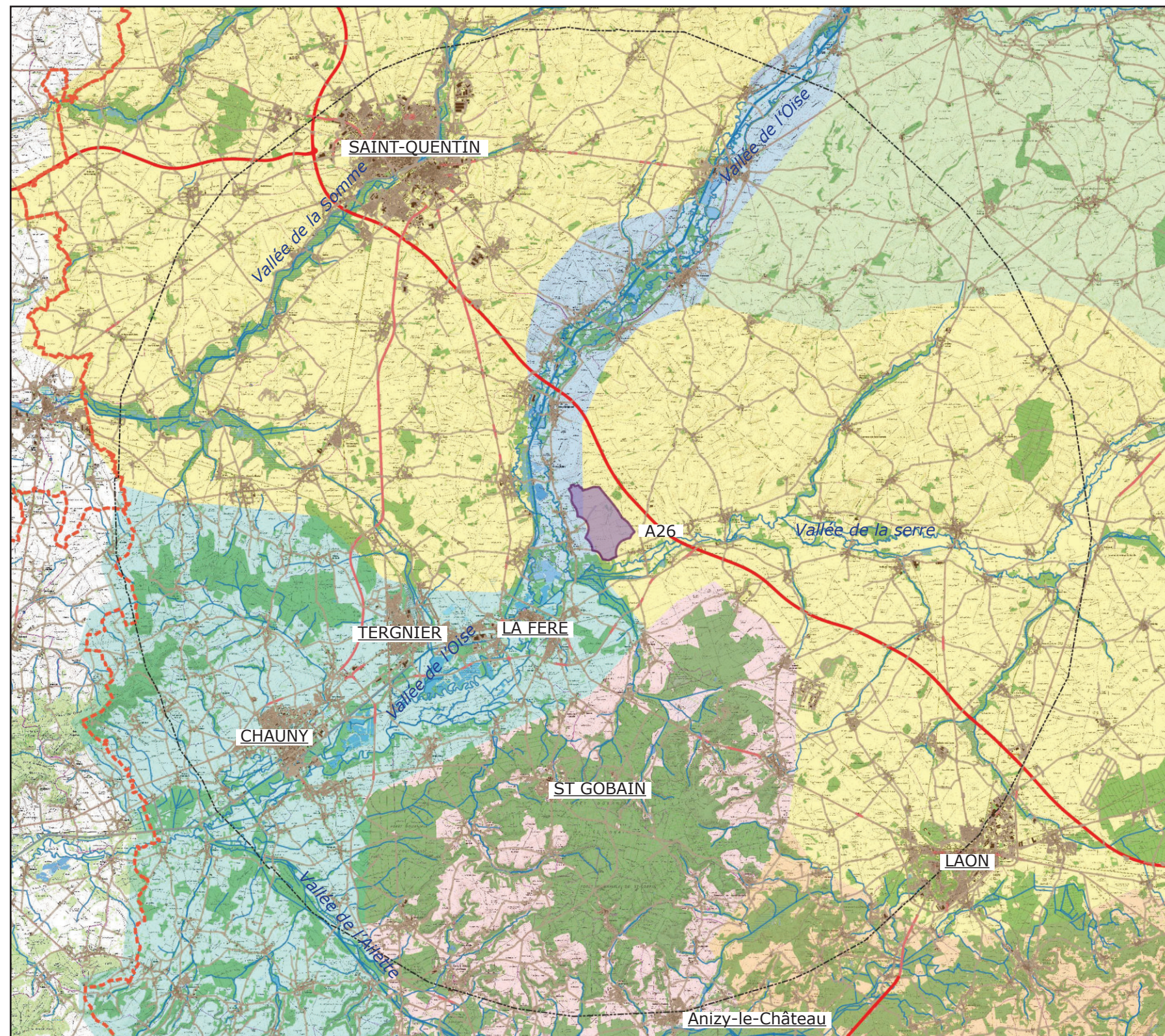
Dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour du projet, le territoire étudié est marqué par plusieurs types d'organisation urbaine et de trame viaire :

> **Dans les paysages de plateaux agricoles (Plaine de Grandes cultures, Basse Thiérache) :** Deux grands pôles urbains, reliés par l'A26, caractérisent le territoire étudié : St-Quentin et Laon. Les autres bourgs ponctuent régulièrement les paysages et sont rarement éloignés les uns des autres de plus de 5 km. De grands axes rectilignes découpent la plaine, alors que les réseaux viaires des départementales jusqu'aux chemins vicinaux, dessinent un maillage dense qui ceinture les parcelles cultivées.

> **Dans les paysages de vallée (Vallée de l'Oise moyenne, Bassin Chaunois) :** l'occupation humaine se répartit de part et d'autre de la vallée de l'Oise et des autres vallées : les villages qui s'étirent sur chacun des flancs de la vallée sont positionnés le plus souvent en vis-à-vis et parcourus par une route départementale. L'A26 traverse la vallée de l'Oise, entre St-Quentin et Laon.

Au sud, l'urbanisation du bord de l'Oise se concentre autour de trois villes industrielles : Chauny, Tergnier et La Fère, situées à l'intersection d'un important réseau routier et ferroviaire.

> **Dans les paysages boisés du Massif de St-Gobain et des Collines du Laonnois :** L'urbanisation est dispersée sur l'ensemble du territoire. Les villages sont éloignés les uns des autres et ne présentent pas de covisibilité. La plupart se sont organisés en périphérie du massif forestier, en limite de coteau, au niveau des sources. Aucune véritable ville ne marque toutefois le territoire : Quelques gros bourgs, de plus de 2000 habitants offrent les principales activités et des lieux de vie privilégiés : St-Gobain ou encore Anizy-le-Château notamment. Dans cette partie du territoire, le réseau routier est dense mais de faible importance.



**PROJET EOLIEN DE LA PANIERE DU FORT (02)
WPD ONSHORE FRANCE**
**Carte des bassins de vie
et axes de circulation**

AIRES D'ETUDE

- ZIP
- Aire de 20km

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite départementale

ELEMENTS DE PAYSAGE

- Plan d'eau
- Eléments bâtis
- Cours d'eau
- Boisements

AXES DE CIRCULATION

- Type autoroutier
- Route à 2 chaussées
- Route à 1 chaussée

UNITES PAYSAGERES

- Plaine de grandes cultures
- Vallée de l'Oise moyenne
- Bassin Chaunois
- Massif de Saint-Gobain
- Collines du Laonnois
- Basse Thiérache



ATELIER DES PAYSAGES - 2025
Sources : WPD ONSHORE FRANCE -
© IGN Scan25-2023 - CAUE02
Copie et reproduction interdites

SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS LIES :

- > **Enjeux modérés pour les espaces habités plutôt disséminés et de petite taille, mises à part les deux villes de Saint-Quentin et Laon qui constituent les plus gros pôles urbains, avec de fait des enjeux plus forts.**
- > **Enjeux globalement modérés liés aux réseaux de circulation formant un maillage de voies de dessertes secondaires plutôt dense en plateau et en vallée. Enjeux modérés liés aux grands axes de circulation et notamment l'A26 qui traverse le territoire étudié.**

I-F. SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

Dans un périmètre d'étude d'une vingtaine de kilomètres autour de la ZIP du projet, il existe plusieurs niveaux d'enjeux patrimoniaux et paysagers :

> Les enjeux paysagers, patrimoniaux et de reconnaissance sont forts autour des villes de Saint-Quentin (environnement immédiat de la ville) et de Laon (et l'aire d'influence de la Butte de Laon), et autour du bourg de Coucy.

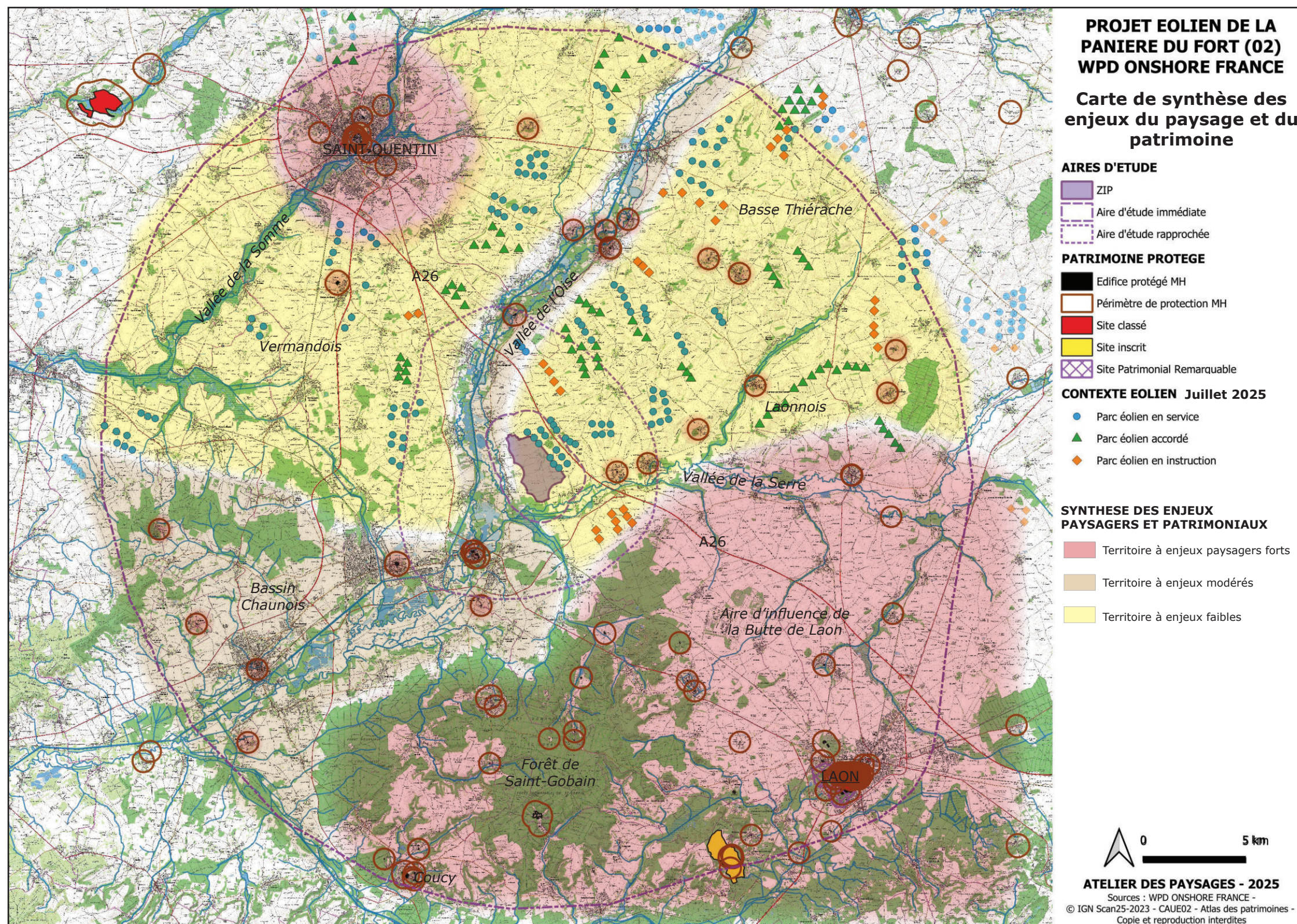
> Dans les paysages du massif de Saint-Gobain, les enjeux paysagers sont également forts en raison des richesses patrimoniales et de la reconnaissance dont bénéficie ce territoire.

> Les enjeux paysagers et patrimoniaux sont modérés dans la vallée de l'Oise (avec enjeux patrimoniaux ponctuellement forts pour les Monuments Historiques), jusque dans le bassin Chaunois.

> Les enjeux paysagers sont globalement faibles sur le reste du territoire, notamment dans une partie du paysage de la Plaine de grandes cultures (Vermandois et une partie du Laonnois) et en Basse Thiérache ; on retient toutefois des enjeux paysagers modérés dans les vallées (Somme et Serre notamment) et quelques enjeux patrimoniaux ponctuellement forts pour les Monuments Historiques présents dans ces unités paysagères.

> Le contexte éolien en exploitation et en développement, et la traversée du territoire par l'A26, constituent également des enjeux paysagers dont l'intensité varie selon l'éloignement : ils sont modérés à forts à l'approche de la ZIP, et s'affaiblissent significativement avec l'éloignement.

La prise en compte des zones en situation de saturation par encerclement du contexte éolien avant projet est un enjeu fort lié directement développement éolien sur le plateau agricole au sud de Saint-Quentin.



La ZIP du projet se situe dans une zone aux enjeux paysagers et patrimoniaux immédiats plutôt faibles côté Laonnois et modérés côté vallée de l'Oise, mais aux enjeux modérés à forts liés à la proximité du contexte éolien. Par ailleurs **le périmètre d'étude qui s'étend autour de la ZIP est concerné par plusieurs des grands enjeux paysagers et patrimoniaux qui font l'objet d'analyses des sensibilités détaillées vis-à-vis du projet dans la suite de l'étude : l'aire d'influence de la Butte de Laon, la Forêt de Saint-Gobain, et les paysages de vallées notamment.**

L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Elle s'étend jusqu'à 20 km ou plus autour de la ZIP du projet. Elle s'étire au sud-est pour prendre en compte l'ensemble de la Butte de Laon.

Les analyses y sont surtout conduites à l'échelle patrimoniale, en terme de perceptions visuelles et de contexte éolien.

L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

Elle comprend les bassins de vie et les axes de circulation situés dans un rayon de 5 à 7km autour du projet éolien et pour lesquelles il existe un enjeu « cadre de vie » du fait de leur proximité.

Les analyses des sensibilités paysagères et patrimoniales (Monuments Historiques et sites d'intérêt) y sont détaillées.

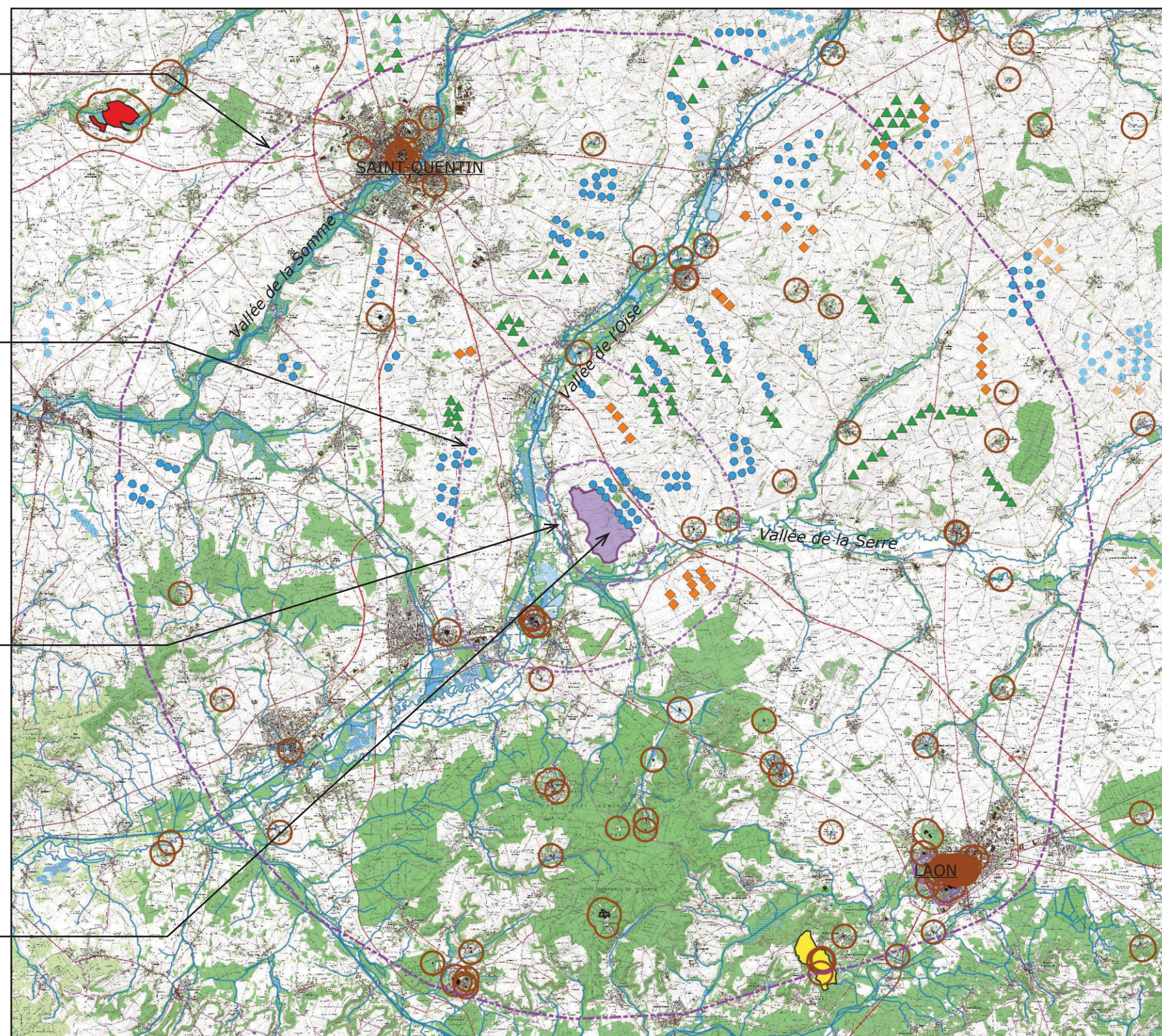
Les effets cumulés avec les parcs éoliens du contexte y sont également analysés.

L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

Elle correspond aux abords immédiats de la ZIP dans un rayon de 1 km. Elle intègre notamment ici plusieurs villages très proches, une partie de paysages des vallées de l'Oise et de la Serre, une partie du contexte éolien, et une section de l'A26.

LA ZIP - ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

La ZIP correspond à l'emprise maximale de l'implantation des éoliennes du projet. C'est dans cette emprise que sont envisagés les variantes d'implantation et le projet final.



PROJET EOLIEN DE LA PANIERE DU FORT (02) WPD ONSHORE FRANCE

Carte des aires d'étude adaptées aux enjeux du territoire

AIRES D'ETUDE

- ZIP
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

PATRIMOINE PROTEGE

- Edifice protégé MH
- Périmètre de protection MH
- Site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable

CONTEXTE EOLIEN Juillet 2025

- Parc éolien en service
- Parc éolien accordé
- Parc éolien en instruction

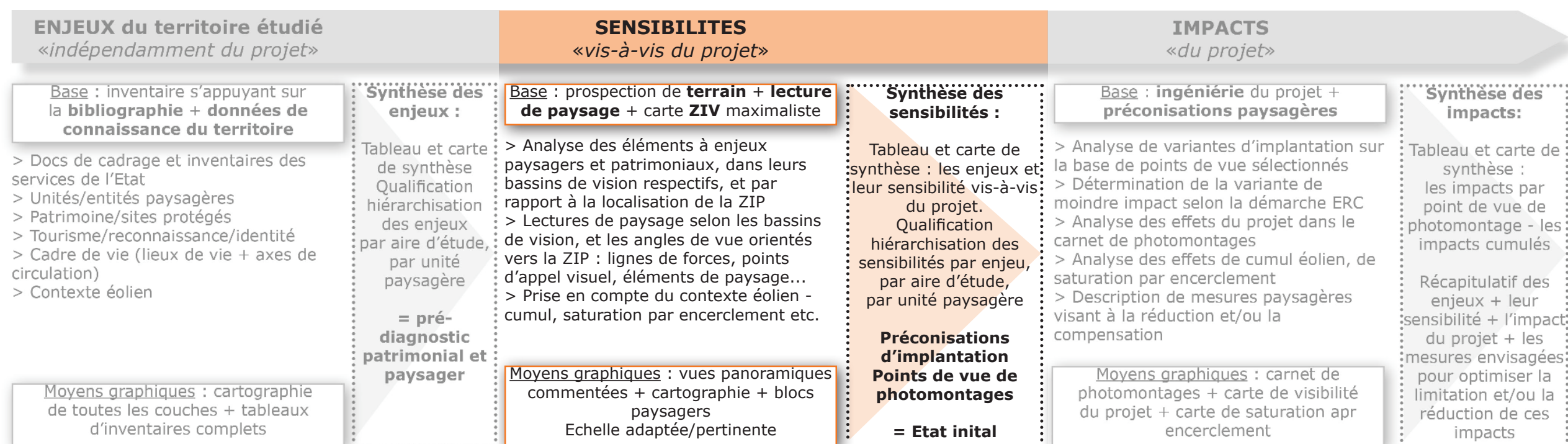


ATELIER DES PAYSAGES - 2025

Sources : WPD ONSHORE FRANCE -
© IGN Scan25-2023 - CAUE02 - Atlas des patrimoines -
Copie et reproduction interdites

ETAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

CHAPITRE II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES VIS-A-VIS DU PROJET



----- Démarche itérative -----

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-A. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE - QUALITES PAYSAGERES DE LA ZIP

1- Présentation de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate

La ZIP du projet couvre environ 495 ha. Caractérisée par un paysage de grandes cultures agricoles, la zone d'étude pour l'implantation du projet s'étend sur près de 4km de long et 2km de large, sur les pentes douces du coteau est de la vallée de l'Oise et du coteau nord de la vallée de la Serre.

L'altitude générale de la ZIP est comprise entre 52 et 101m ; le point haut est situé au lieu-dit l'Arbre Guilmet.

L'aire d'étude immédiate comprend une bande d'environ 1km autour des limites de la ZIP.

Principales caractéristiques paysagères de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate :

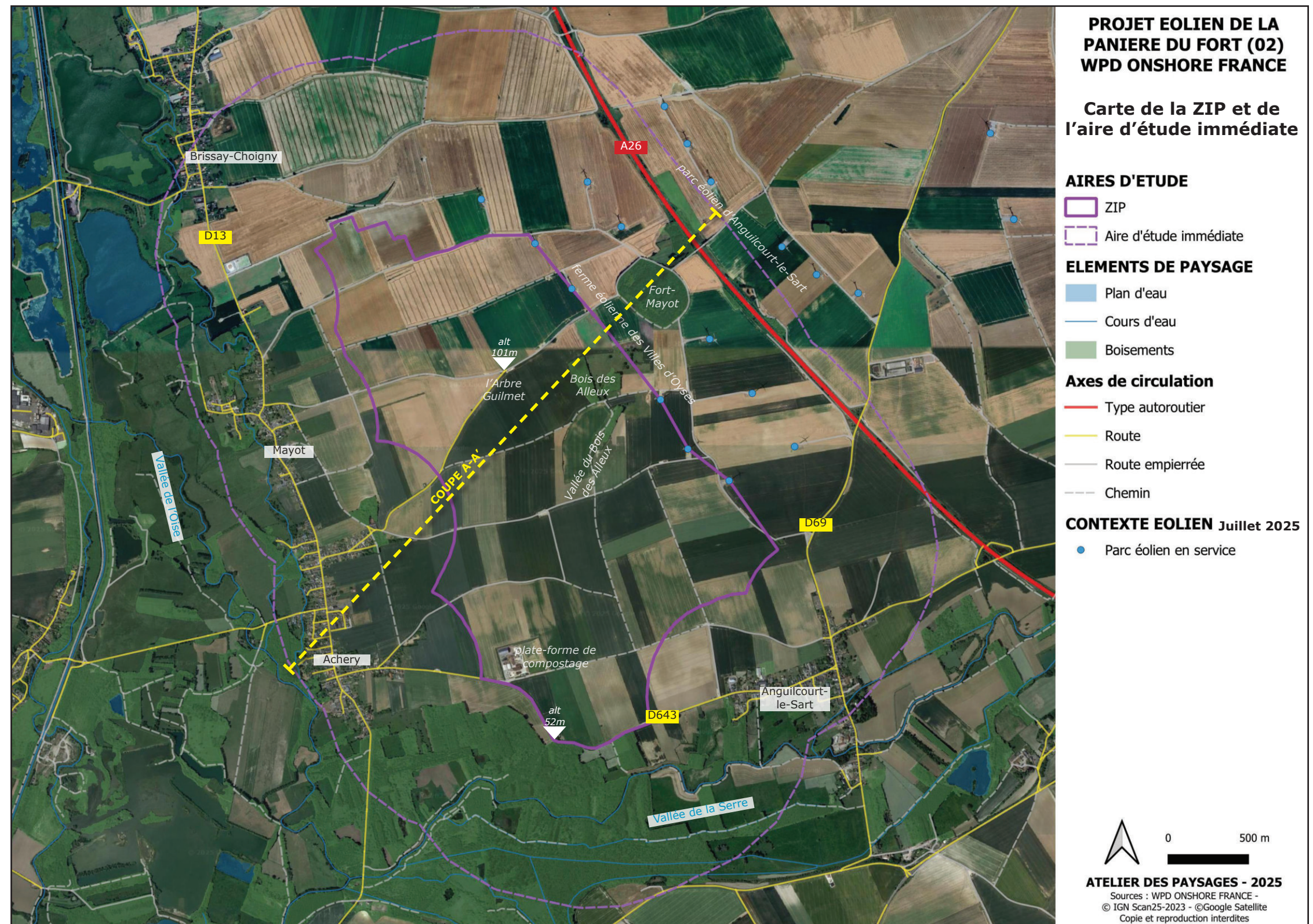
> **Un paysage de plateau agricole cultivé en openfield.**

Plusieurs toponymes évoquent ces parcelles de terres labourées: «Champ Royart», «le Champ à Vaux», «les Vingt-Huit Setiers» ou encore «le bas des Vingt-Huit Setiers» (un setier = Ancienne mesure de grains ou de liquides).

> **Un vallon sec au cœur de la ZIP : le Vallon du Bois des Alleux.**

> **Quelques structures végétales sont présentes, notamment le Bois des Alleux et surtout le boisement du Fort Mayot en limite de la ZIP, dont la silhouette est visible de loin.** De petites structures végétales arborées ponctuent les nombreux chemins de desserte agricole, souvent associées à des talus.

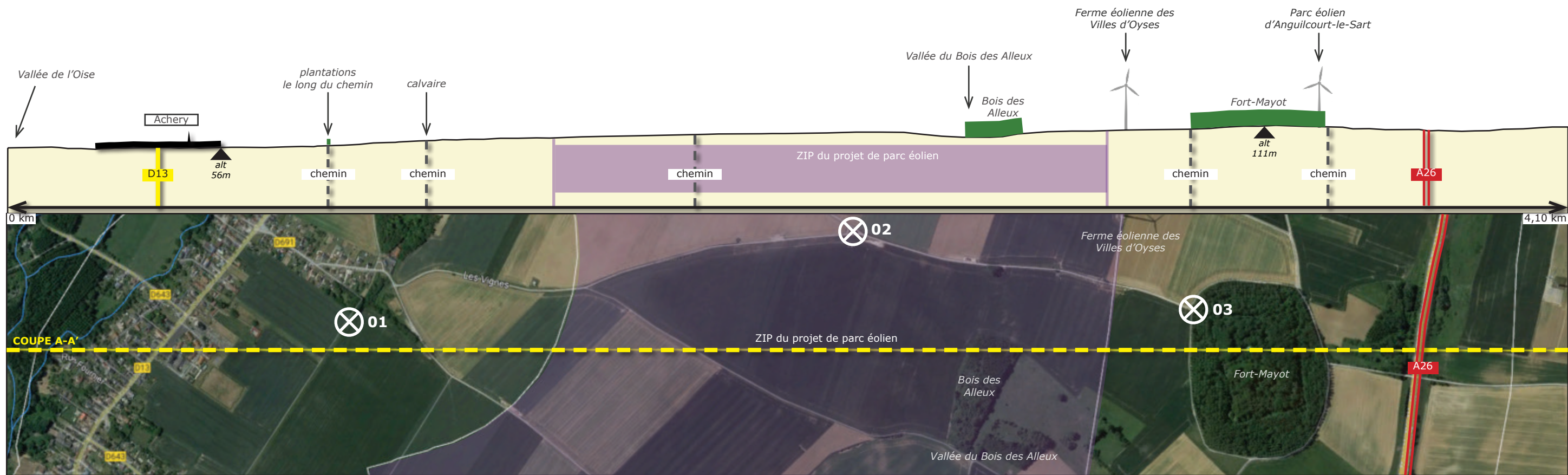
> **Plusieurs axes de circulation «encadrent» la ZIP : la D13, reliant les villages de Brissay-Choigny, Mayot et Achery à l'ouest ; la D643 et la D69 traversant Anguilcourt-le-Sart au sud ; l'autoroute A26 à l'est.** Autant d'axes de circulation et des champs de vision s'ouvrent ainsi en direction du projet.



> **Plusieurs points de repère construits dans et en limite de ZIP : les parcs éoliens en service (Villes d'Oyses et Anguilcourt-le-Sart), ainsi que la plate-forme de compostage isolée au sud de la ZIP.**

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-A. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE - QUALITES PAYSAGERES DE LA ZIP



Coupe AA' en travers de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate, présentant les principales caractéristiques paysagères et patrimoniales.

 Point de vue d'illustration



01 - vue sur un des chemins plantés, à l'est du bourg de Achery



02 - vue depuis le lieu-dit l'Arbre Guilmet, vers le Fort-Mayot et la Vallée du Bois des Alleux, à l'est de la ZIP



03 - vue sur la ZIP depuis le Fort-Mayot

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-A. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE - QUALITES PAYSAGERES DE LA ZIP

2- Sensibilités patrimoniales de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate

Le territoire intercepté par la ZIP du projet, et par l'aire d'étude immédiate ne compte pas de site ni d'édifice protégé au titre du code de l'environnement ou des Monuments Historiques. Quelques éléments de patrimoine local non protégé sont toutefois présents dans les communes proches de la ZIP :



Eglise de Achery

• Achery

L'église Saint-Martin de Achery est un édifice non protégé mais dont la silhouette et l'implantation en coeur de bourg marquent le paysage de la commune. Cet édifice de la Reconstruction, érigé après l'anéantissement du village lors de la Première Guerre Mondiale, marque l'intersection de la D13 avec la D643. Le clocher est un point d'appel visuel le long de la vallée de l'Oise et dans l'axe de la D643.

=> **La vue simultanée de cet édifice avec le contexte éolien proche et avec le projet constitue une sensibilité patrimoniale modérée à forte, notamment depuis la D643.**

Il existe également de nombreux vestiges de casemates de la ligne Hindenburg sur le territoire communal, et dans les communes voisines (blockhaus aujourd'hui le plus souvent recouverts de végétation). Dans la mesure où ils ne sont pas impactés directement par le projet et ses travaux connexes, ils ne présentent que de faibles sensibilités vis-à-vis du projet.



Eglise de Brissay-Choigny

• Brissay-Choigny

L'église Sainte-Marie-Madeleine de Brissay-Choigny date du XVIème siècle : dans un territoire marqué par l'architecture de la Reconstruction, elle est remarquée bien que discrète, avec son clocher carré et trapu, son implantation au milieu du cimetière, et son positionnement plutôt en contrebas du village, vers la vallée de l'Oise.

La vue simultanée de cet édifice avec le contexte éolien proche et avec le projet constitue une sensibilité patrimoniale modérée à forte.



Eglise de Angilcourt-le-Sart

• Angilcourt-le-Sart

La carte de Cassini (présentée pages suivantes) montre qu'au XVIIIème siècle, Angilcourt était une paroisse, dont le patron est Saint-Quentin située sur la rive droite de la Serre.

• **L'église Saint-Quentin** est implantée dans le coeur du village, dans un environnement assez dégagé et jardiné.

Le château de Angilcourt-le-Sart (déjà présent sur la Carte de Cassini), est quant à lui implanté au sud du bourg, entre deux bras de la rivière Serre. Aujourd'hui entouré de plantations arborées, on devine à peine sa silhouette depuis la D69 qui traverse le village du sud au nord.

La silhouette partielle de plusieurs éoliennes des parcs de Angilcourt-le-Sart et des Villes d'Oyses sont perceptibles dans l'axe de la route, sans effet marqué de prégnance ni de concurrence visuelle avec le château et la partie visible de son domaine.

=> **La vue simultanée du château avec le contexte éolien proche et avec le projet constitue une sensibilité patrimoniale modérée à forte.**



Château de Angilcourt-le-Sart

Source : carte postale ancienne www.1clic.fr



Château de Angilcourt-le-Sart

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-A. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE - QUALITES PAYSAGERES DE LA ZIP



Eglise de Mayot

Mayot

L'église Saint-Christophe de Mayot est un édifice de la Reconstruction, caractérisé notamment par la silhouette originale de son clocher.

Comme c'est le cas pour celui de l'église de Achery, ce clocher est un point d'appel visuel le long de la vallée de l'Oise.

=> **La vue simultanée de cet édifice avec le contexte éolien proche et avec le projet constitue une sensibilité patrimoniale modérée à forte.**

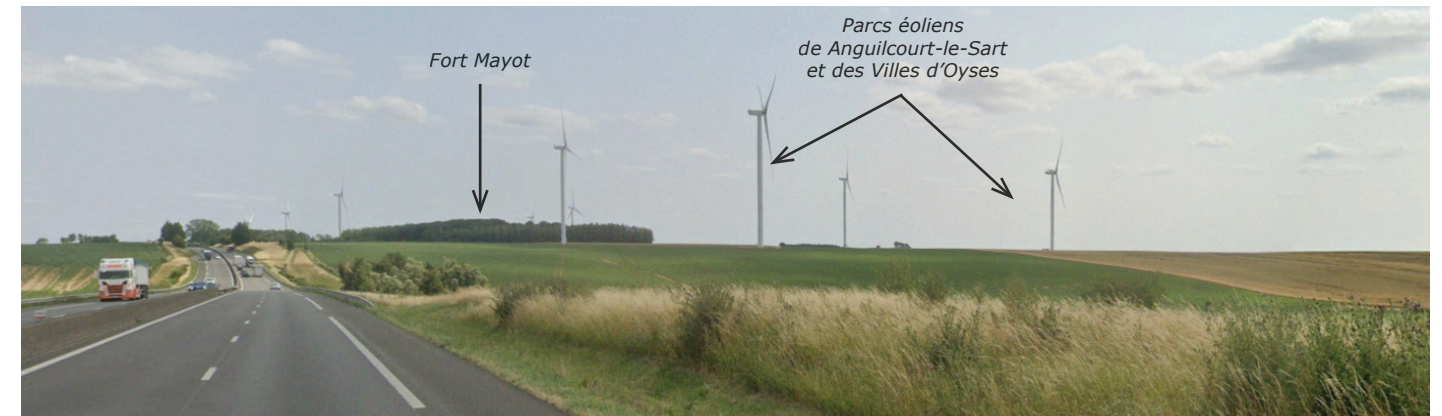
Le fort de Mayot, identifié comme «Fort Mayot» dans la cartographie, est un site isolé de 9 hectares, aujourd'hui entièrement masqué par la végétation.

«Le « Fort de Mayot », construit après la guerre de 1870 et endommagé durant les deux guerres mondiales, domine les vallées de la Serre et de l'Oise. Cette ZNIEFF, d'une quinzaine d'hectares, isolée sur le plateau du Marlois, comprend des formations boisées qui se sont progressivement installées ainsi que de la végétation des murs de brique et des fossés.

Le site subit la reprise de la dynamique végétale, à la suite de son abandon par les autorités militaires. La strate forestière est dominée par les boisements associant le Frêne, l'Orme champêtre ainsi que le Robinier et la strate arbustive y est très dense.»*

Inaccessible au public et isolé sur le grand plateau agricole, Le Fort Mayot, sorte d'îlot boisé, est un point de repère visible de loin, aujourd'hui accompagné de plusieurs parcs éoliens en service.

=> **La vue simultanée du Fort Mayot avec le contexte éolien proche et avec le projet constitue une sensibilité patrimoniale modérée à forte.**



Fort Mayot depuis l'A26 - Source : Google Street View 2023



Fort Mayot depuis le lieu dit l'Arbre Guilmet

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-A. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE - QUALITES PAYSAGERES DE LA ZIP

Visite du Fort Mayot le 25/01/2024

Dans le cadre de la concertation, une visite du Fort Mayot, propriété privée, a été organisée avec les acteurs du projet (développeurs, bureaux d'étude écologique et de paysage) et les acteurs du territoire (élus locaux, agents communaux, habitant).

L'objectif de cette visite était multiple :

- > Découvrir, pour la plupart des personnes présentes, ce site historique ouvert que très rarement à la visite.
- > Evaluer sa sensibilité vis à vis du projet du point de vue des chiroptères et du paysage notamment.
- > Envisager éventuellement des mesures paysagères et écologiques dans, et/ou aux abords de ce site, en cohérence avec l'intérêt de cet élément de patrimoine.

Il est ressorti que l'intérieur du site conserve encore un ensemble d'architecture militaire en état de friche, mais dans lequel on retrouve encore très bien les grands volumes construits en briques, des abris et galeries caractéristiques de cet ouvrage défensif. Un boisement s'est constitué, conférant au site une atmosphère tout à fait particulière et propice à l'imaginaire.

Coté extérieur, dans le paysage agricole ouvert, on peut encore deviner des traces des liens entre le village et le Fort : le chemin d'accès, des traces de ruines de la maison du gardien, et le grand paysage dégagé qui permettait d'embrasser l'immensité du panorama à 360°.

C'est dans ce cadre qu'un projet de communication autour de ces éléments de patrimoine et de leurs liens avec le territoire immédiat du projet, pourrait être développé ; l'objectif principal étant de conserver la mémoire du site et de favoriser sa transmission.



Dans le Fort Mayot - visite avec les acteurs du projets et les acteurs du territoire, le 25/01/2024



II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-A. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE - QUALITES PAYSAGERES DE LA ZIP

3- Evolution des paysages de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate

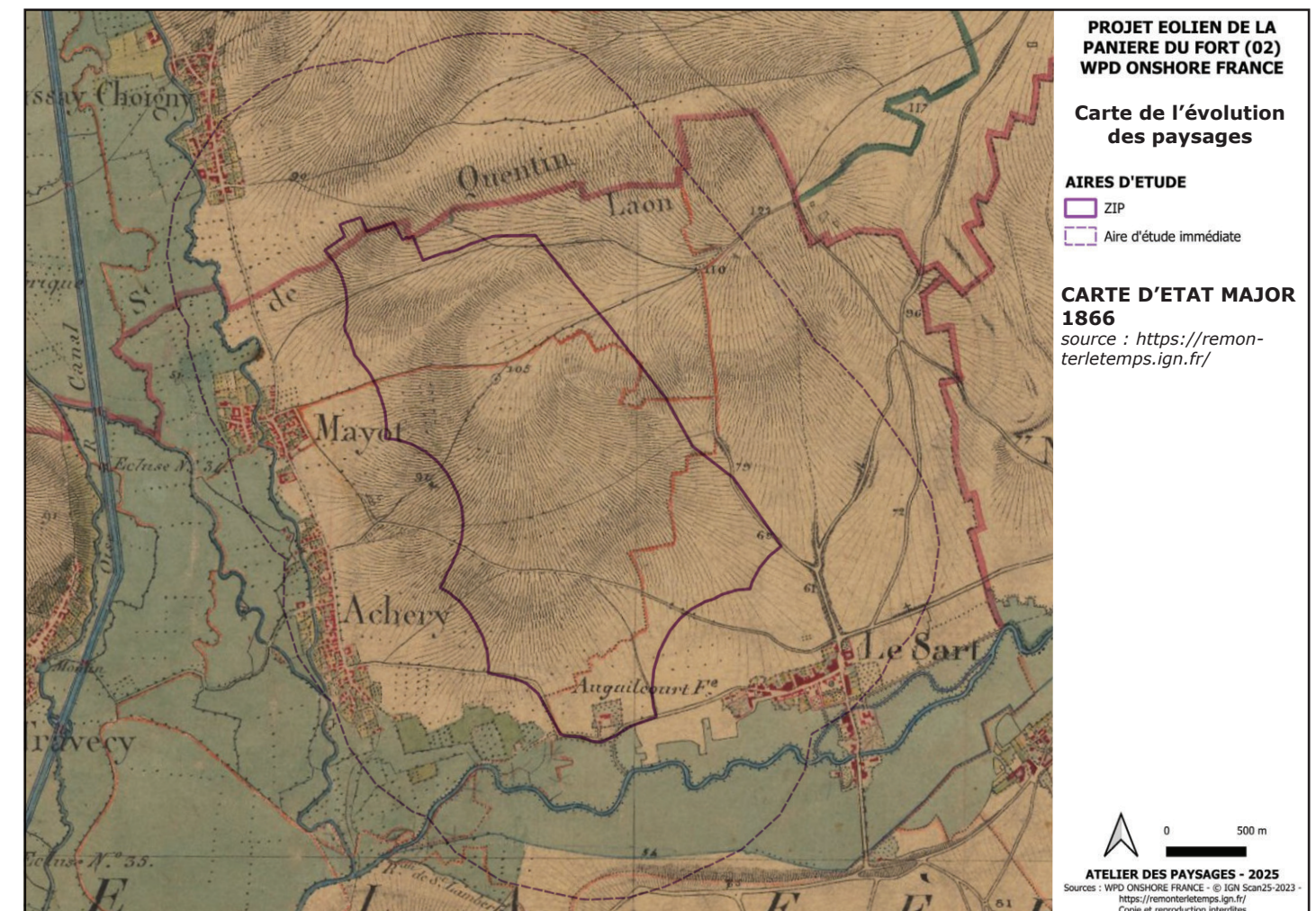
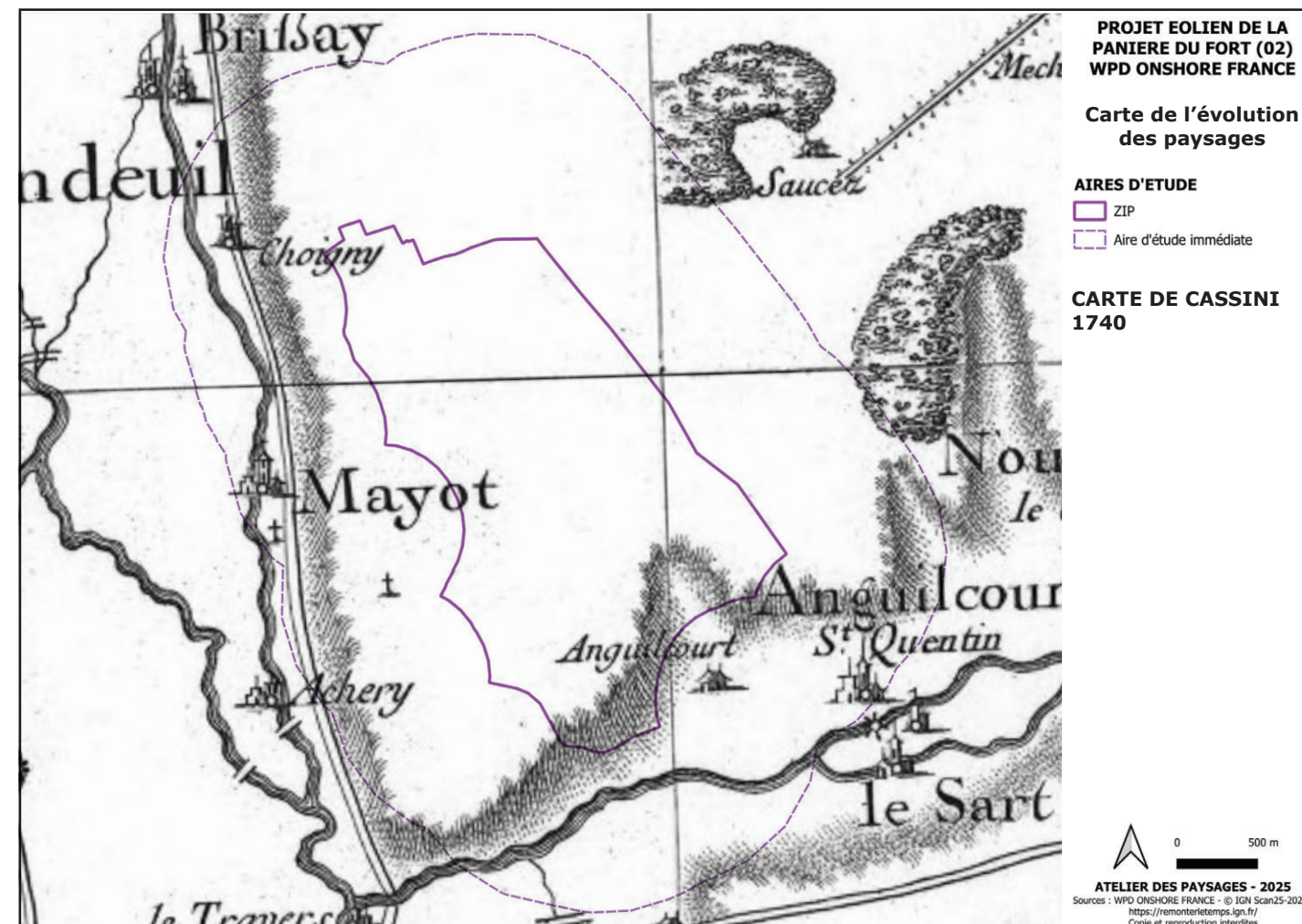
L'étude de cartes anciennes (Cassini-1740 et Carte d'Etat Major-1866) puis des **photos aériennes anciennes** (1949 puis 1974) nous montre que la zone occupée par la ZIP du projet de la Panière du Fort est dégagée de toute grande masse boisée significative depuis près de 300 ans. Seul le paysage de vallée intercepté par l'aire d'étude immédiate est marqué par des parcelles boisées, au sud et à l'ouest de la ZIP.

On observe sur les cartes ci-dessous et pages suivantes :

> Le chapelet de paroisses, bourgs et hameaux implantés le long de la vallée de l'Oise (Brissay, Choigny, Mayot, Achery) et le long de la vallée de la Serre (Anguilcourt, le Sart).

> L'implantation de ces lieux de vie se fait le long d'un axe de circulation, notamment le long de la vallée de l'Oise (le chemin de Ribemont à Tergnier) ; l'extension urbaine s'est faite côté vallée, puis progressivement côté est, en pied de coteau.

> Le Fort Mayot est construit après la guerre de 1870 et endommagé durant les deux guerres mondiales ; il domine les vallées de la Serre et de l'Oise et n'apparaît pas encore sur les cartes anciennes. La photo aérienne de 1949 (page suivante) montre qu'à cette époque ce site patrimonial était déjà boisé.

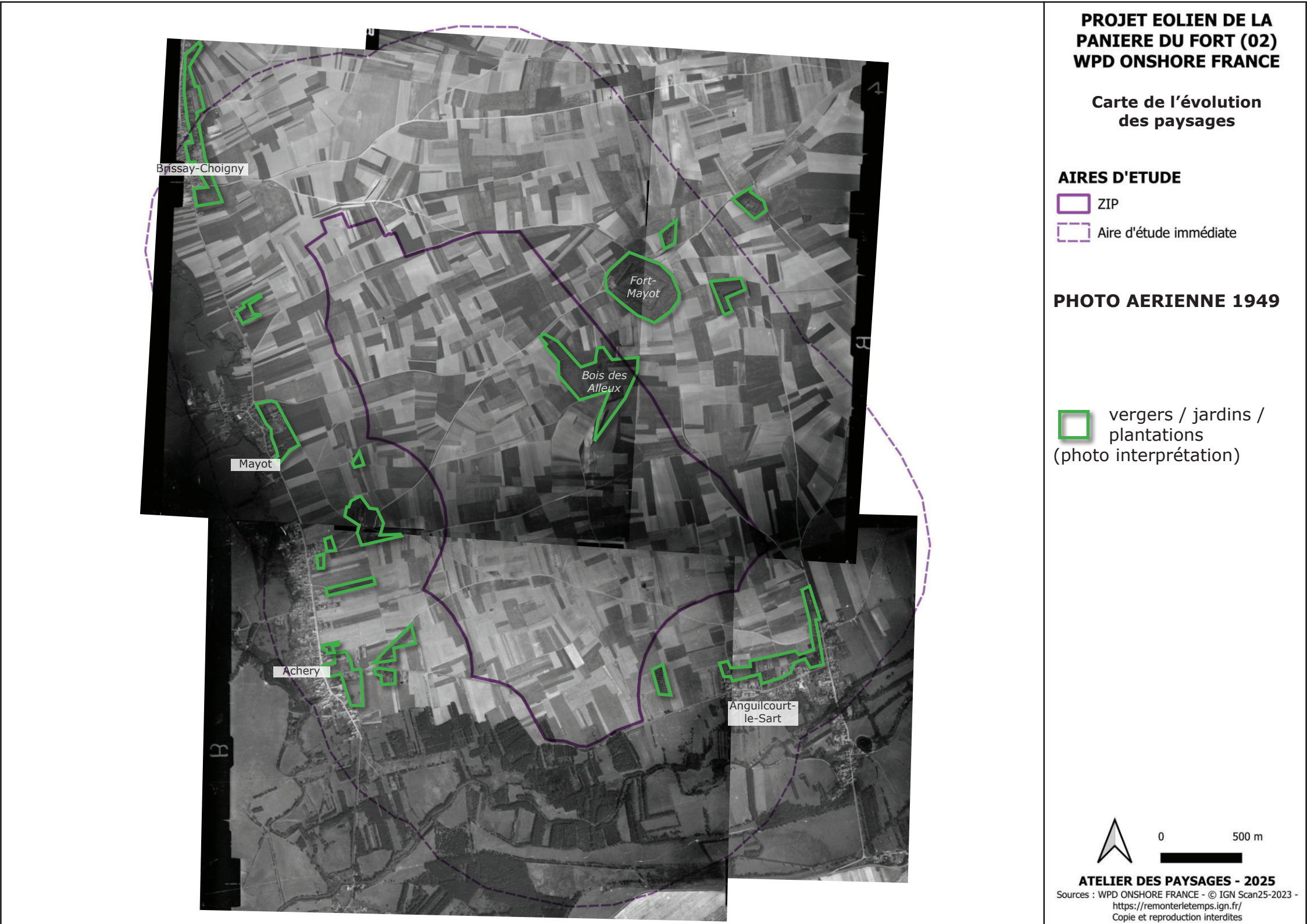


II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-A. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE - QUALITES PAYSAGERES DE LA ZIP

La photo-interprétation de la photo aérienne de 1949 montre :

- > L'îlot boisé du Fort Mayot.
- > Le Bois des Alleux.
- > Un ensemble de jardins et vergers à l'arrière des habitations des villages, à la transition avec les parcelles agricoles qui couvrent tout le coteau.
- > Des parcelles agricoles très nombreuses et de petite dimension.
- > Des parcelles boisées et/ou arborées dans les vallées de l'Oise et de la Serre, qui contrastent avec les paysages ouverts du plateau agricole.

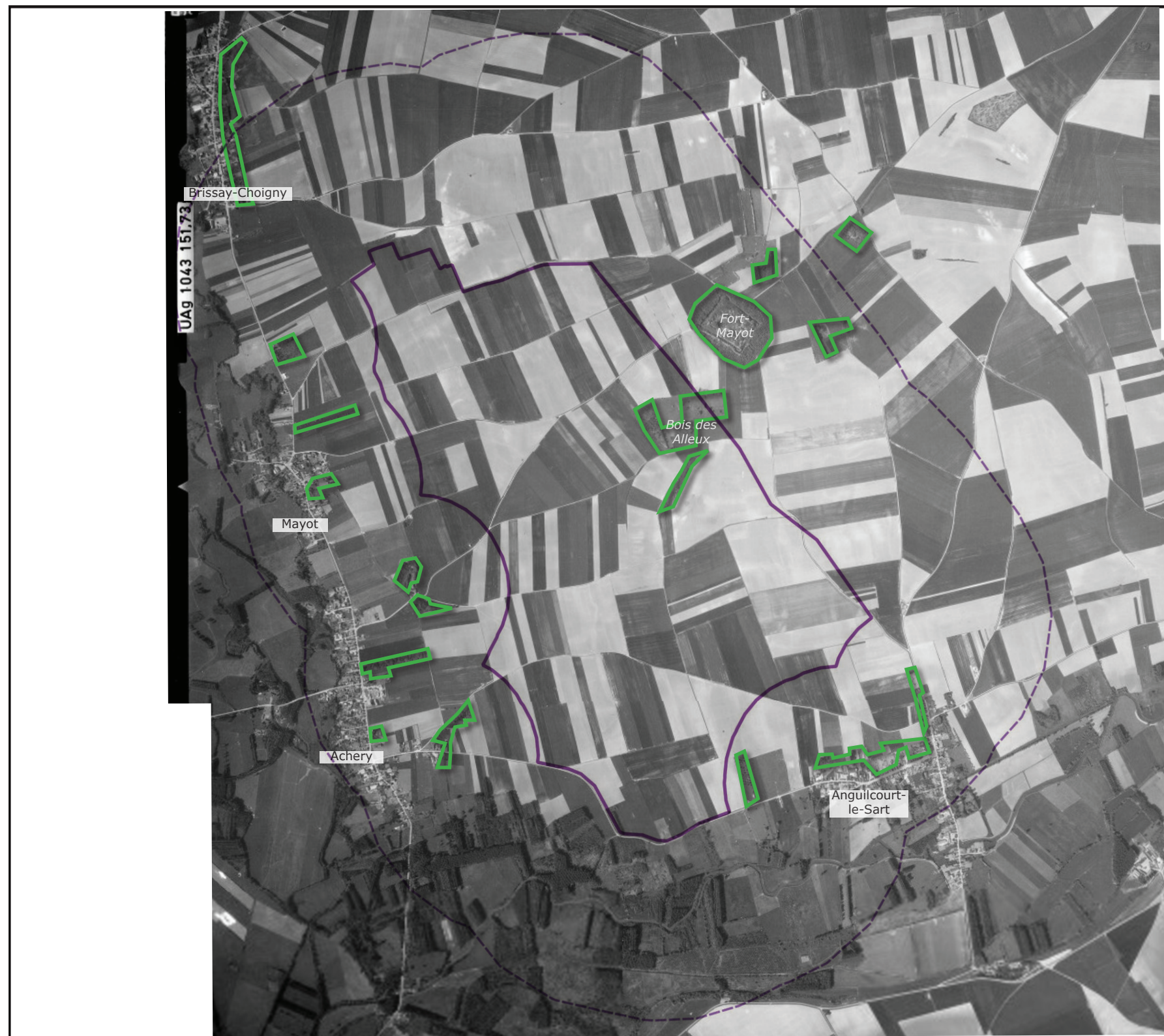


II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-A. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE - QUALITES PAYSAGERES DE LA ZIP

La photo-interprétation de la photo aérienne de 1974 montre :

- > L'îlot boisé du Fort Mayot.
- > Le Bois des Alleux.
- > L'ensemble de jardins et vergers à l'arrière des habitations des villages est toujours présent mais on observe que les surfaces ont réduit.
- > Le développement du bâti à l'ouest de la route qui traverse Achery et Mayot.
- > À cette époque, il semble que les parcelles agricoles ont été rassemblées pour offrir de plus grandes surfaces de culture.
- > Des parcelles boisées et/ou arborées sont toujours présentes et denses dans les vallées de l'Oise et de la Serre.



**PROJET EOLIEN DE LA
PANIERE DU FORT (02)
WPD ONSHORE FRANCE**

**Carte de l'évolution
des paysages**

AIRES D'ETUDE

- ZIP
- Aire d'étude immédiate

PHOTO AERIENNE 1974

- vergers / jardins /
plantations
(photo interprétation)



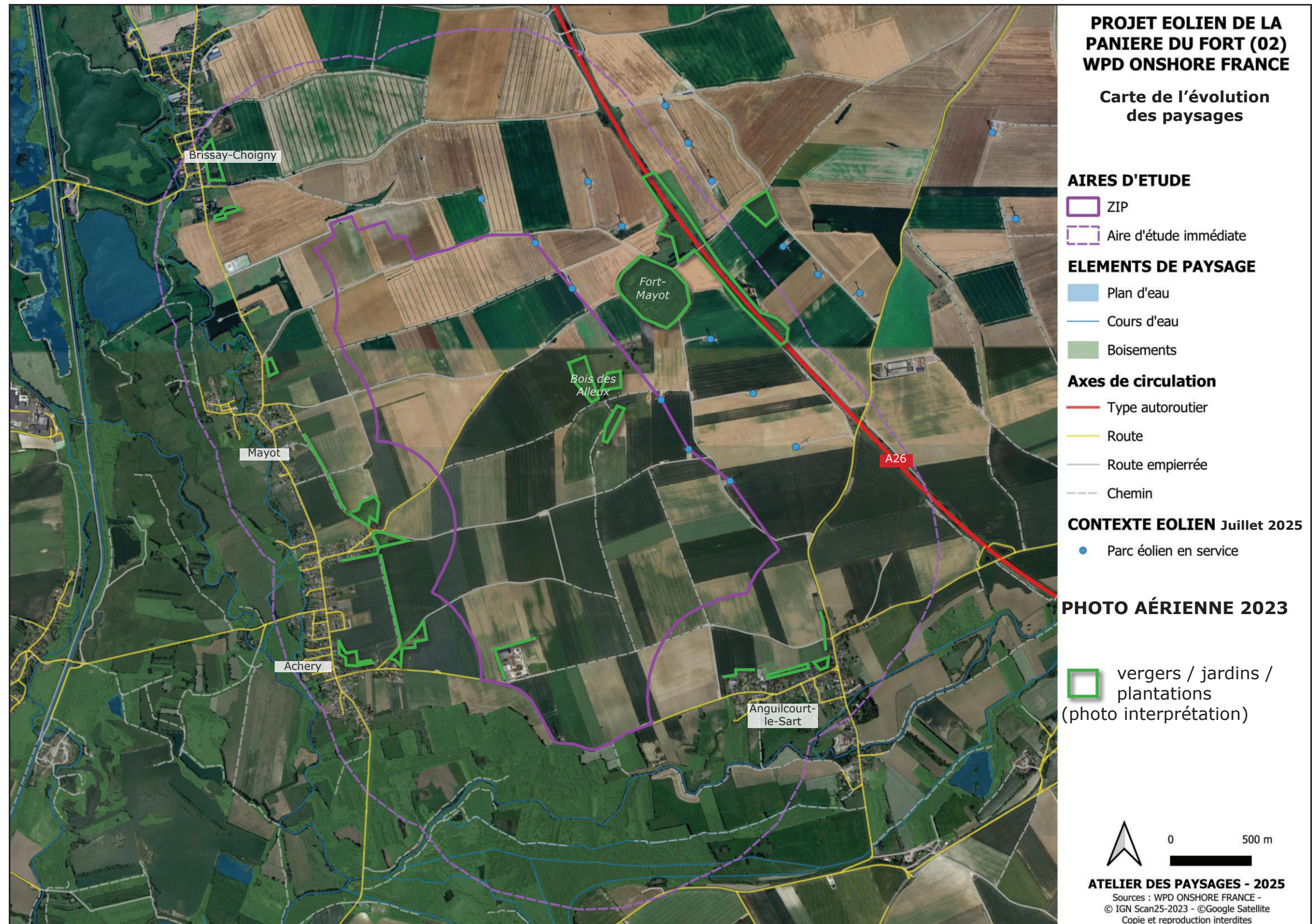
ATELIER DES PAYSAGES - 2025
Sources : WPD ONSHORE FRANCE - © IGN Scan25-2023 -
<https://remonterletemps.ign.fr/>
Copie et reproduction interdites

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-A. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE - QUALITES PAYSAGERES DE LA ZIP

La photo-interprétation de la photo aérienne de 2023 montre :

- > L'îlot boisé du Fort Mayot
- > Le Bois des Alleux
- > L'ensemble de jardins et vergers à l'arrière des habitations des villages a beaucoup diminué, et le bâti s'est densifié. On retrouve le plus souvent des lignes plutôt que des parcelles arborées.
- > Le développement d'espaces arborés le long de l'A26 avec des plantations sur les talus de l'ouvrage.
- > La dimension des parcelles agricoles est nettement augmentée.
- > Des parcelles boisées et/ou arborées sont toujours présentes, denses et parfois continues dans les vallées de l'Oise et de la Serre. Certaines prairies présentes au cours du siècle dernier semblent s'être enrichies ; des plantations ont complété le couvert boisé.
- > Des parcs éoliens ont été implantés sur les hauteurs du plateau, à proximité du Fort-Mayot et le long de l'A26. Des plantations de grands arbustes le long de certains chemins et pistes ont également été installées ; elles sont à ce jour en partie seulement développées et certaines ne sont plus continues à ce jour.



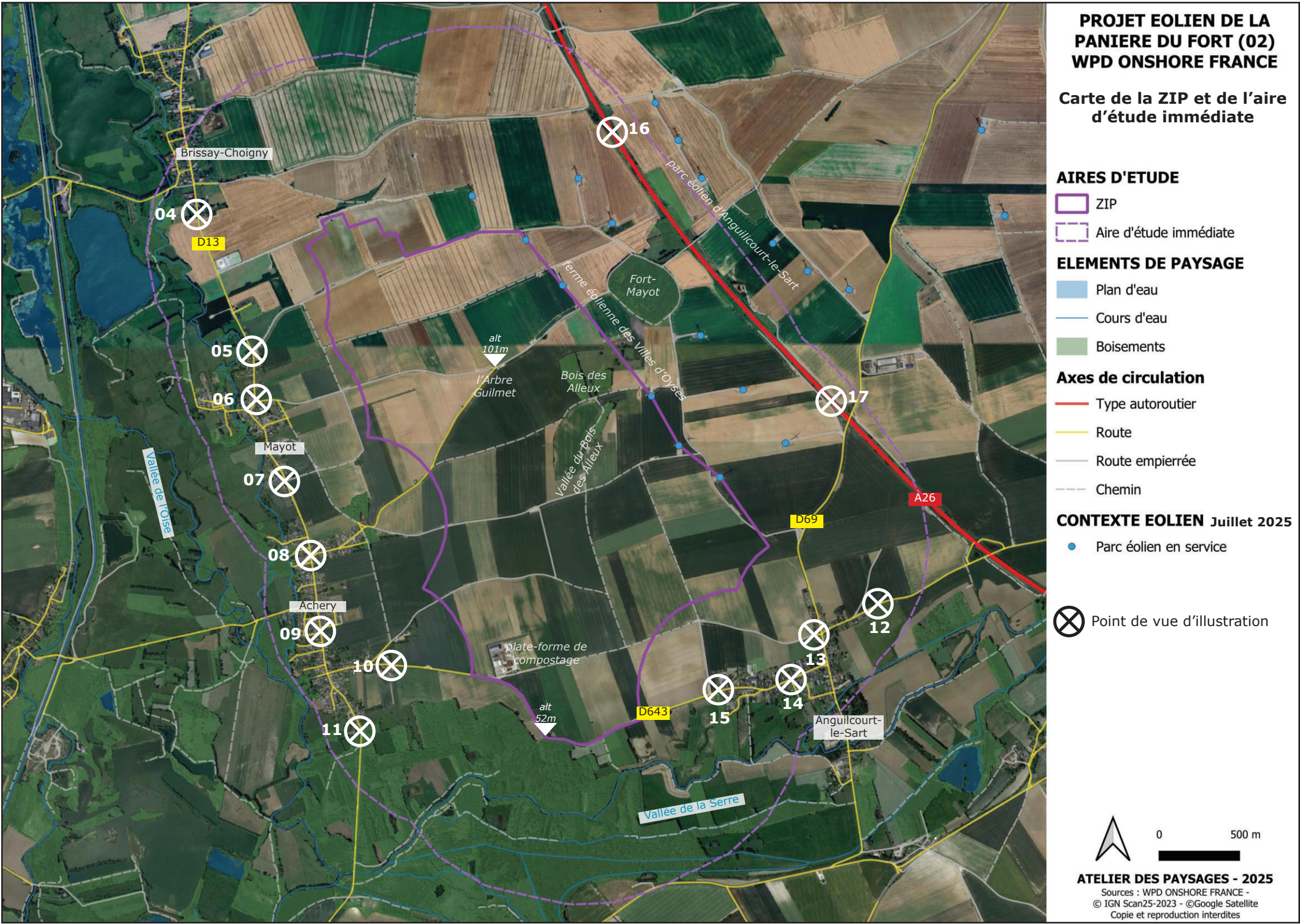
II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-A. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE - QUALITES PAYSAGERES DE LA ZIP

4- Perceptions visuelles orientées vers la ZIP depuis l'aire d'étude immédiate

La proximité de la ZIP avec plusieurs villages et axes de circulation fréquentés implique des sensibilités paysagères vis-à-vis du projet de la Pânière du Fort, liées aux perceptions visuelles et aux champs de vision orientés vers la zone du projet :

- > Depuis les villages de Brissay-Choigny, Mayot et Achery, traversés par la D13 et implanté au pied du coteau à l'est de la vallée de l'Oise.
- > Depuis le village de Anguilmcourt-le-Sart, traversé par la D643 et par la D69, et implanté au pied du coteau nord de la vallée de la Serre.
- > Depuis l'autoroute A26.



II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

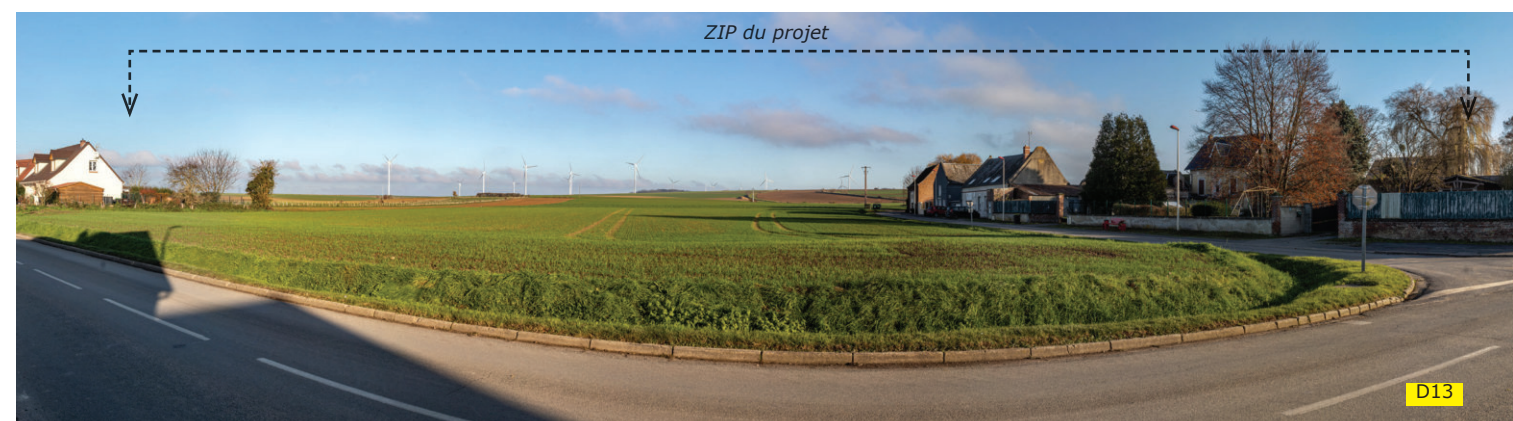
II-A. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE - QUALITES PAYSAGERES DE LA ZIP



04 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D13 à la sortie de Brissay-Choigny vers Mayot - source WPD



05 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D13 à l'entrée nord de Mayot



06 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D13 dans la traversée de Mayot (face à la rue du Fort) - source WPD



07 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D13 à la sortie sud de Mayot

Depuis les villages de Brissay-Choigny, Mayot et Achery, traversés par la D13 et implanté au pied du coteau à l'est de la vallée de l'Oise :

Dans les champs de vision qui s'ouvrent depuis la D13 vers l'est, entre Brissay-Choigny et Achery, la ZIP occupe la majeure partie des arrières-plans.

On observe que :

> Le contexte éolien est déjà bien présent dans la majeure partie des panoramas, à l'arrière de la ZIP.

=> **Le projet se situera donc dans le même champ de vision que les parcs éoliens déjà en service, avec une sensibilité paysagère liée aux effets de cumul éolien.**

> C'est à la limite de l'urbanisation que les vues sont les plus dégagées vers la ZIP. En effet, dès que le contexte urbain ou arboré est plus dense, les champs de vision sont beaucoup moins profonds.

> Quand des structures végétales sont implantées à proximité des points de vue ou des habitations, elles forment des écrans visuels qui limitent les vues dégagées vers le contexte éolien existant et vers la ZIP (vue 05 et 06 par exemple).

> Certaines constructions plutôt récentes se situent en dehors de la trame urbaine plutôt dense des centre-villages.

=> **Ces pavillons et maisons isolées présentent des sensibilités plutôt fortes vis-à-vis du projet, notamment quand leurs façades sont exposées à l'est (vue 07) ou quand elles ne sont peu ou pas accompagnées de structures végétales jardinées à leurs abords immédiats.**

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-A. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE - QUALITES PAYSAGERES DE LA ZIP



Extrait de la cartographie de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate



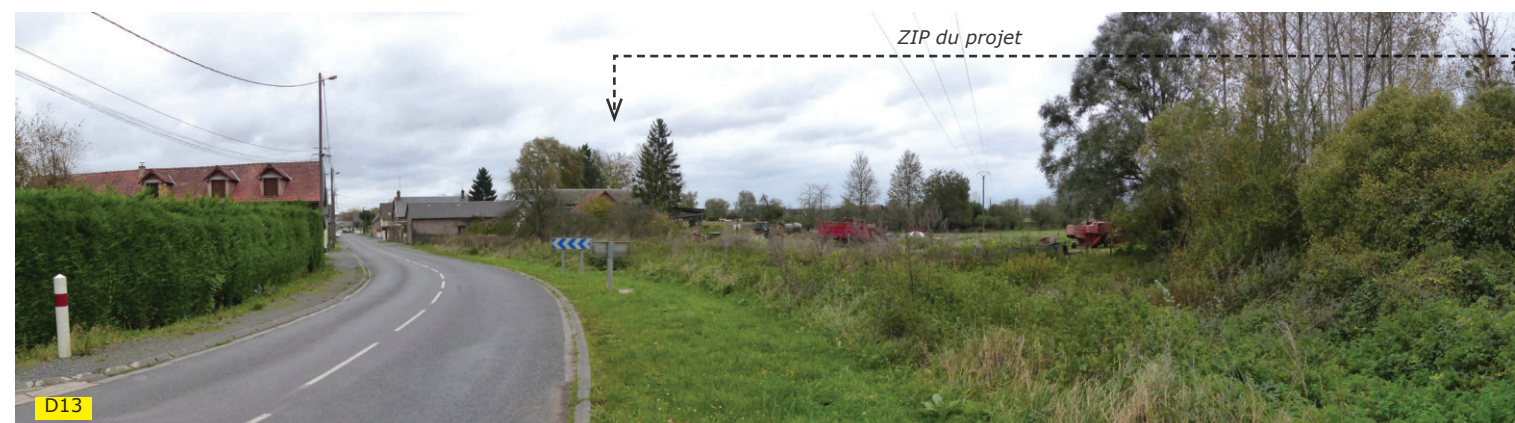
08 - Vue panoramique vers la ZIP depuis la D13 dans la traversée de Achery (face à la rue du Fort)



09 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D13 à l'approche de la mairie et de l'église de Achery



10 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D643 à la sortie de Achery vers Anguilcourt-le-Sart



11 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D13 à l'entrée sud de Achery

> Dans la traversée de Achery, **le clocher de l'église et le clocheton de la mairie, (vues 08 et 09), sont des points de repère verticaux sensibles vis-à-vis du projet**, en raison de leur effet de point d'appel sans autre «concurrence visuelle».

> La rue du Fort à Achery s'étire vers l'est et sur la pente douce du coteau (vue 08); tout comme la limite est du village de Achery qui s'étend le long de la D643 (vue 10).

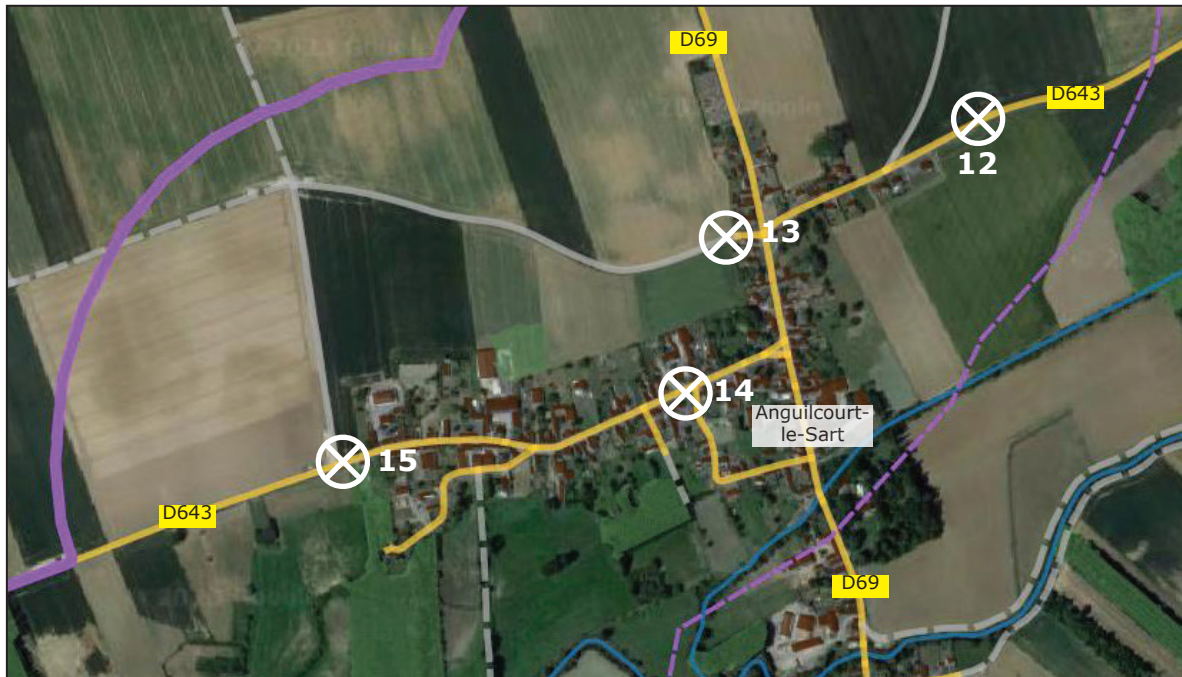
=> **Les champs de vision qui s'ouvrent depuis ces espaces habités révèlent des sensibilités plutôt fortes vis-à-vis du projet de parc éolien**, en raison du risque d'effet de prégnance du projet sur ces lieux de vie les plus proches.

> Au sud de l'aire d'étude immédiate, à l'approche de la dépression de la vallée de la Serre, les structures végétales sont plus nombreuses (vues 10 et 11). Certaines plantations sont d'ailleurs récentes. Ces structures végétales installent une échelle intermédiaire entre le paysage de grandes cultures ponctué d'éoliennes à l'arrière-plan et les premiers plans habités.

=> **La sensibilité paysagère vis-à-vis du projet est forte en raison de la proximité des points de vue, mais elle est toutefois atténuée par les effets visuels des plantations qui forment des écrans successifs et des horizons en partie arborés.**

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-A. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE - QUALITES PAYSAGERES DE LA ZIP



Extrait de la cartographie de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate

Depuis le village de Angilcourt-le-Sart, traversé par la D643 et par la D69, et implanté au pied du coteau nord de la vallée de la Serre :

Dans les champs de vision qui s'ouvrent depuis le village de Angilcourt-le-Sart, la ZIP occupe la majeure partie des arrières-plans.

On observe que :

> Le contexte éolien est déjà bien présent avec des éoliennes déjà relativement proches du village. La ZIP du projet s'étend à l'ouest du contexte éolien existant.
=> Le projet se situera donc dans le même champ de vision que les parcs éoliens déjà en service, avec une sensibilité paysagère liée aux effets de cumul éolien et d'accroissement de l'emprise horizontale de l'ensemble des éoliennes visibles.

> C'est aux limites du village (vues 12 et 15) ou encore à l'arrière des lieux de vie implantés le long de la D69 et de la D643 (vue 13), que les champs de vision sont les plus dégagés en direction de la ZIP. Dès que le contexte urbain ou arboré est plus dense, les vues sont beaucoup moins profondes (vue 14).

=> La sensibilité paysagère reste forte vis-à-vis du projet depuis Angilcourt-le-Sart.



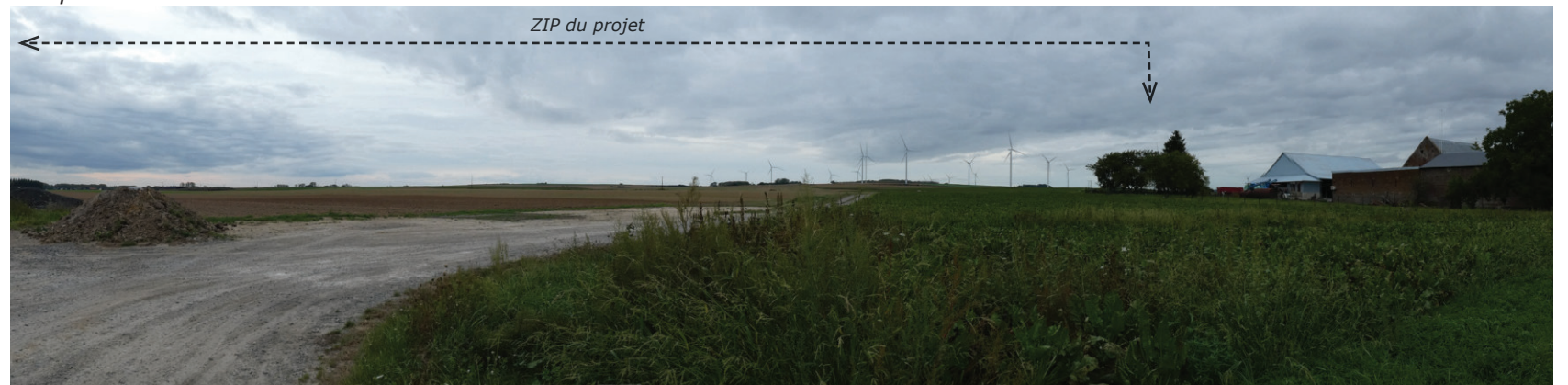
12 - Vue panoramique vers la ZIP depuis la D643 à l'entrée est de Angilcourt-le-Sart



13 - Vue panoramique sur la ZIP depuis l'arrière des habitations implantées le long de la D69 traversant Angilcourt-le-Sart



14 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la traversée de Angilcourt-le-Sart par la D643, à la hauteur de l'école - source Geophom



15 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D643 à la sortie ouest du village de Angilcourt-le-Sart

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-A. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE - QUALITES PAYSAGERES DE LA ZIP



Extrait de la cartographie de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate



16 - Vue panoramique vers la ZIP depuis l'autoroute A26 - source : Google Street View - 2023



17 - Vue panoramique vers la ZIP depuis l'autoroute A26 - source : Google Street View - 2023

Depuis l'autoroute A26 :

A la hauteur de la ZIP, l'itinéraire de l'A26 est marqué par la présence d'éoliennes aux premiers-plans, de part et d'autre de l'autoroute.

La ZIP du projet se trouve au sud-est de l'A26, à l'arrière du contexte éolien existant.

=> Les effets de la vitesse de circulation, cumulés aux légères ondulations du relief et à la présence de massifs d'arbres et d'arbustes plantés ponctuellement impliquent des sensibilités paysagères globalement modérées depuis ces vues panoramiques.

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-A. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE - QUALITES PAYSAGERES DE LA ZIP

5- Synthèse des sensibilités patrimoniales et paysagères de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate

SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES DE LA ZIP :

> La ZIP présente des sensibilités paysagères fortes liées notamment à la proximité des premiers lieux de vie le long de la D13 : les villages de Brissay-Choigny, Mayot et Achery ; et le long de la D643 : le village de Anguilmont-le-Sart. De nombreuses vues panoramiques sont dégagées en direction de la ZIP, en raison du paysage d'openfield qui caractérise le plateau aux confins de la vallée de l'Oise et de la Serre.

> Les sensibilités fortes liées au cumul éolien sont également à souligner dans cette aire d'étude: des effets de superposition ou d'élargissement de l'emprise horizontale du paysage éolien sont possibles, avec une recherche de continuité et de rapports d'échelle équilibrés entre les différents parcs éoliens concernés.

> Il n'y a pas d'édifice ou site patrimonial protégé dans la zone délimitée de la ZIP ; toutefois la proximité du Fort Mayot, et de plusieurs éléments de patrimoine locaux (les églises des villages notamment) constituent une sensibilité patrimoniale ponctuelle modérée à forte à prendre en compte, avec une attention particulière liée aux effets de point d'appel visuel existants dans la perspective de la vallée de l'Oise.

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-B. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

1- Présentation de l'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée du projet intercepte un territoire caractérisé par le contraste entre les unités paysagères de plateau (la Plaine de grandes cultures) et de vallée (la Vallée de l'Oise moyenne et le Bassin Chaunois).

Les limites de l'aire d'étude rapprochée se définissent selon les grands enjeux paysagers identifiés :

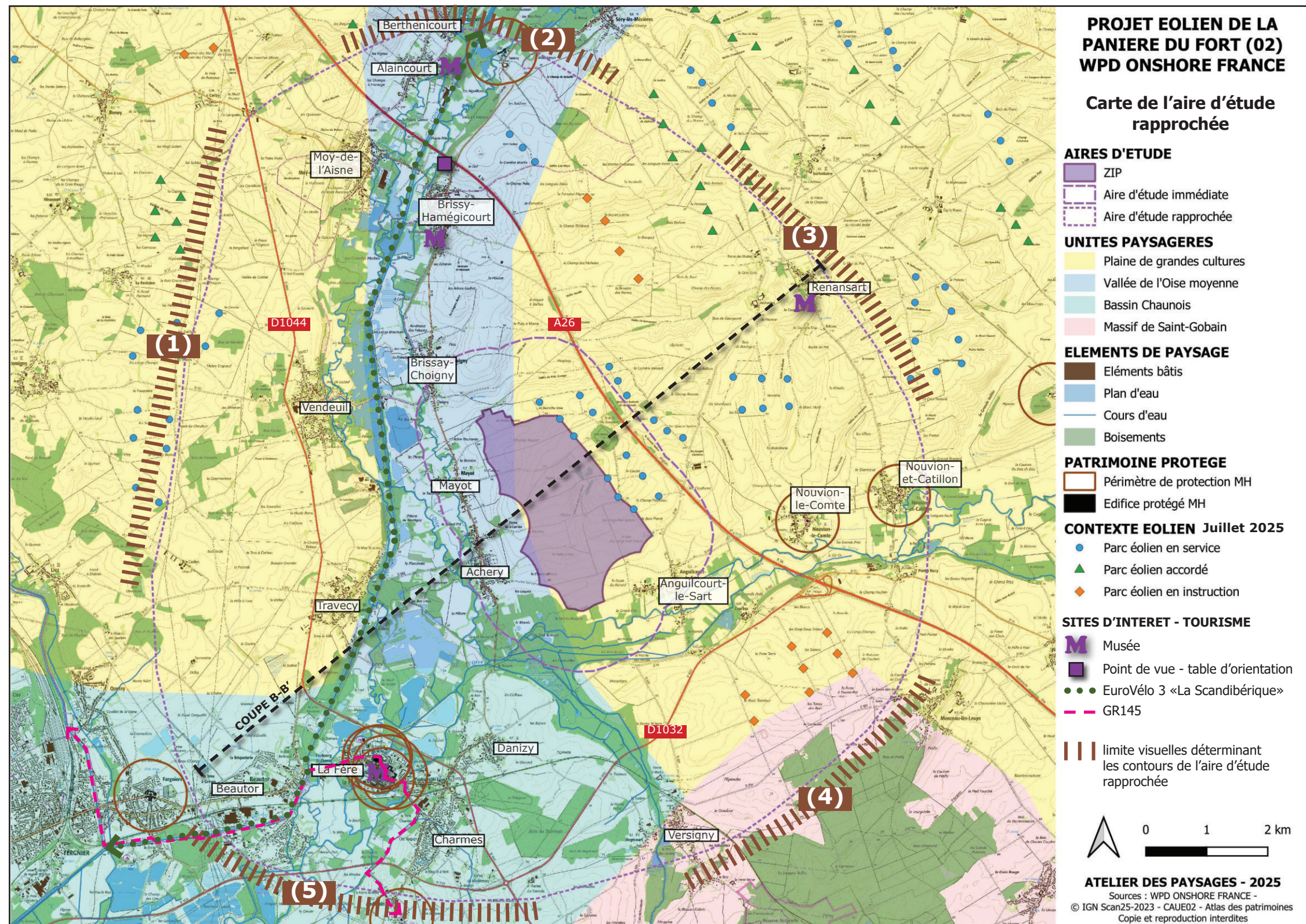
> **(1)** A l'ouest dans la Plaine de grandes cultures : le contexte éolien entre les vallées de l'Oise et de la Somme forme une limite visuelle au delà des boisements ponctuels.

> **(2)** Au nord dans la vallée de l'Oise : à la hauteur de Berthenicourt, quand la vallée change légèrement d'orientation pour s'inscrire dans une trajectoire nord/sud.

> **(3)** A l'est dans la Plaine de grandes cultures : le contexte éolien en cours de développement forme une limite visuelle à l'arrière du village de Renansart, et de l'axe de la D57.

> **(4)** Au sud-est : la limite avec l'unité paysagère et les boisements du Massif de Saint-Gobain forme une limite visuelle et paysagère très marquée.

> **(5)** Au sud-ouest dans le Bassin Chaunois : l'ensemble urbain composé de Charmes, la Fère et Beautor forme la porte d'entrée du Bassin Chaunois, avant que la vallée de l'Oise ne suive une trajectoire nord-est/sud-ouest.



Rappel des principaux enjeux patrimoniaux et paysagers de l'aire d'étude rapprochée :

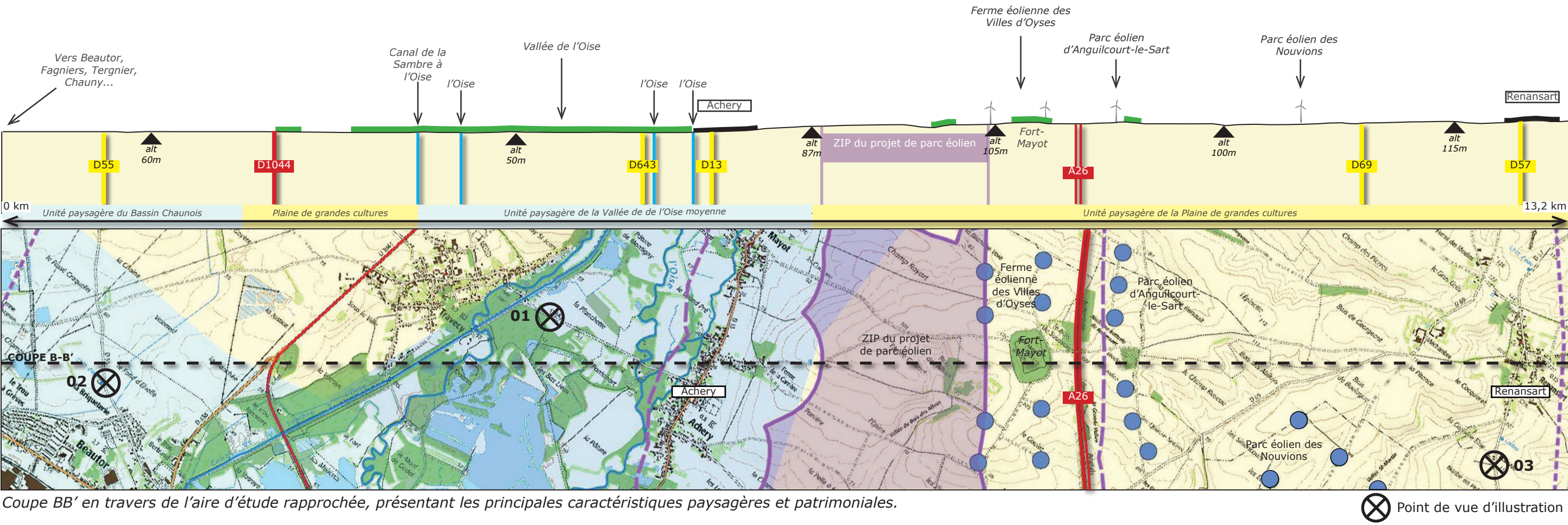
> Enjeux globalement modérés dans les unités paysagères de la vallée de l'Oise et dans le Bassin Chaunois : paysages de vallée avec les villages en chapelet et notamment la ville de la Fère au sud, qui concentre plusieurs éléments de patrimoine protégé. La vallée compte également plusieurs éléments de reconnaissance touristique (musées, point de vue, itinéraire cycliste, GR...)

> Enjeux globalement faibles dans les paysages de la Plaine de grandes cultures ; deux églises protégées à Nouvion-le-Comte et Nouvion-et-Catillon et les itinéraires très fréquentés de l'A26 et de la D1044 sont à prendre en compte.

> Enjeux forts liés à la proximité du contexte éolien existant et en développement sur les plateaux.

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-B. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE



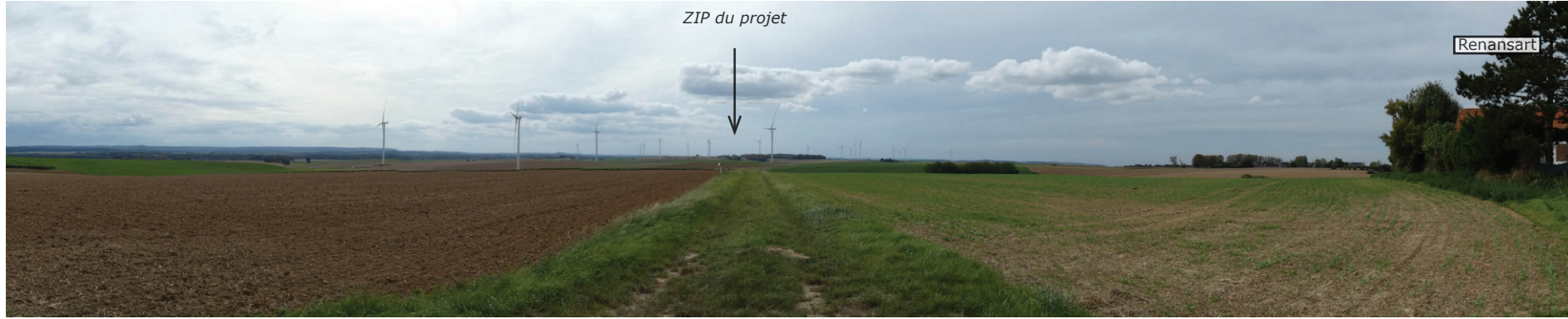
Coupe BB' en travers de l'aire d'étude rapprochée, présentant les principales caractéristiques paysagères et patrimoniales.



01 - vue panoramique vers la ZIP depuis la D643 dans l'unité paysagère de la vallée de l'Oise moyenne



02 - vue panoramique vers la ZIP depuis la D55 à proximité de Beautor - UP du Bassin Chaunois



03 - vue panoramique vers la ZIP depuis la D57 au sud de Renansart dans l'unité paysagère de la Plaine de grandes cultures

La coupe en travers de l'aire d'étude rapprochée (BB') montre les faibles nuances de relief entre les zones de plateau et les zones de vallée ; toutefois, les contrastes viennent des types de perceptions visuelles liées aux structures végétales :

- > en vallée, les nombreuses structures arborées limitent et cadrent les vues (vue 01 à la hauteur de Travecy).
- > en limite de vallée (vue 02 proche de Beautor), l'horizon boisé continu limite la profondeur des champs de vision vers la ZIP.
- > depuis le paysage de la Plaine de grandes cultures, seulement ponctué de petits boisements, les champs de vision sont beaucoup plus larges et profonds (vue 03 au sud de Renansart).

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-B. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

2- Sensibilités paysagères et patrimoniales - les grands bassins de vision de l'aire d'étude rapprochée

La carte ZVT (Zone de Visibilité Théorique - source : Geophom) du projet de parc éolien de Achery-Mayot: Prise en compte de la topographie et de la végétation ; implantation maximale de 5 éoliennes de 206m en bout de pale.

L'aplat ZVT montre que la majeure partie du territoire intercepté par l'aire d'étude rapprochée se trouve potentiellement en situation de visibilité de la zone du projet. C'est le cas notamment des zones de plateau agricole qui ne contiennent que peu de boisements, et depuis lesquelles les champs de vision sont les plus dégagés.

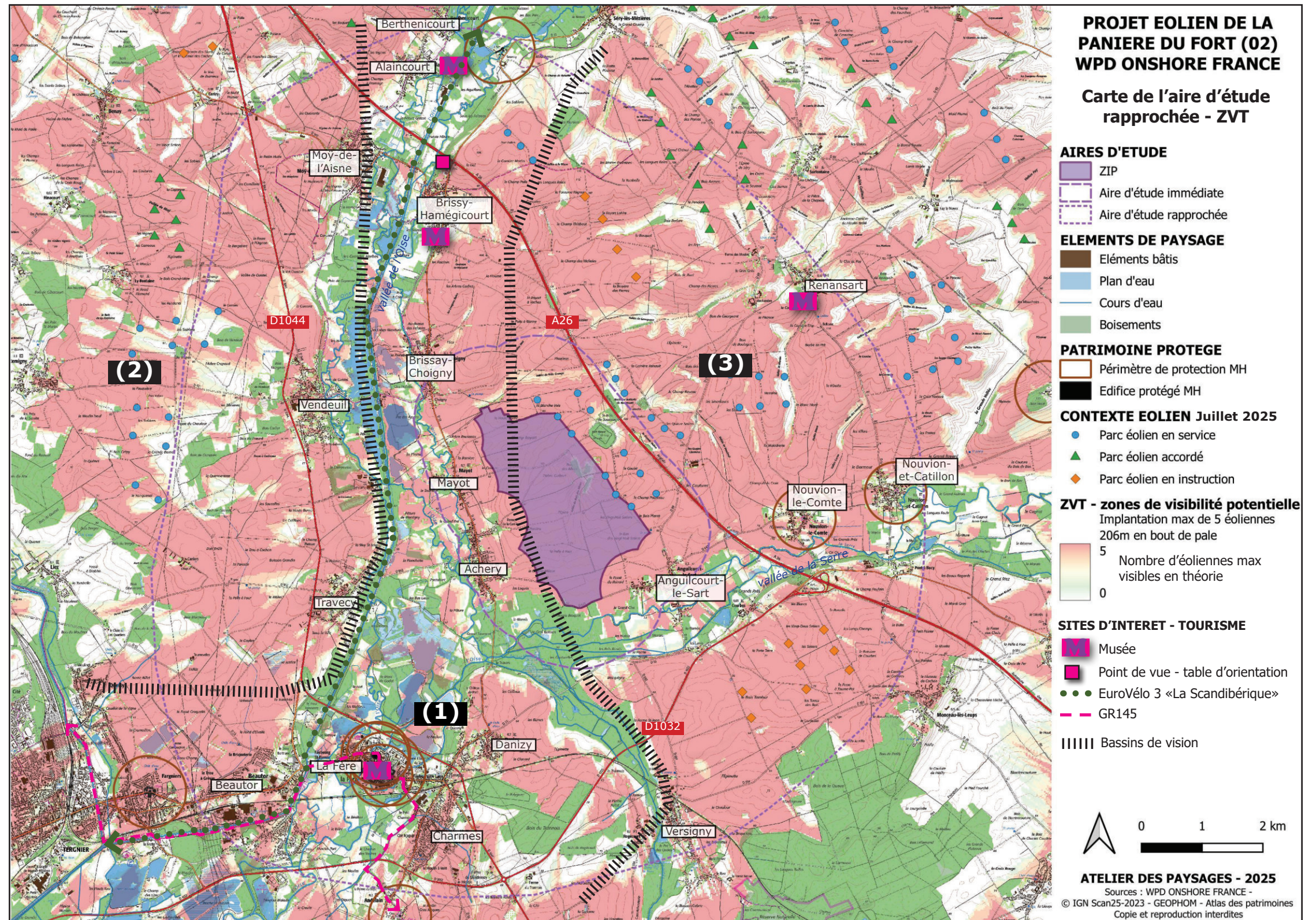
On observe toutefois que certaines des zones situées en vallée (vallée de l'Oise ou vallée de la Serre) se trouvent en dehors de la ZVT.

Trois grands bassins de vision se dessinent pour l'analyse des sensibilités paysagères et patrimoniales de l'aire d'étude rapprochée :

> **(1)** Le bassin de vision qui s'ouvre depuis les paysages de la vallée de l'Oise, correspondant aux unités paysagères de la Vallée de l'Oise moyenne et du Bassin Chaunois interceptées par l'aire d'étude.

> **(2)** Le bassin de vision qui s'ouvre depuis le paysage de Plaine de grandes cultures, à l'ouest de la vallée de l'Oise.

> **(3)** Le bassin de vision qui s'ouvre depuis le paysage de Plaine de grandes cultures, à l'est de la vallée de l'Oise, comprenant également la légère dépression de la vallée de la Serre.



II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-B. DEFINITION DE L’AIRE D’ETUDE RAPPROCHEE

> Sensibilités patrimoniales : inventaire des édifices protégés au titre des Monuments Historiques :

Num	Commune	Dénomination	Protection	Aire d'étude	Unité Paysagère	Catégorie	Statut	Date	ZVT
28	La Fère	Quartier Drouot	Inscrit	AER	Bassin Chaunois	architecture militaire	État Ministère autre que Ministère de la Culture et de la Communication	inscription le 19/01/1994	en limite de ZVT
29	La Fère	Immeuble 3, rue Henri Martin	Partiellement inscrit	AER	Bassin Chaunois	architecture domestique	privé	inscription le 16/07/1987	en limite de ZVT
30	La Fère	Château	Partiellement Classé-Inscrit	AER	Bassin Chaunois	architecture domestique	commune ; association	classement le 14/09/1965 ; inscription le 19/01/1994	en limite de ZVT
32	Fourdrain	Prieuré de Saint-Lambert	Inscrit	AER	Bassin Chaunois	architecture religieuse	société privée	inscription le 02/04/2002 ; inscription le 24/10/1927	en limite de ZVT
100	Nouvion-et-Catillon	Eglise	Partiellement Classé	AER	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 28/05/1927	en limite de ZVT
101	Nouvion-le-Comte	Eglise	Classé	AER	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 20/03/1922	en limite de ZVT
131	Séry-lès-Mézières	Moulin de Sénercy	Partiellement inscrit	AER	Vallée de l'Oise moyenne	architecture industrielle	privé	inscription le 21/10/1994	hors ZVT

L’aplat ZVT montre que édifices protégés au titre des Monuments Historiques de l’aire d’étude rapprochée se situent pour la plupart en limite de ZVT, ou hors ZVT. Selon le bassin de vision dans lequel ils se situent, ils sont analysés et illustrés dans la suite de l’étude, afin d’évaluer leur sensibilité vis-à-vis du projet de parc éolien.

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-B. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

2-a- Sensibilités paysagères et patrimoniales - Bassin de vision depuis le paysage de la Vallée de l'Oise et du Bassin Chaunois

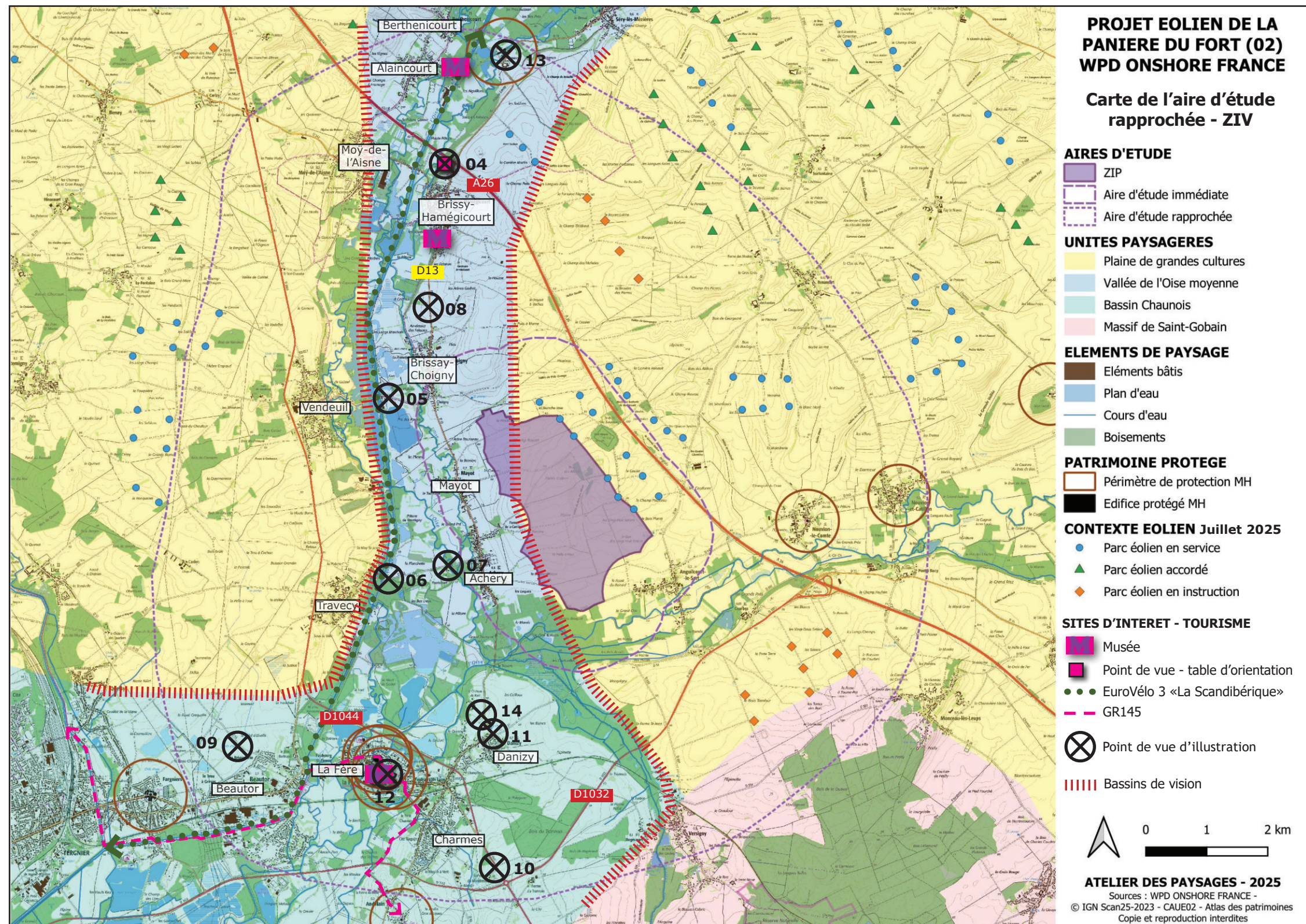
Dans le bassin de vision qui s'ouvre depuis les paysages de la vallée de l'Oise, l'analyse des sensibilités paysagères et patrimoniales vis-à-vis du projet s'appuie sur plusieurs études de perceptions visuelles :

> **La perception globale du paysage de la vallée et de son environnement, et le positionnement de la ZIP**, proposée notamment par l'observatoire et la table d'orientation implantés en rebord de vallée, le long de l'A26, sur le territoire communal de Brissy-Hamégicourt (vue 04).

> **Les champs de vision qui s'ouvrent depuis les routes qui traversent d'ouest en est la vallée de l'Oise** pour relier les villages implantés de part et d'autre, et dans lesquels la ZIP est potentiellement présente (vues 05, 06 et 07).

> **Les vues panoramiques qui s'ouvrent en direction de la ZIP depuis les lieux de vie et axes de circulation fréquentés** : sur la D13 à proximité de Brissy-Hamégicourt (vue 08), dans le bassin de vision qui s'ouvre depuis la zone urbaine plus dense autour de la Fère, Beautor, Charmes et s'étendant jusqu'au village de Danizy (vues 09, 10, 11 et 12).

> **Les vues panoramiques qui s'ouvrent depuis les abords des édifices protégés au titre des Monuments Historiques**, au cœur de La Fère : un château partiellement inscrit et classé, une église classée, un ensemble d'immeubles inscrits, situés Quartier Drouot et rue Henri-Martin (vue 12), à Séry-lès-Mézières, le Moulin de Senercy (vue 12). Non protégé au titre des Monuments Historiques, mais **présentant un intérêt patrimonial local**, le domaine du Parc à Danizy (ferme et château - maison d'hôte) est également pris en compte (vue 14).



II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-B. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

> Perception globale du paysage de la vallée et de son environnement, et le positionnement de la ZIP :



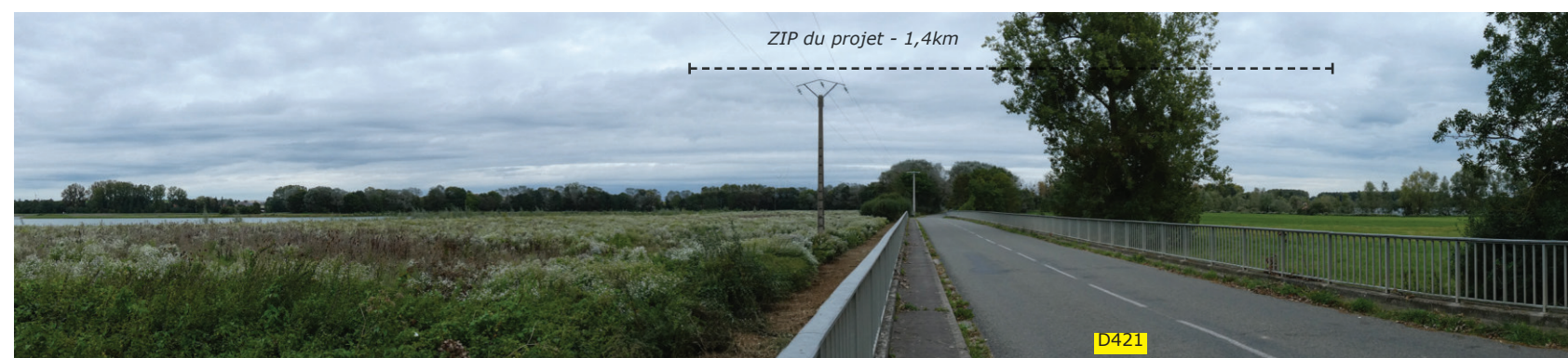
04 - Vue panoramique depuis le panorama aménagé à Brissy-Hamégicourt - source Geophom

Depuis l'observatoire aménagé en bordure de l'A26, sur la commune de Brissy-Hamégicourt, la vue s'ouvre sur le paysage de transition entre grande plaine agricole et vallée de l'Oise. Le projet se trouve dans ce paysage de transition, dans un environnement où l'échelle du grand éolien est déjà installée avec plusieurs parcs en service.

=> La principale sensibilité paysagère va concerner la continuité de cet paysage éolien à l'arrière-plan : la ZIP implique un élargissement de l'emprise horizontale globale du contexte éolien visible. La sensibilité de ce bassin de vision est globalement modérée.



04bis - Vue sur l'observatoire aménagé à Brissy-Hamégicourt - table d'orientation

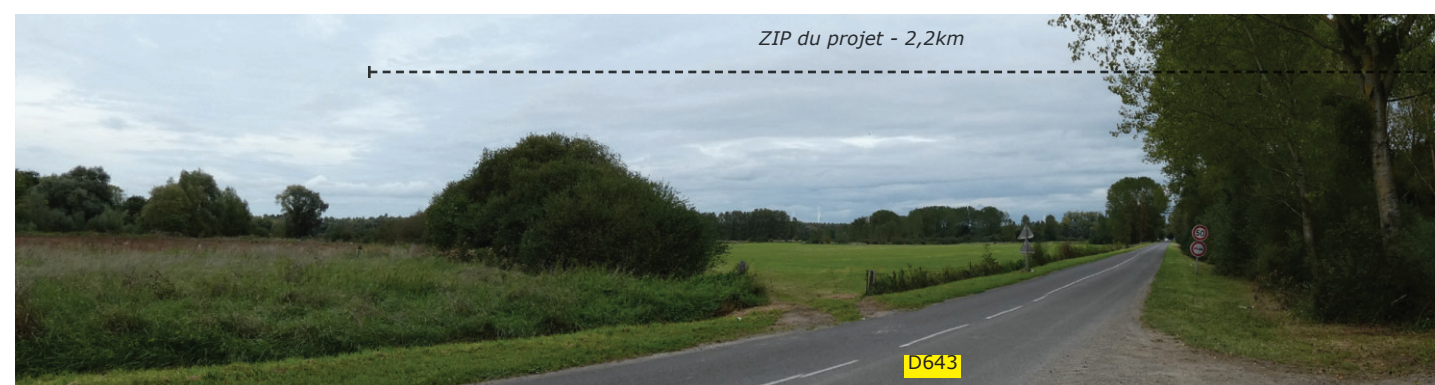


05- Vue panoramique vers la ZIP depuis la D421 ; traversée de la vallée de l'Oise entre Vendeuil et Brissay-Choigny

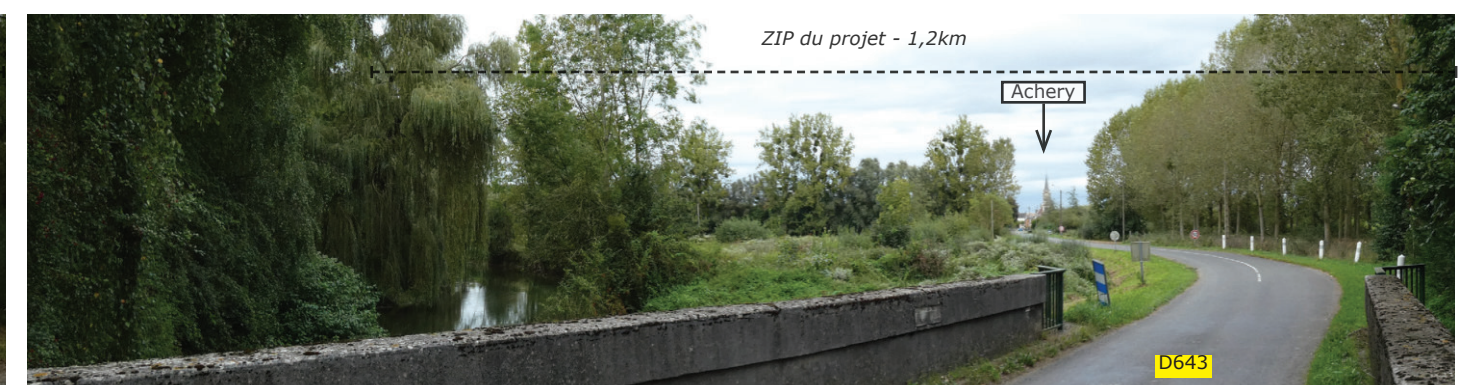
> Champs de vision qui s'ouvrent depuis les routes qui traversent d'ouest en est la vallée de l'Oise :

A la hauteur de la ZIP, seuls deux axes de circulation traversent la vallée de l'Oise d'ouest en est : la D421 entre Vendeuil et Brissay-Choigny (vue 05), et la D643 entre Travecy et Achery (vues 06 et 07).

Dans les champs de vision qui s'ouvrent depuis le fond de vallée, ce sont les structures végétales arborées et boisées qui limitent et cadrent les panoramas. La ZIP du projet se trouve à l'arrière-plan, dans le même angle de vue que les éoliennes existantes dont on perçoit la partie supérieure des rotors.



06 - Vue sur la ZIP depuis la D643 ; traversée de la vallée de l'Oise entre Travecy et Achery



07 - Vue vers la ZIP depuis la D643 à la hauteur du pont sur l'Oise, vers Achery

Il existe peu d'autres points d'appels visuels, car l'effet de couvert arboré et boisé continue limite les vues dégagées vers les villages de Brissay-Choigny et Achery, masqués.

C'est à l'approche du village de Achery (vue 07), que le clocher de l'église (sans protection particulière) devient un point d'appel visuel dans l'axe de l'itinéraire de la D643, cadré par une peupleraie à droite et un boisement de saules à gauche.

=> La principale sensibilité paysagère depuis ces traversées de la vallée de l'Oise se site à l'entrée du village de Achery, avec la ZIP positionnée juste à l'arrière du clocher de l'église - sensibilité forte liée au risque de concurrence visuelle et à l'effet de prégnance.

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-B. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE



08 - Vue panoramique vers la ZIP depuis la D13 à l'approche du village de Brissay-Choigny



09 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D55 à l'approche de Beautor, dans le Bassin Chaunois



10 - Vue panoramique sur la ZIP depuis l'itinéraire de la D1044 à l'est de Charmes



11 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la limite nord du village de Danizy, le long de la D35

> Les vues panoramiques qui s'ouvrent en direction de la ZIP depuis les lieux de vie et axes de circulation fréquentés :

La D13 est l'axe de circulation qui suit l'axe de la vallée de l'Oise, sur son flanc est. C'est depuis cet itinéraire que s'ouvrent les vues les plus dégagées sur la ZIP (dont les panoramas les plus proches sont étudiés dans le chapitre précédent - ZIP et aire d'étude immédiate). Dans l'aire d'étude rapprochée, c'est notamment au nord du village de Brissay-Choigny que le champ de vision est particulièrement ouvert sur le paysage de transition entre plateau et vallée, et dans lequel s'inscrit la ZIP du projet (vue 08).

La ZIP se trouve dans le même angle de vue que les parcs éoliens en service ; elle s'étire plus bas sur le coteau, en élargissant l'emprise horizontale globale côté vallée.

=> C'est la principale sensibilité paysagère depuis l'itinéraire de la D13 : conserver la lisibilité de la transition plateau/vallée en limitant l'étendue du projet côté plateau, dans la continuité du contexte éolien existant.

Depuis le Bassin Chaunois (vues 09 et 10), les vues panoramiques qui s'ouvrent depuis les axes de circulation orientés vers la ZIP (la D55 près de Beautor ou la D643 vers Charmes par exemple) sont caractérisées par l'horizon boisé des vallées de l'Oise et de la Serre qui limite la profondeur des champs de vision. La ZIP du projet se trouve à l'arrière-plan, dans le même angle de vue que les éoliennes existantes dont on perçoit la partie supérieure des rotors.

=> La sensibilité paysagère n'est donc pas particulièrement marquée depuis ces axes de vue.

Dans le champ de vision qui s'ouvre depuis la limite nord du village de Danizy (vue 11), à la hauteur du paysage de vallée marqué par la confluence de la Serre et de l'Oise, la ZIP se trouve à l'arrière des boisements de vallée, pour partie dans le même angle de vue que les éoliennes existantes.

=> La sensibilité paysagère liée à l'élargissement potentiel de l'horizon éolien et une continuité «harmonieuse» avec le contexte éolien est à souligner dans ce bassin de vision relativement proche de la ZIP (2,4km).

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

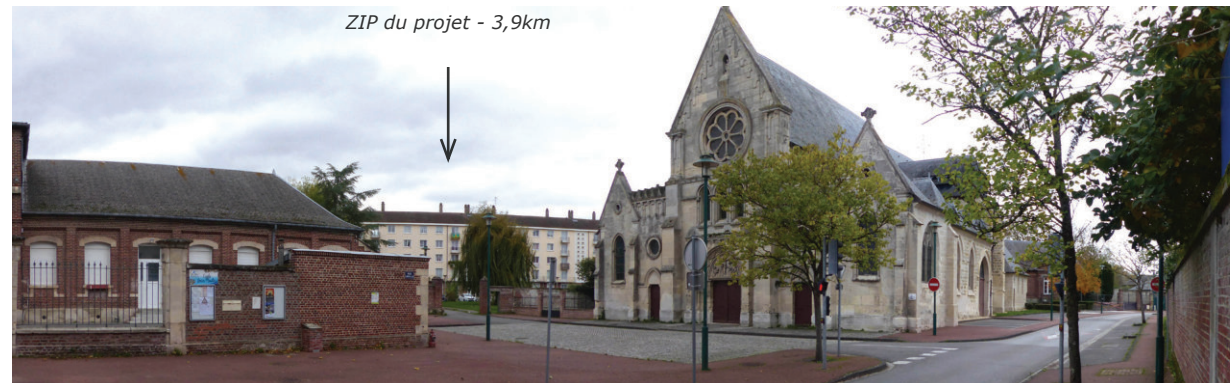
II-B. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

> Sensibilité du Patrimoine protégé à la Fère :

- **Château : Partiellement inscrit MH / partiellement classé MH**
- **Eglise St-Montain : Classée MH**
- **Quartier Drouot : Inscrit MH**
- **Immeuble 3 rue Henri-Martin : Partiellement inscrit MH**



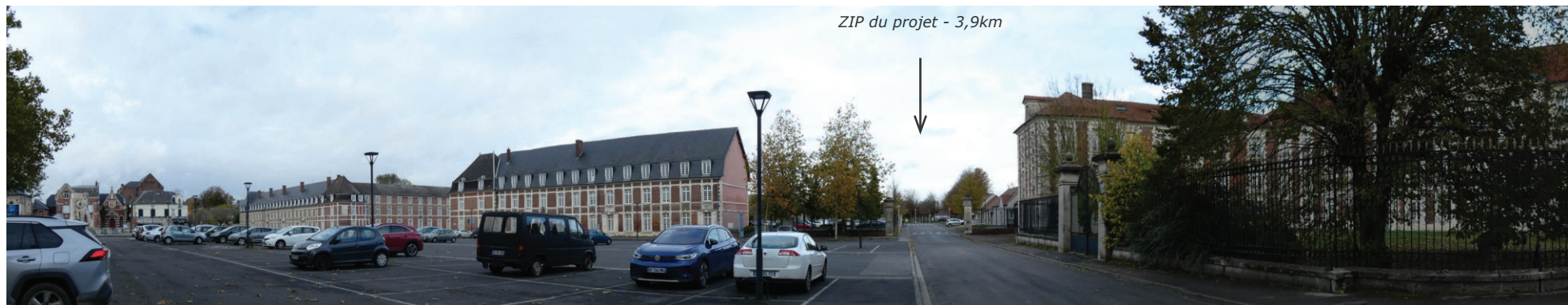
Extrait de l'Atlas des patrimoines
<http://atlas.patrimoines.culture.fr>



12- Vue panoramique sur l'église classée de La Fère



12bis- Vue panoramique sur le château et l'église protégés à La Fère



12ter- Vue panoramique sur le Quartier Drouot, inscrit MH à La Fère

● **Quartier Drouot : Inscrit MH**

«Le Vieux quartier a été construit entre 1720 et 1732, et le quartier neuf en 1767 pour accueillir la première école d'artillerie créée en France par Louis XV en 1719. Les écuries datent de 1846. Le château de La Fère (fin 15e-début 16e siècle) a été acheté par l'Etat en 1820 pour être aménagé en école d'artillerie. Depuis 1903, il a été transformé en appartements pour officiers.»*

Éléments protégés : Façades et toitures du quartier (vieux quartier et quartier neuf) : inscription par arrêté du 19 janvier 1994. Depuis les abords immédiats des bâtiments constituant le Quartier Drouot (vue 12ter), on constate l'ampleur et l'échelle de ces constructions, place et quartier au cœur de la ville. Une fenêtre de vue s'ouvre potentiellement dans la direction de la ZIP, dans l'axe de la rue Mazin, mais à une distance de près de 4km à l'arrière d'un fond boisé.

=> C'est la principale sensibilité patrimoniale du Quartier Drouot : la perception simultanée du quartier protégé avec une partie de la ZIP. Cette sensibilité reste modérée à faible en raison de l'éloignement de la ZIP et de l'étroite fenêtre de vue.

● **Eglise St-Montain de La Fère : Classée MH**

«L'église Saint Montain est bâtie de 1052 à 1099 par l'évêque de Laon Elinaud. Elle fut remaniée plusieurs fois au cours des siècles, notamment à la Renaissance par Marie de Luxembourg. Elle est dotée de particularités diverses, sa principale étant sans doute de ne pas avoir de clocher, qui fut détruit et jamais reconstruit.»**

● **Château de la Fère : Partiellement inscrit MH / partiellement classé MH**

«Château construit pour Marie de Luxembourg et rattaché au domaine de la Couronne à partir de 1596. Il en subsiste une aile, constituant un exemple intéressant de l'architecture briques et pierres de la Renaissance en Picardie. Limite 15e siècle 16e siècle.»*

Éléments protégés : La façade de l'escalier est ; la salle intérieure voûtée sur croisée d'ogive au rez-de-chaussée à l'est : classement par arrêté du 14 septembre 1965 - Les façades et toitures du château ; les caves ; les sols archéologiques : inscription par arrêté du 19 janvier 1994.

L'église et le château de La Fère sont très proches l'un de l'autre, dans l'environnement urbain plutôt dense du centre-bourg de La Fère.

Les vues qui s'ouvrent aux abords de ces édifices protégés (vues 12 et 12bis), se limitent aux premiers éléments bâtis proches, et notamment des immeubles collectifs, à l'arrière desquels se trouve la ZIP à une distance de près de 4km.

Aucune éolienne du contexte existant n'est en outre visible depuis ces points de vue.

On peut noter par ailleurs que l'absence de clocher pour l'église implique qu'il n'existe pas d'effet de point d'appel visuel, ni aux abords immédiats du monument, ni dans son périmètre de protection.

=> La sensibilité patrimoniale du château et de l'église protégés de la Fère est donc globalement faible vis-à-vis du projet.

* Extrait de <https://www.pop.culture.gouv.fr/>

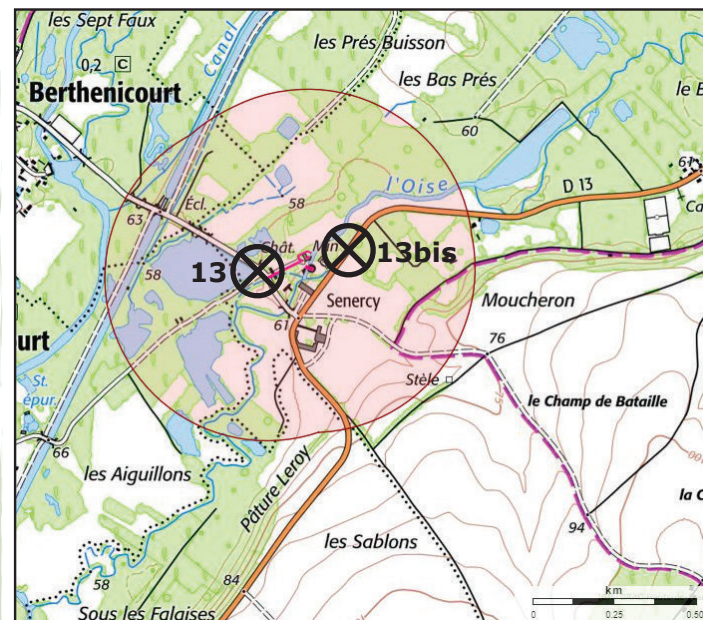
** Extrait de <https://ville-lafere.fr/>

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-B. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

> Sensibilité du patrimoine protégé à Séry-lès-Mézières :

● Moulin de Senercy - Séry-lès-Mézières Partiellement inscrit MH



Extrait de l'Atlas des patrimoines
<http://atlas.patrimoines.culture.fr>



13 - Vue panoramique vers la ZIP depuis les abords du Moulin de Sénercy



13bis - Vue panoramique vers la ZIP depuis la D13 aux abords du Moulin de Sénercy - source Géophom

Le moulin protégé de Senercy est actuellement dédié à une activité hôtelière et événementielle privée, développée sur plusieurs hectares dans la vallée de l'Oise. De ce domaine, on ne perçoit principalement que les limites (mur et structures végétales), et les aménagements extérieurs (accès, aire de stationnement aménagée). Depuis les champs de vision qui s'ouvrent aux abords immédiats de ce site, trois éoliennes du parc de Carrière-Martin, distantes d'environ 1,3km sont visibles à l'arrière-plan. La ZIP du projet se trouve dans le même angle de vue, à environ 5,7km de distance, masquée par le relief des coteaux de la vallée de l'Oise et par les structures végétales arborées.

=> il y a peu de sensibilité patrimoniale du moulin de Sénercy vis-à-vis du projet, en raison de l'absence de vue dégagée en direction de la ZIP, et de son éloignement à l'arrière d'éoliennes en service très proches, toutefois relativement peu prégnantes.

> Sensibilité du patrimoine non protégé à Danizy :

● Le Château du Parc et la ferme du château - Danizy

Non protégé mais présentant un intérêt architectural et surplombant la confluence de la Serre et de l'Oise



Le Château du Parc est actuellement dédié à une activité hôtelière et événementielle privée, dans le contexte boisé des coteaux de la vallée de l'Oise. Il n'est pas perceptible depuis la D1 ; cependant la ferme du château, à l'architecture caractéristiques et à l'environnement soigné, domine les vallées.

La ZIP du projet se situe dans un angle de vue déjà occupé en partie par le contexte éolien existant, et tend à se rapprocher de la vallée de l'Oise.

=> la sensibilité patrimoniale de ce site vis-à-vis du projet de parc éolien est faible à modérée en raison de la proximité de la ZIP et de la vue particulièrement dégagée.

* Extrait de <https://www.pop.culture.gouv.fr/>

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-B. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

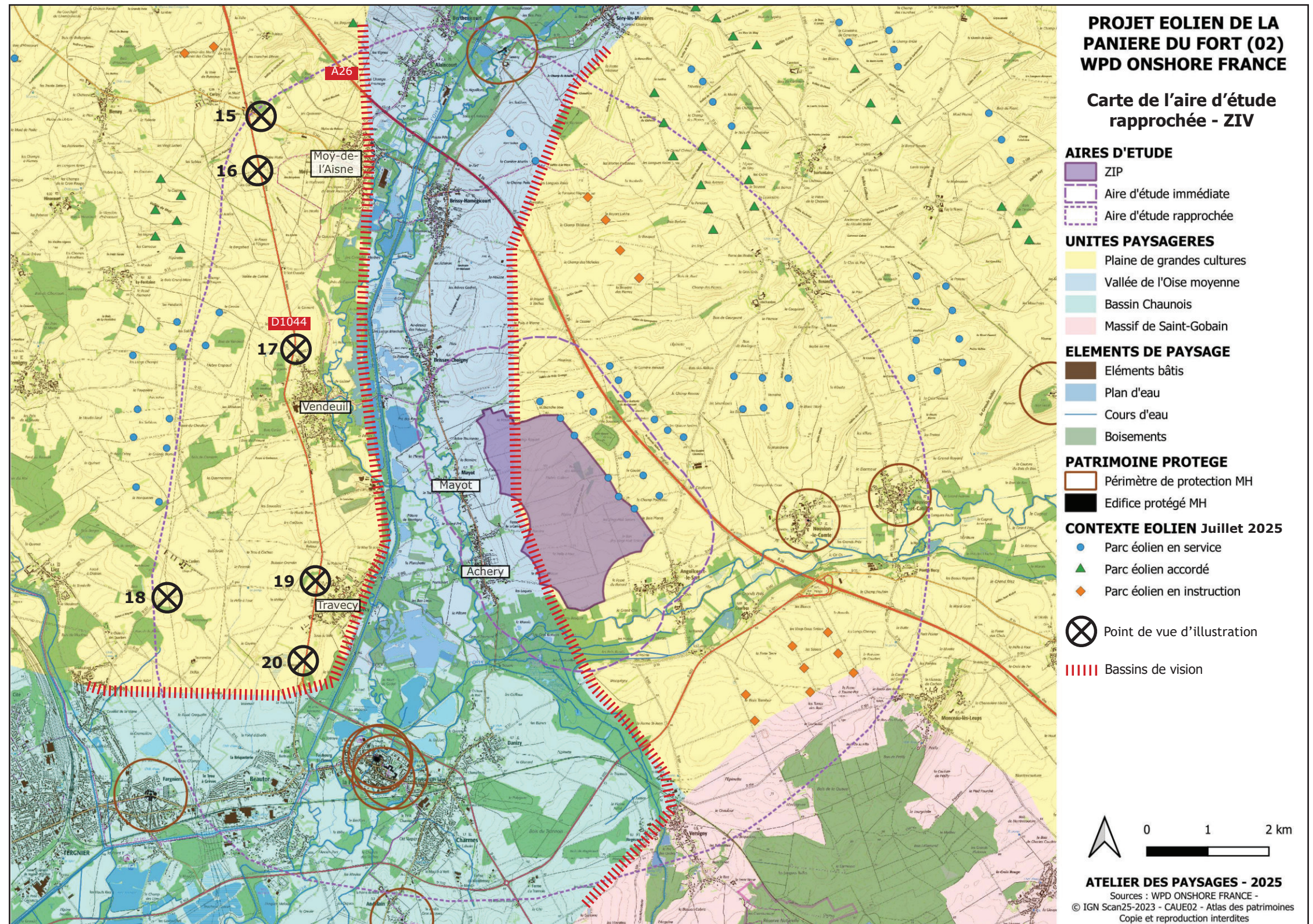
2-b- Sensibilités paysagères et patrimoniales - Bassin de vision depuis le paysage de la Plaine de grandes culture - Ouest

Dans le bassin de vision qui s'ouvre depuis les paysages de la Plaine de grandes cultures à l'ouest de la vallée de l'Oise, l'analyse des sensibilités paysagères et patrimoniales vis-à-vis du projet s'appuie sur plusieurs études de perceptions visuelles :

> **La perception du paysage depuis la portion de l'itinéraire de la D1044 intercepté par l'aire d'étude rapprochée**, depuis lequel de vastes vues panoramiques s'ouvrent vers le sud, et dont la profondeur permet de voir ponctuellement, selon les conditions météo, la silhouette emblématique de la Citadelle de Laon (vues 16, 17, 19 et 20).

> **Les champs de vision qui s'ouvrent depuis les villages implantés à la limite du plateau avec la vallée de l'Oise (Moy-de-l'Aisne, Vendeuil et Travecy notamment)** et desservis par la D1044 (vues 15, 17, 19 et 20).

> **les vues panoramiques qui s'ouvrent depuis le paysage de plaine agricole**, entre le canal de St-Quentin et la vallée de l'Oise (vue 18).



II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-B. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE



15 - Vue panoramique vers la ZIP depuis la D342, qui relie la D1044 au village de Moÿ-de-l'Aisne, dans la vallée de l'Oise



16 - Vue panoramique vers la ZIP depuis l'itinéraire de la D1044 à la hauteur de Moÿ-de-l'Aisne - vue sur la silhouette de la Citadelle de Laon



17 - Vue panoramique vers la ZIP depuis la D346 à l'entrée nord de Vendeuil

> **Perception du paysage depuis la portion de l'itinéraire de la D1044, et des champs de vision qui s'ouvrent depuis les villages implantés à la limite du plateau avec la vallée de l'Oise (Moÿ-de-l'Aisne et Vendeuil notamment).**

La D1044 relie l'agglomération de Saint-Quentin au Bassin Chaunois, en suivant l'axe nord-sud de la vallée de l'Oise. En partie planté d'arbres d'alignement, cet axe offre non seulement de vastes vues panoramiques, mais il est également visible de loin avec la silhouette de ses alignements caractéristiques (vue 15). C'est en effet le cas depuis la D342 qui relie la D1044 à Moÿ-de-l'Aisne dans la vallée de l'Oise. Dans ce champ de vision, la ZIP se trouve à l'arrière-plan, à environ 6km de distance et dans le même angle de vue que les parcs éoliens en services sur le plateau agricole.

Dans la partie de son itinéraire interceptée par l'aire d'étude rapprochée, de vastes vues panoramiques spectaculaires s'ouvrent depuis cet axe fréquenté, et notamment vers le sud et le sud-est. A la hauteur du village de Moÿ-de-l'Aisne (vue 16), on observe en effet la profondeur du champ de vision, qui s'étend à plusieurs dizaines de kilomètres. La perception de la silhouette de la Citadelle de Laon est possible par temps clair ou dégagé. L'emprise de la ZIP se trouve dans le même angle de vue.

=> C'est la principale sensibilité paysagère depuis l'itinéraire de la D1044 : conserver la lisibilité de la silhouette de la Citadelle de Laon depuis cet axe de circulation, en tenant compte du fait que cette vue photographique est en réalité inscrite dans un déplacement à vitesse de 80km/h dans des conditions normales de circulation.

La D1044 contourne le village de Vendeuil par l'ouest. La D346, ancienne traversée du village, le relie à la D1044 au nord (vue 17). Depuis cette vue panoramique qui s'ouvre à la hauteur du cimetière, le champ de vision est moins profond car il est occupé par la silhouette arborée du village d'où émerge le clocher, point d'appel visuel dans l'axe de la route. La ZIP occupe une grande partie gauche du panorama, dans la continuité du contexte éolien existant.

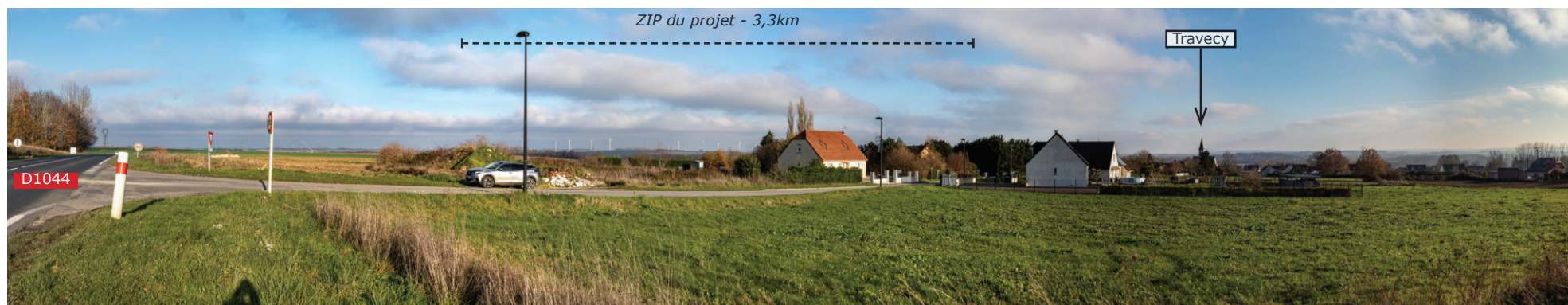
=> La sensibilité paysagère est modérée ; elle est principalement liée à la perception simultanée du village de Vendeuil et de la ZIP, alors que l'unité paysagère de la vallée de l'Oise moyenne les sépare d'environ 3km.

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

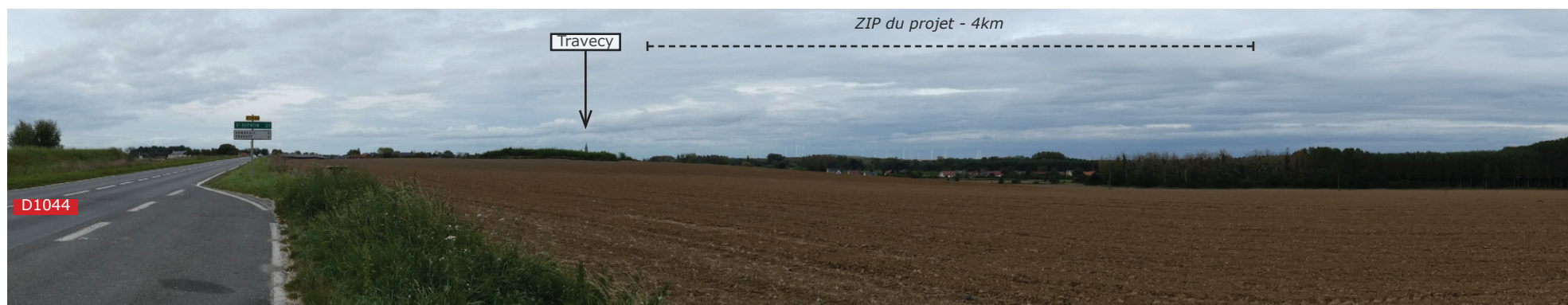
II-B. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE



18 - Vue panoramique vers la ZIP depuis la D557 dans la traversée du paysage de grande plaine agricole, entre Quessy et Travecy



19 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D1044 à la hauteur de Travecy



20 - Vue panoramique sur la ZIP depuis l'itinéraire de la D1044, dans le sens sud->nord, sur une aire d'arrêt au sud de Travecy

> **Perceptions et vues panoramiques qui s'ouvrent depuis le paysage de plaine agricole, ainsi que depuis le village de Travecy, implanté au basculement du plateau vers la vallée de l'Oise.**

Depuis le paysage de la Plaine de grandes cultures à l'ouest de la vallée de l'Oise, et notamment sur l'itinéraire de la D557 entre Quessy et Travecy, on ne perçoit pas distinctement la dépression de la vallée de l'Oise, si ce n'est la fine bande arborée qui souligne l'horizon. A l'arrière, on devine le contexte éolien existant sur le plateau à plus de 7km, faisant écho aux éoliennes visibles à la limite gauche du panorama, qui forment quant à elles la limite ouest de l'aire d'étude rapprochée.

La ZIP se situe dans l'axe de la route, à plus de 5,6km à l'arrière-plan et dans le même angle de vue que les éoliennes actuellement en service.

=> La sensibilité paysagère reste donc modérée dans ce bassin de vision.

C'est à l'approche de la dépression de la vallée de l'Oise, et notamment aux abords du village de Travecy, que ses caractéristiques paysagères sont davantage perceptibles (vues 19 et 20). Depuis l'itinéraire de la D1044 au sud, puis à la hauteur du village, on perçoit bien la légère déclivité du coteau, vers un fond de vallée très arboré. Le village, dont on devine la silhouette s'étendant sur le coteau avec le clocher de l'église comme point d'appel visuel, émerge de ces structures végétales continues.

La ZIP se trouve sur le coteau «d'en face», dans le même angle de vue que l'ensemble des premières éoliennes visibles, à plus de 3,3km de distance.

=> La sensibilité paysagère est modérée ; elle est principalement liée à la perception simultanée du village de Travecy et de la ZIP, alors que l'unité paysagère de la vallée de l'Oise moyenne les sépare d'environ 3km.

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-B. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

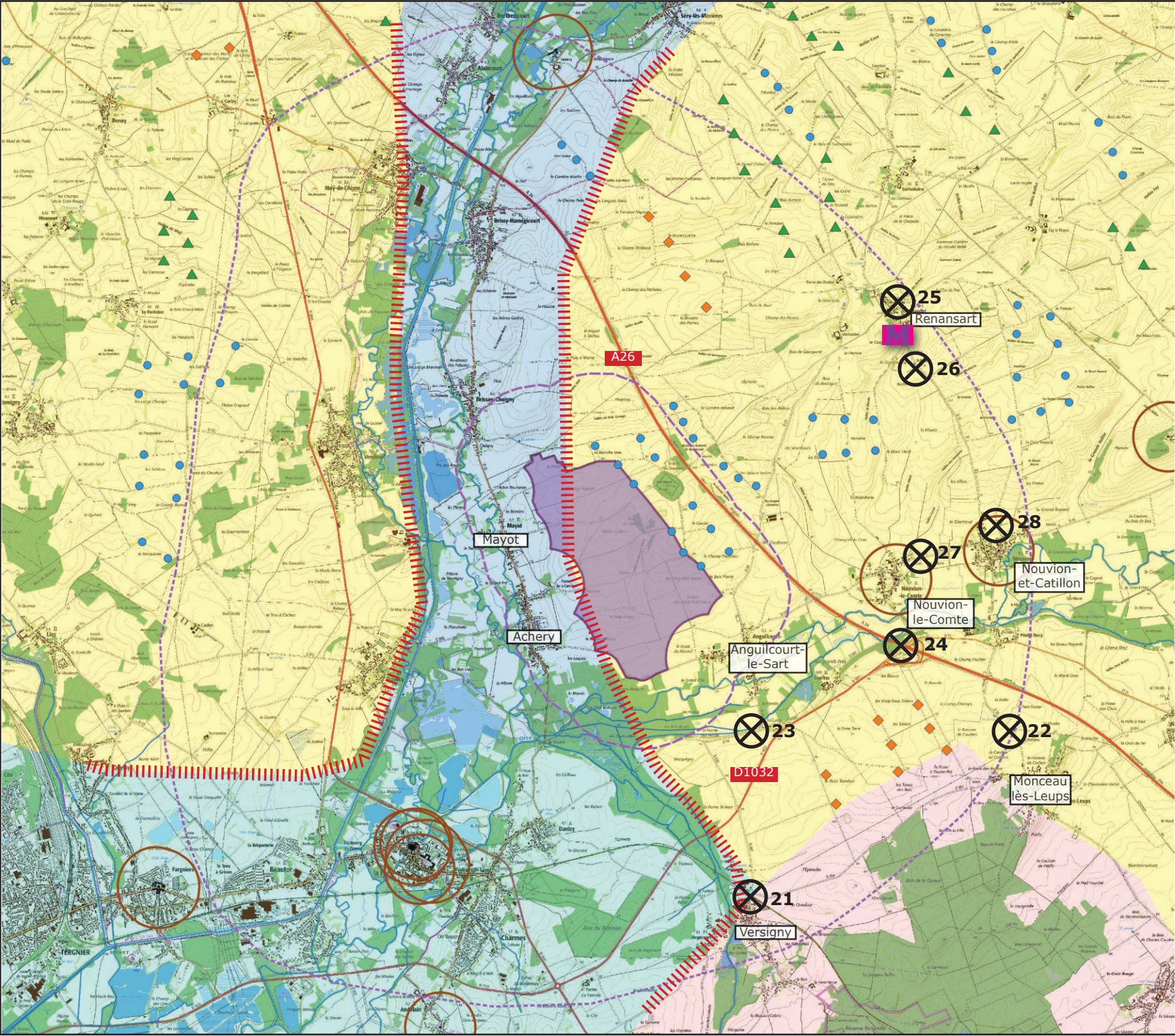
2-c- Sensibilités paysagères et patrimoniales - Bassin de vision depuis le paysage de la Plaine de grandes culture - Est

Dans le bassin de vision qui s’ouvre depuis les paysages de la Plaine de grandes cultures à l’est de la vallée de l’Oise et de part et d’autre de la vallée de la Serre, l’analyse des sensibilités paysagères et patrimoniales vis-à-vis du projet s’appuie sur plusieurs études de perceptions visuelles :

> **La perception du paysage depuis le sud de la vallée de la Serre**, à la limite des unités paysagères de Plaine de grandes cultures et du Massif de Saint-Gobain : des vues plutôt dégagées à la hauteur des villages de Versigny et Monceau-lès-Leups (vues 21 et 22) ; des vues plutôt limitées en profondeur dans la vallée de la Serre, ou cadrées depuis l’A26 (vues 23 et 24).

> **Les champs de vision qui s’ouvrent depuis le cœur du plateau agricole, aux alentours de Renansart** et desservis par la D57 (vues 25 et 26).

> **Les vues panoramiques qui s’ouvrent depuis les villages de la vallée de la Serre** inclus dans l’aire d’étude rapprochée (Nouvion-le-Comte et Nouvion-et-Catillon). Ils abritent l’un et l’autre une église protégée au titre des Monuments Historiques (vues 27 et 28).



PROJET EOLIEN DE LA PANIERE DU FORT (02) WPD ONSHORE FRANCE
Carte de l'aire d'étude rapprochée - ZIV

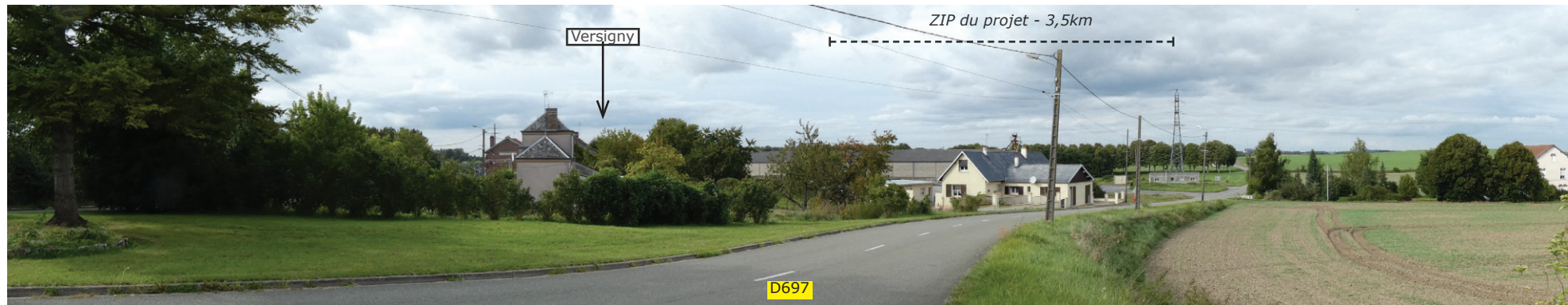
- AIRES D'ETUDE**
- ZIP
 - Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
- UNITES PAYSAGERES**
- Plaine de grandes cultures
 - Vallée de l'Oise moyenne
 - Bassin Chaunois
 - Massif de Saint-Gobain
- ELEMENTS DE PAYSAGE**
- Eléments bâtis
 - Plan d'eau
 - Cours d'eau
 - Boisements
- PATRIMOINE PROTEGE**
- Périmètre de protection MH
 - Edifice protégé MH
- CONTEXTE EOLIEN Juillet 2025**
- Parc éolien en service
 - Parc éolien accordé
 - Parc éolien en instruction
- SITES D'INTERET - TOURISME**
- Musée
 - Point de vue d'illustration
 - Bassins de vision



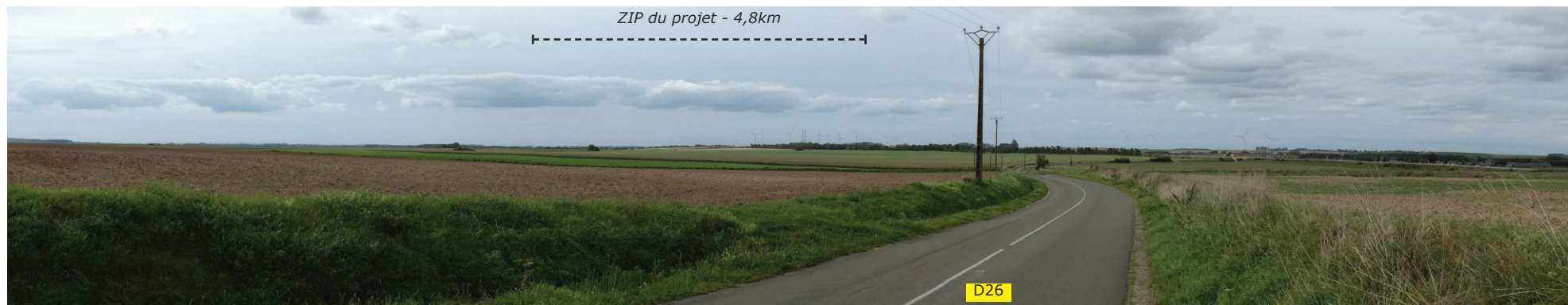
ATELIER DES PAYSAGES - 2025
Sources : WPD ONSHORE FRANCE -
© IGN Scan25-2023 - CAUE02 - Atlas des patrimoines
Copie et reproduction interdites

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-B. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE



21 - Vue panoramique vers la ZIP depuis la sortie nord du village de Versigny sur la D697



22 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D26 au nord du village de Monceau-lès-Leups



23 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D69 en direction du village de Anguilcourt-le-Sart, au sud de la vallée de la Serre



24 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D35, en viaduc au dessus de l'A26, au sud de la vallée de la Serre

> Perception du paysage depuis la partie sud de la vallée de la Serre interceptée par l'aire d'étude rapprochée :

Dans le paysage de plateau agricole, limité au nord par la vallée de la Serre, au sud par les premiers grands boisements de l'unité paysagère du Massif de Saint-Gobain et à l'ouest par la légère dépression arborée des rebords du Bassin Chaunois, les vues panoramiques s'ouvrent principalement depuis les villages (Versigny - vue 21, et Marceau-lès-Leups - vue 22), et depuis le réseau routier : notamment l'axe de la D35 qui dessert la vallée de la Serre via la D69 (vue 23), et qui surplombe l'A26 (vue 24).

Depuis ces points de vue, on ne distingue la dépression de la vallée de la Serre que par la présence à l'arrière-plan, de bandes boisées et de la ripisylve qui l'accompagnent. C'est le cas depuis le village de Versigny (vue 21) et depuis l'itinéraire de la D26 (vue 22). Là, la ZIP se superpose en partie au contexte éolien existant et s'étend vers l'ouest. Il faut noter que cette zone de plateau analysée ici est concernée par un projet éolien en cours d'instruction, avec au moins 12 éoliennes potentiellement présentes aux premiers-plans de ces deux grands bassins de vision.

=> La sensibilité paysagère est ainsi principalement liée ici à l'effet de cumul d'éoliennes dans les champs de vision, quand on considère l'ensemble du contexte existant : en service, mais aussi en instruction.

Depuis des points de vue plus proches de vallée de la Serre, (vues 23 et 24), la légère dépression du relief, mais surtout les peupleraies et les structures végétales arborées de fond de vallée sont davantage visibles, vers Anguilcourt-le-Sart notamment ; elles interrompent les étendues dégagées de la plaine de grandes cultures. La ZIP se trouve à l'arrière, en partie masquée et dans la continuité des éoliennes existantes.

Dans ce bassin de vision, l'A26 est encaissée, et offre une vue cadrée sur une partie seulement du paysage éolien. La ZIP s'y inscrit en partie également, dans la continuité.

=> La sensibilité paysagère est aussi principalement liée ici à l'effet de cumul d'éoliennes, dans les champs de vision plus proches du projet s'ouvrant depuis les axes de circulation.

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-B. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE



25 - Vue panoramique vers la ZIP depuis le centre du village de Renansart, rue de l'église - source : Géophom



26 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D57, au sud du village de Renansart, à la hauteur du lieu-dit Bellevue

> **Perception depuis les champs de vision qui s'ouvrent au cœur du plateau agricole, aux alentours de Renansart et desservis par la D57.**

La partie de l'unité paysagère de la Plaine de grandes cultures à l'est de la vallée de l'Oise, et interceptée par l'aire d'étude rapprochée, est essentiellement occupée par l'agriculture : Renansart est le seul village «isolé» ; Nouvion le Comte et Nouvion-et-Catillon (étudiés page suivante) sont plus proches de la vallée de la Serre.

Depuis le cœur du village de Renansart (vue 25) rue de l'église, le panorama est marqué par la silhouette arborée et bâtie du bourg, à l'arrière de laquelle on devine l'étendue du plateau agricole. C'est dans cet arrière-plan que se situe la ZIP, à plus de 4,5km.

La vue est nettement plus dégagée depuis l'itinéraire de la D57, au sud du village, et notamment depuis le point haut du lieu-dit Bellevue (vue 26) : les légères ondulations du relief et quelques structures végétales ponctuent le paysage, occupé en grande partie également par des parcs éoliens en service.

C'est à l'arrière que se situe la ZIP, dans un angle de vue déjà intégralement caractérisé par le contexte éolien en service.

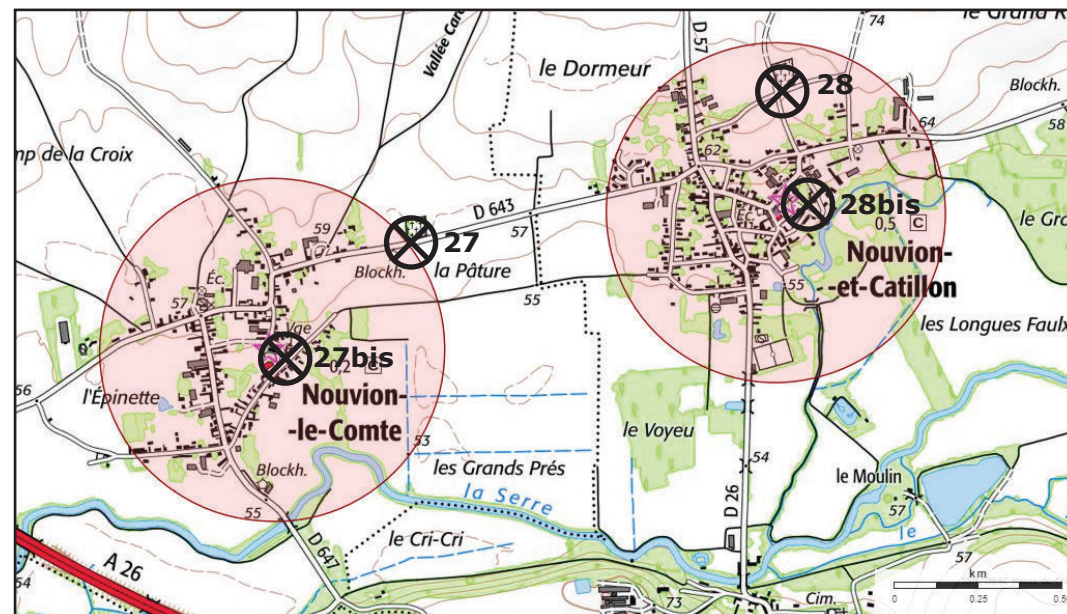
=> La sensibilité paysagère est faible depuis le centre de Renansart, en raison du contexte bâti et arboré, et du fait de l'éloignement de plus de 4,6km de la ZIP. Cette sensibilité paysagère reste faible également depuis les vues plus dégagées, en raison du positionnement de la ZIP à plus de 4km et à l'arrière d'un contexte éolien établi dans le même angle de vue.

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

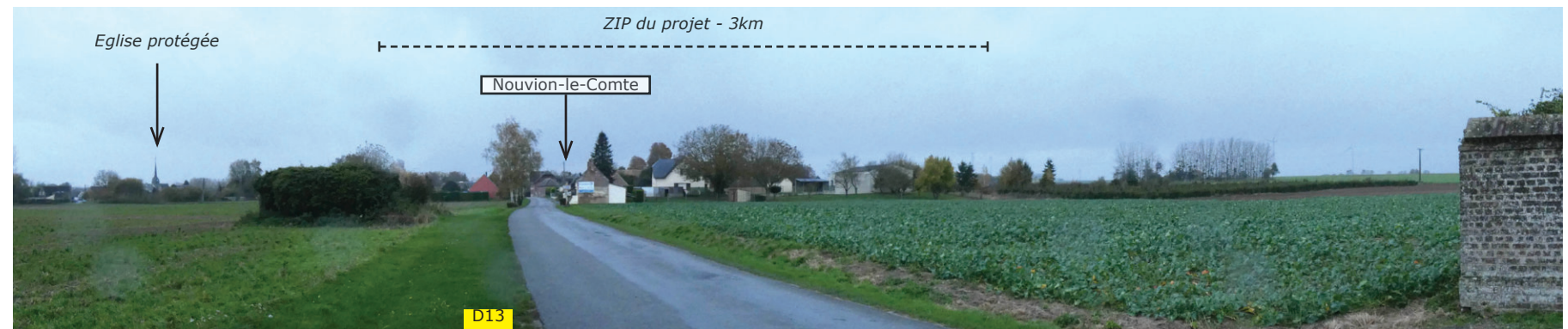
II-B. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE

> Sensibilités du Patrimoine à Nouvion-le-Comte et Nouvion-et-Catillon :

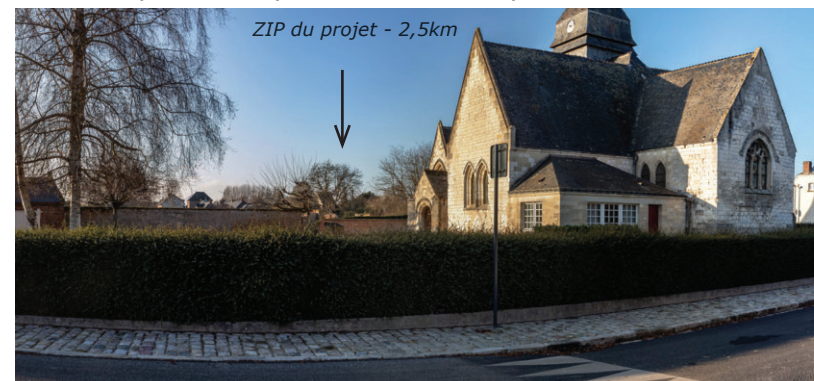
Eglise de Nouvion-le-Comte et église de Nouvion-et-Catillon Partiellement Classées MH



Extrait de l'Atlas des patrimoines - <http://atlas.patrimoines.culture.fr>



27 - Vue panoramique vers la ZIP depuis la D643 à l'entrée est de Nouvion-le-Comte, à la hauteur du cimetière



27bis - Vue sur l'église protégée de Nouvion-le-Comte

• Eglise de Nouvion-le-Comte : Classée MH

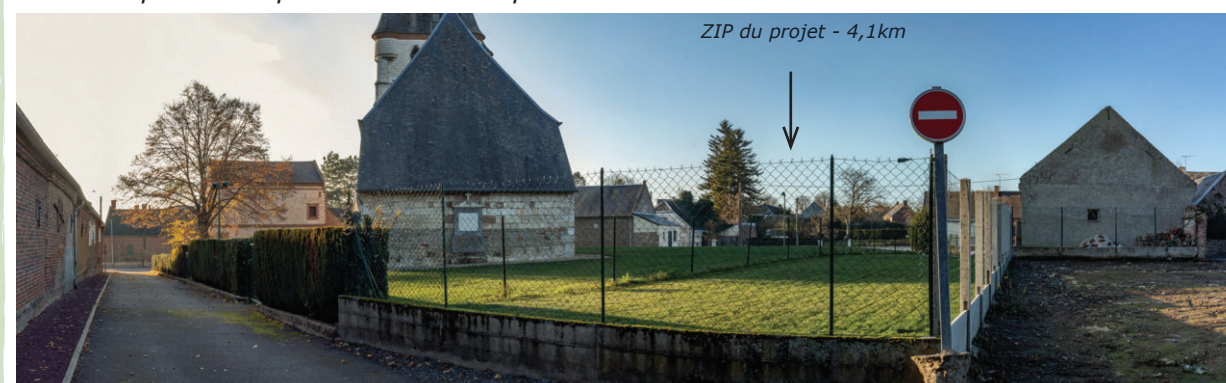
L'église de Nouvion-le-Comte, datant des 15ème et 16ème siècles, est implantée au coeur du village. Cet édifice a été classé par arrêté du 20 mars 1922.

Depuis ses abords immédiats (vue 27bis), la ZIP se trouve à une distance de 2,5km, potentiellement visible d'après la ZVT, mais à l'arrière de structures végétales arborées.

Depuis la D643, à l'entrée est du village, le clocher de l'église est bien perceptible (vue 27) ; il n'est pas directement dans l'angle de vue occupé par la ZIP, positionnée à l'arrière de la silhouette du village.



28 - Vue panoramique vers la ZIP depuis le cimetière de Nouvion-et-Catillon



28bis - Vue sur l'église protégée de Nouvion-et-Catillon

• Eglise de Nouvion-et-Catillon : partiellement Classée MH

L'église de Nouvion-et-Catillon, datant du 4ème quart du 14ème siècle, est implantée au coeur du village. C'est la tour-clocher qui est protégée : classement par arrêté du 28 mai 1927.

Depuis ses abords immédiats (vue 28bis), la ZIP se trouve à une distance de 4,1km, seulement partiellement visible d'après la ZVT, à l'arrière de structures végétales arborées.

Depuis le cimetière, d'où la vue est dégagée sur le village, le clocher classé de l'église est bien perceptible (vue 28) à gauche du panorama ; comme c'est le cas à Nouvion-le-Comte, il n'est pas directement dans l'angle de vue occupé par la ZIP, positionnée à l'arrière de la partie nord du village.

=> Les sensibilités patrimoniales des églises classées de Nouvion-le-Comte et Nouvion-et-Catillon sont modérées les vues plutôt éloignées des édifices mais toujours dans leur périmètres de protection de 500m. Même si la ZIP ne se trouve pas directement dans les mêmes angles de vue que les clochers de ces églises, la sensibilité liée à la situation du projet dans le même champ de vision que ces édifices protégés est à souligner.

Les sensibilités sont plus faibles aux abords immédiats des édifices en raison du contexte paysager qui limitent les vues dégagées.

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

1- Présentation de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée du projet intercepte le territoire qui s'étend dans un rayon de 20km autour de la ZIP. Elle comprend notamment :

- > La ville de Saint-Quentin au nord
- > La ville et la citadelle de Laon au sud-est

Rappel des principaux enjeux patrimoniaux et paysagers de l'aire d'étude éloignée :

> Enjeux globalement forts

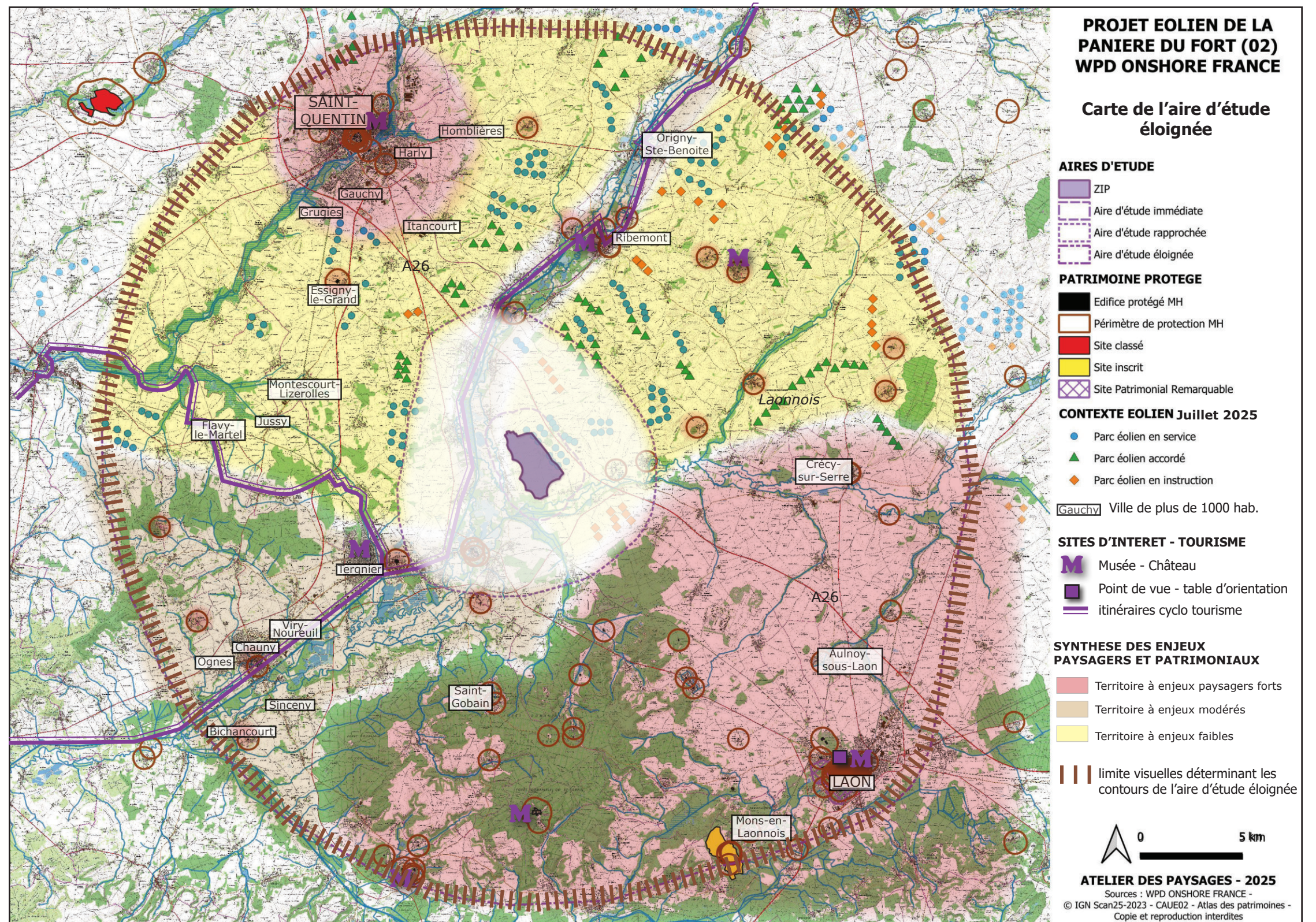
- Autour de la ville de Saint-Quentin, autour de la ville de Laon et de l'aire d'influence de la Butte de Laon, zones de bassins de vie denses qui abritent des richesses patrimoniales, et des points de vue panoramiques .
- Dans les paysages de la Forêt de Saint-Gobain et dans les champs de vision qui s'ouvrent depuis le château de Coucy-Auffrique.
- A la proximité du contexte éolien existant et en développement sur les plateaux.

> Enjeux globalement modérés

- Dans les unités paysagères de la vallée de l'Oise et dans le Bassin Chaunois : paysages de vallée avec les villages en chapelet et des éléments de patrimoine protégés. La vallée compte plusieurs éléments de reconnaissance touristique (musées, circuits etc.).

> Enjeux globalement faibles

- Dans les paysages de la Basse Thiérache et dans les grands paysages ouverts des Plaines de grandes cultures. Quelques éléments de patrimoine protégé y conservent toutefois une enjeu ponctuel fort



II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

2- Sensibilités paysagères et patrimoniales - les grand bassins de vision de l'aire d'étude éloignée

La carte ZVT (Zone de Visibilité Théorique - source : Geophom) du projet : Prise en compte de la topographie et de la végétation ; implantation maximale de 5 éoliennes de 206m en bout de pale.

Les bassins de vision les plus étendus (une majorité d'aplats de couleur rose continus) :

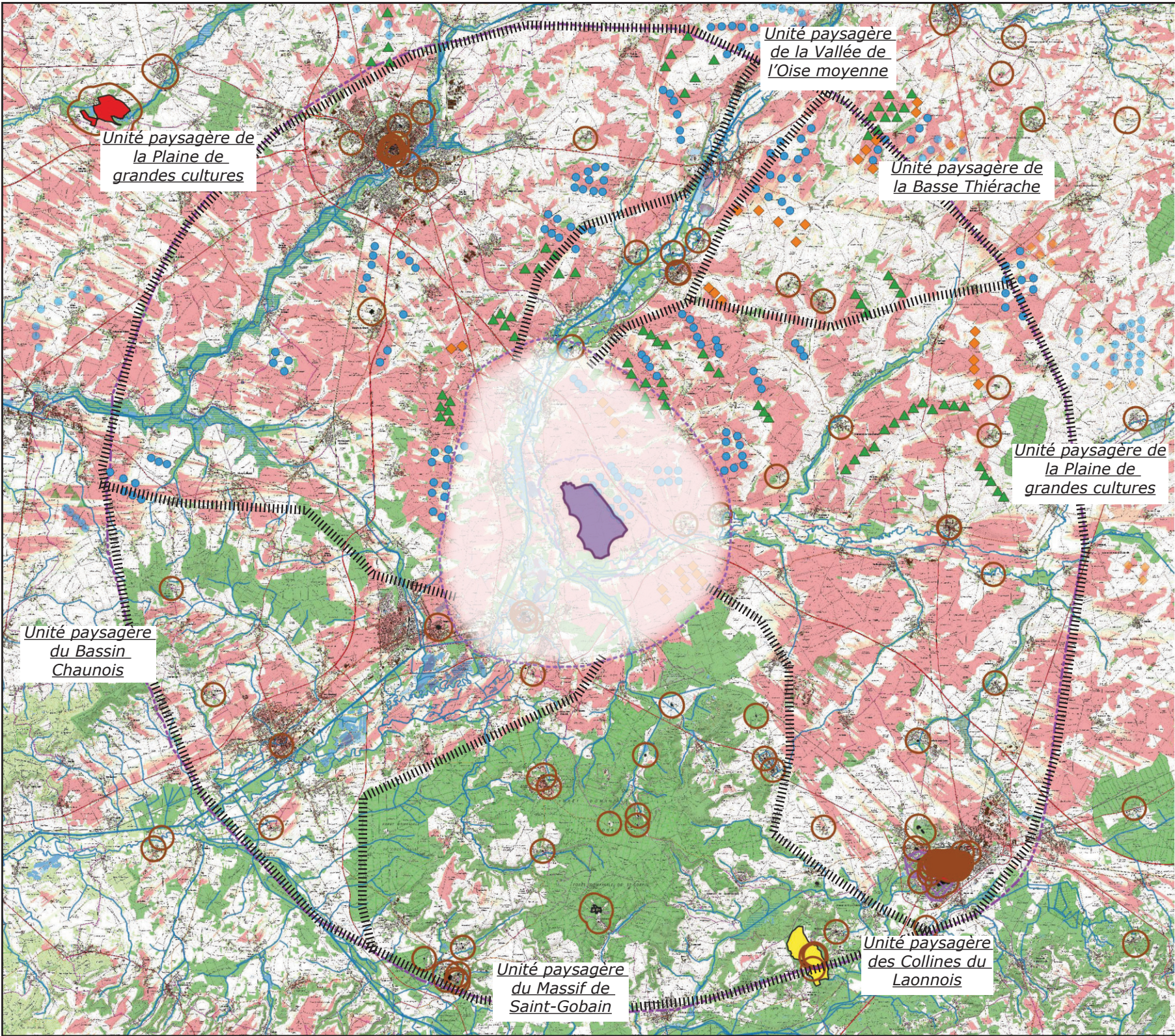
> Les zones de plateau agricole de l'unité paysagère de la Plaine de grandes cultures, qui ne contiennent que peu de boisements, et depuis lesquelles les champs de vision sont les plus dégagés.

Les bassins de vision au sensibilités plus modérées (une majorité d'aplats de couleur rose plus discontinus ou diffus) :

> L'unité paysagère de la Vallée de l'Oise moyenne.
> L'unité paysagère du Bassin Chaunois, ponctuée de boisements.

Les bassins de vision globalement peu sensibles (zones de couleur jaune clair très diffuses, et les zones sans couleur) :

> L'unité paysagère de la Basse Thiérache.
> Les unités paysagères du massif de Saint-Gobain et des Collines du Laonnois, comptant de nombreuses structures végétales boisées.



PROJET EOLIEN DE LA PANIERE DU FORT (02)
WPD ONSHORE FRANCE

Carte de l'aire d'étude éloignée - ZVT

- AIRES D'ETUDE**
- ZIP
 - Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude éloignée
- PATRIMOINE PROTEGE**
- Edifice protégé MH
 - Périmètre de protection MH
 - Site classé
 - Site inscrit
 - Site Patrimonial Remarquable
- CONTEXTE EOLIEN Juillet 2025**
- Parc éolien en service
 - Parc éolien accordé
 - Parc éolien en instruction
- ZVT - zones de visibilité de 1 à 5 éoliennes implantation maximale 206m en bout de pale**
- nombre d'éoliennes visibles max :
- 5
 - 0
- limite des unités paysagères



ATELIER DES PAYSAGES - 2025
Sources : WPD ONSHORE FRANCE -
© IGN Scan25-2023 - CAUE02 - Atlas des patrimoines -
Copie et reproduction interdites

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

2-a- Sensibilités patrimoniales et paysagères de l'unité paysagère de la Plaine de grandes cultures

Dans la partie de l'unité paysagère de la Plaine de grandes cultures interceptée par l'aire d'étude éloignée du projet, l'étude de la carte des zones de visibilité (ZVT) montre que :

> Les villes de Saint-Quentin et Laon, et leurs alentours proches se situent principalement dans des zones depuis lesquelles le projet serait peu ou pas visible (vues 01 à 05).

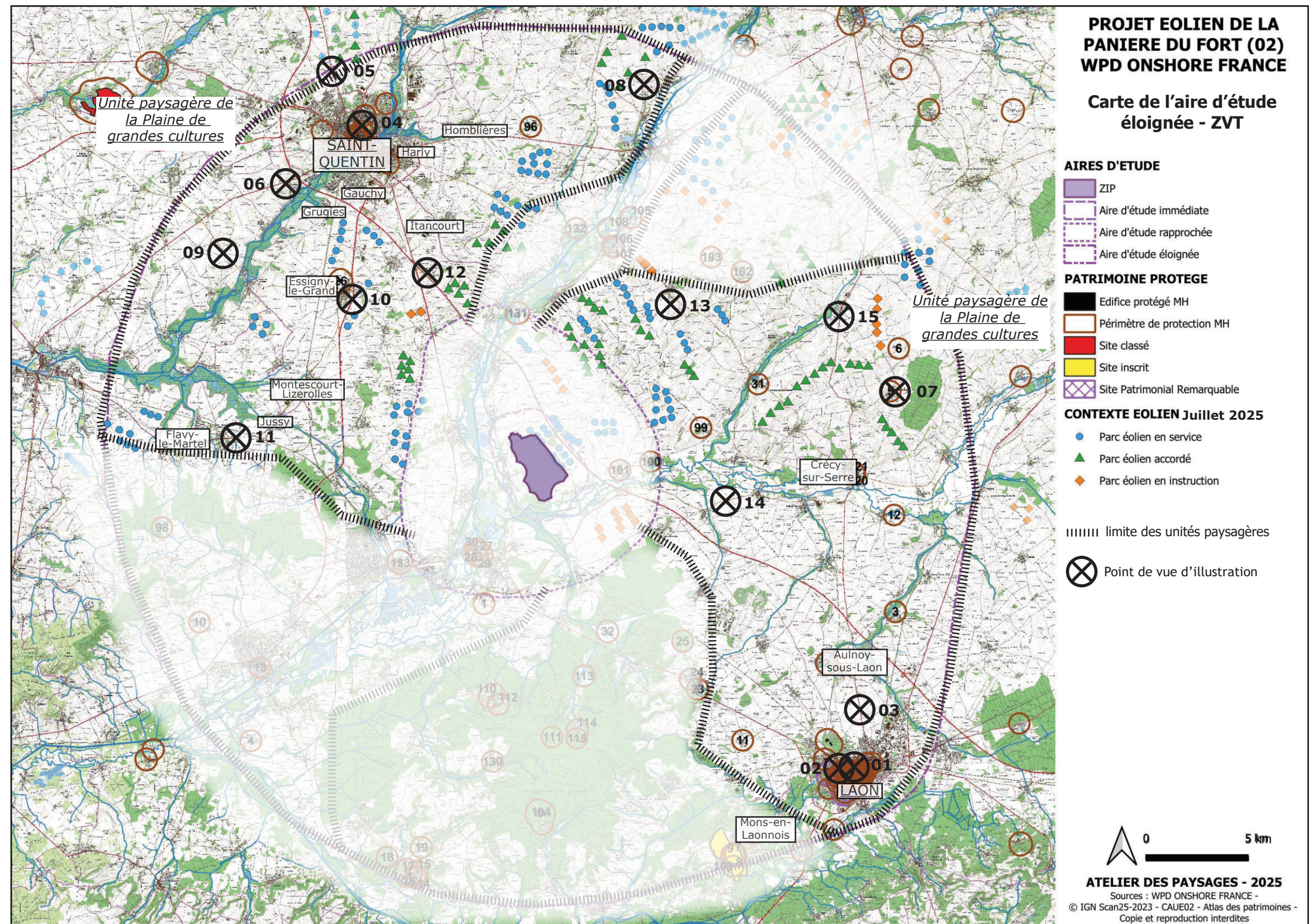
=> **Les sensibilités paysagères de ces deux grands bassins de vie sont globalement faibles vis-à-vis du projet.**

> C'est le cas également pour la plupart des nombreux édifices protégés situés dans ces villes. Le tableau récapitulatif présenté dans les pages suivantes montre que les édifices protégés se trouvent en majorité en limite de ZIV, c'est à dire qu'ils sont en marge des zones de visibilité potentielle. Certains points de vue panoramiques restent particulièrement ouverts sur le paysage ; c'est le cas des remparts de Laon notamment (vues 01 et 02)

=> **Les sensibilités patrimoniales sont donc globalement faibles, ponctuellement modérées.**

> Sur le reste du territoire, les grandes zones de visibilité potentielle du projet se trouvent dans les parties du plateau les plus ouvertes et dégagées (vues 09, 10, 11, 13, 14 et 15) ou au basculement vers la vallée de l'Oise (vue 08).

> **La présence d'éoliennes en service dans de nombreux champs de vision étudiés implique une sensibilité à la problématique du cumul éolien.**



II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Patrimoine protégé dans l'unité paysagère de la Plaine de grandes cultures - les Monuments Historiques :

Num	Commune	Dénomination	Protection	Aire d'étude	Unité Paysagère	Catégorie	Statut	Date	ZVT
2	Aulnois-sous-Laon	Château féodal (ancien)	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 24/10/1927	hors ZVT
3	Barenton-Bugny	Eglise	Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 17/11/1921	hors ZVT
5	Bois-lès-Pargny	Château (ancien)	Partiellement Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	classement le 24/06/1927	en limite de ZVT
6	Bois-lès-Pargny	Menhir	Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture funéraire - commémorative - votive	privé	classement le 31/12/1887	hors ZVT
11	Cerny-lès-Bucy	Donjon (ancien)	Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture militaire	privé	inscription le 12/05/1927 ; classement le 24/08/2004	hors ZVT
12	Chalandry	Château (ancien)	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	personne privée physique	inscription le 28/06/1927	hors ZVT
20	Crécy-sur-Serre	Beffroi (ancien)	Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture de l'administration ou de la vie publique	commune	classement le 04/02/1921	en limite de ZVT
21	Crécy-sur-Serre	Hôtel de Ville	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture de l'administration ou de la vie publique	commune	inscription le 08/02/1928	en limite de ZVT
22	Crécy-sur-Serre	Maison du 17e siècle	Partiellement Classé-Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	commune	inscription le 13/01/1930 ; classement le 05/06/1931	en limite de ZVT
26	Essigny-le-Grand	Ferme	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture agricole	privé	inscription le 07/06/2004	en limite de ZVT
27	La Fère	Eglise Saint-Montain	Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 07/01/1921	hors ZVT
33	Laon	Hôtel : 16, rue Saint-Martin	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	personne privée physique	inscription le 15/07/1927	en limite de ZVT
34	Laon	Hôtellerie du Dauphin (ancienne)	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture commerciale	personne privée physique ; copropriété ; privé	inscription le 06/10/1981	en limite de ZVT
35	Laon	Maison: 13 rue de Signier	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	département	inscription le 15/07/1927	en limite de ZVT
36	Laon	Maison 3 rue Pourrier	Partiellement Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	classement le 06/03/1928	en limite de ZVT
37	Laon	Couvent des Minimes (ancien)	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	État ministère autre que ministère de la Culture	inscription le 24/06/1927	en limite de ZVT
38	Laon	Eglise de Leuilly	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	inscription le 13/06/1927	en limite de ZVT
39	Laon	Eglise Saint-Martin au Parvis (ancienne)	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	État ministère autre que ministère de la Culture	inscription le 13/06/1927	en limite de ZVT
40	Laon	Maison dite \"Petit Saint-Nicolas\"	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	État ministère autre que ministère de la Culture ; société privée	inscription le 13/06/1927	en limite de ZVT
41	Laon	Colombier des Evêques de Laon (ancien)	Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture agricole	privé	classement le 06/03/1928	en limite de ZVT
42	Laon	Hôtel Dieu (ancien)	Partiellement Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale	commune	classement le 09/05/1928	en limite de ZVT
43	Laon	Eglise Saint-Pierre au Marché (ancienne)	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	établissement public	inscription le 26/03/1934	en limite de ZVT
44	Laon	Eglise de Vaux sous Laon	Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 20/02/1920	en limite de ZVT
45	Laon	Hospice départemental de Montreuil	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale	département	inscription le 05/03/1965	en limite de ZVT
46	Laon	Hôtel	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	personne privée physique	inscription le 22/07/1927	en limite de ZVT
47	Laon	Maison	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	autre personne publique	inscription le 22/07/1927	en limite de ZVT
48	Laon	Ecole de la Providence	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	association ; privé	inscription le 09/07/2001 ; inscription le 15/07/1927	en limite de ZVT
49	Laon	Ancien hôpital général	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale	autre personne publique	inscription le 12/08/1993	en limite de ZVT
50	Laon	Maison: 7 rue Sérurier	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 15/07/1927	en limite de ZVT

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Num	Commune	Dénomination	Protection	Aire d'étude	Unité Paysagère	Catégorie	Statut	Date	ZVT
51	Laon	Cathédrale (anc.), actuellement église Notre-Dame, et cloître	Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 31/12/1889 ; classement le 31/12/1840	en limite de ZVT
52	Laon	Maison: 45 rue Chatelaine	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	organisme professionnel ; personne privée physique	inscription le 07/11/1927	en limite de ZVT
53	Laon	Eglise Saint-Corneille et Saint-Cyprien (ancienne)	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	privé	inscription le 22/07/1927	en limite de ZVT
54	Laon	Evêché (ancien) et chapelle	Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	département	classement le 31/12/1875	en limite de ZVT
55	Laon	Porte de la Citadelle	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture militaire	État ministère autre que ministère de la Culture	inscription le 02/05/1927	en limite de ZVT
56	Laon	Eglise Saint-Remy au Velours (ancienne)	Partiellement Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 05/12/1975	en limite de ZVT
57	Laon	Maison: 19 rue Saint Jean	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	personne privée physique	inscription le 15/07/1927	en limite de ZVT
58	Laon	Maison 21, rue Saint-Jean - 12, rue du Cloître Saint-Jean	Partiellement Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	NC	classement le 25/07/1930	en limite de ZVT
59	Laon	Porte de Chenizelles	Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture militaire	société privée	classement le 22/04/1932	en limite de ZVT
60	Laon	Hôtel : 6, rue Saint-Cyr	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 13/06/1927	en limite de ZVT
61	Laon	Bibliothèque Municipale (ancienne)	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture de culture - recherche - sport - loisirs	commune	inscription le 22/07/1927	en limite de ZVT
62	Laon	Maison: 36 rue Vinchon	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	État ministère autre que ministère de la Culture	inscription le 15/07/1927	en limite de ZVT
63	Laon	Maison: 12 rue des cordeliers	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 07/11/1927	en limite de ZVT
64	Laon	Caserne des Dragons de la Reine (ancienne)	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture militaire	commune	inscription le 23/07/1927	en limite de ZVT
65	Laon	Maison: 60 rue Chatelaine	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 22/07/1927	en limite de ZVT
66	Laon	Maison : rue Carlier Henecart	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	autre personne publique	inscription le 24/06/1927	en limite de ZVT
67	Laon	Hôtel Dieu (ancien)	Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale	commune	classement le 29/10/1942 ; classement le 06/03/1928	en limite de ZVT
68	Laon	Abbaye de Saint-Martin (ancienne)	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	inscription le 09/07/1926	en limite de ZVT
69	Laon	Couvent des Dames de la Congrégation Notre-Dame (ancien)	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	société privée ; privé	inscription le 25/09/1980	en limite de ZVT
70	Laon	Maison: 41 rue Sérurier	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	État ministère autre que ministère de la Culture	inscription le 15/07/1927	en limite de ZVT
71	Laon	Hôtel du Petit Saint-Vincent	Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	État ministère de la Culture ; département	classement le 30/11/1964	en limite de ZVT
72	Laon	Chapelle des Templiers	Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 31/12/1846	en limite de ZVT
73	Laon	Rotonde SNCF	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	NC	établissement public	inscription le 30/06/2015	en limite de ZVT
74	Laon	Porte d'Ardon	Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture militaire	commune	classement le 14/04/1909	en limite de ZVT
75	Laon	Maison 7 rue de la Herse	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	personne privée physique	inscription le 22/07/1927	en limite de ZVT
76	Laon	Maison: 15 rue Saint Martin	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	personne privée physique	inscription le 13/06/1927	en limite de ZVT
77	Laon	Maison: 31 rue Chatelaine	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 22/07/1927	en limite de ZVT
78	Laon	Maison: 26 rue des Cordeliers	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	association	inscription le 22/07/1927	en limite de ZVT
79	Laon	Hôtel de Ville (ancien)	Partiellement Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture de l'administration ou de la vie publique	privé	classement le 17/11/1921	en limite de ZVT
80	Laon	Hôtel : 9, rue Saint-Martin	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 26/03/1934	en limite de ZVT
81	Laon	Maison 6, rue du Cloître ou 26?	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 13/06/1927	en limite de ZVT
82	Laon	Abbaye de Saint-Jean (ancienne)	Partiellement Classé- Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 08/07/1911 ; inscription le 22/07/1927	en limite de ZVT

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Num	Commune	Dénomination	Protection	Aire d'étude	Unité Paysagère	Catégorie	Statut	Date	ZVT
83	Laon	Maison: 47 rue Serrurier	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 15/07/1927	en limite de ZVT
84	Laon	Maison rempart Saint-Rémi	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	commune	inscription le 15/11/1926	en limite de ZVT
85	Laon	Maison: 14 rue Saint Martin	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	NC	inscription le 14/11/1927	en limite de ZVT
86	Laon	Maison: 2 rue Clerjot	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	privé	inscription le 22/07/1927	en limite de ZVT
87	Laon	Tour Penchée	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture militaire	État ministère autre que ministère de la Culture	inscription le 24/10/1929	en limite de ZVT
88	Laon	Eglise Saint-Jean du Bourg (ancienne)	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	personne privée physique ; privé	inscription le 22/07/1927	en limite de ZVT
89	Laon	Maison rue Sérurier - rue de la Charpenterie	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	NC	inscription le 15/07/1927	en limite de ZVT
90	Laon	Porte de Soissons ou de Saint-Martin	Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture militaire	commune	classement le 31/12/1875	en limite de ZVT
91	Laon	Eglise Notre-Dame la Profonde (ancienne)	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	inscription le 13/06/1927	en limite de ZVT
92	Laon	Ensemble Eglise Saint-Martin et presbytère	Partiellement Classé-Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 31/12/1862 ; inscription le 07/06/1951	en limite de ZVT
93	Laon	Abbaye Saint-Vincent (ancienne)	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	NC	inscription le 13/07/1926 ; inscription le 02/05/1927 ; inscription le 28/12/1999	en limite de ZVT
94	Laon	Grand Seminaire	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	personne privée physique ; société privée	inscription le 20/07/2005	en limite de ZVT
95	Laon	Maison: 53 bis rue Sérurier	Partiellement Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	personne privée physique	classement le 06/03/1928	en limite de ZVT
96	Marcy	Pigeonnier	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture agricole	privé	inscription le 17/02/2003	hors ZVT
99	Nouvion-et-Catillon	Chapelle des Templiers (ancienne)	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	privé	inscription le 08/02/1928	hors ZVT
116	Saint-Quentin	Collegiale (ancienne)	Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	commune	classement le 31/12/1840	en limite de ZVT
117	Saint-Quentin	Hôtel 46, rue d'Isle	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	association	inscription le 11/10/1930	en limite de ZVT
118	Saint-Quentin	Hôtel de Ville	Partiellement Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture de l'administration ou de la vie publique	commune	classement le 29/08/1984	en limite de ZVT
119	Saint-Quentin	Monument du cimetière militaire allemand	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture funéraire - commémorative - votive	État Ministère autre que Ministère de la Culture et de la Communication	inscription le 13/01/2000	en limite de ZVT
120	Saint-Quentin	Hôtel Joly de Bammerville	Partiellement Classé	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	commune	classement le 25/08/1930	en limite de ZVT
121	Saint-Quentin	Château de la Pilule	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture domestique	société privée	inscription le 05/02/2014	en limite de ZVT
122	Saint-Quentin	Usine Sidoux	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture industrielle	personne privée physique	inscription le 24/02/1992	en limite de ZVT
123	Saint-Quentin	Gare	Partiellement inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture industrielle	établissement public	inscription le 23/09/2003	en limite de ZVT
124	Saint-Quentin	Théâtre municipal	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture de culture - recherche - sport - loisirs	commune	inscription le 10/10/1995	en limite de ZVT
125	Saint-Quentin	Porte	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture militaire	privé	inscription le 11/10/1930	en limite de ZVT
126	Saint-Quentin	Puits	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture de l'administration ou de la vie publique	commune	inscription le 11/05/1932	en limite de ZVT
127	Saint-Quentin	Chapelle de la Charité	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	société privée	inscription le 29/07/2005	en limite de ZVT
128	Saint-Quentin	Eglise Sainte-Thérèse	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture religieuse	association	inscription le 11/04/2022	en limite de ZVT
129	Saint-Quentin	Chambre de commerce (ancienne église Saint-Jacques)	Inscrit	AEE	Plaine de grandes cultures	architecture de l'administration ou de la vie publique	commune	inscription le 11/04/2022	en limite de ZVT

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

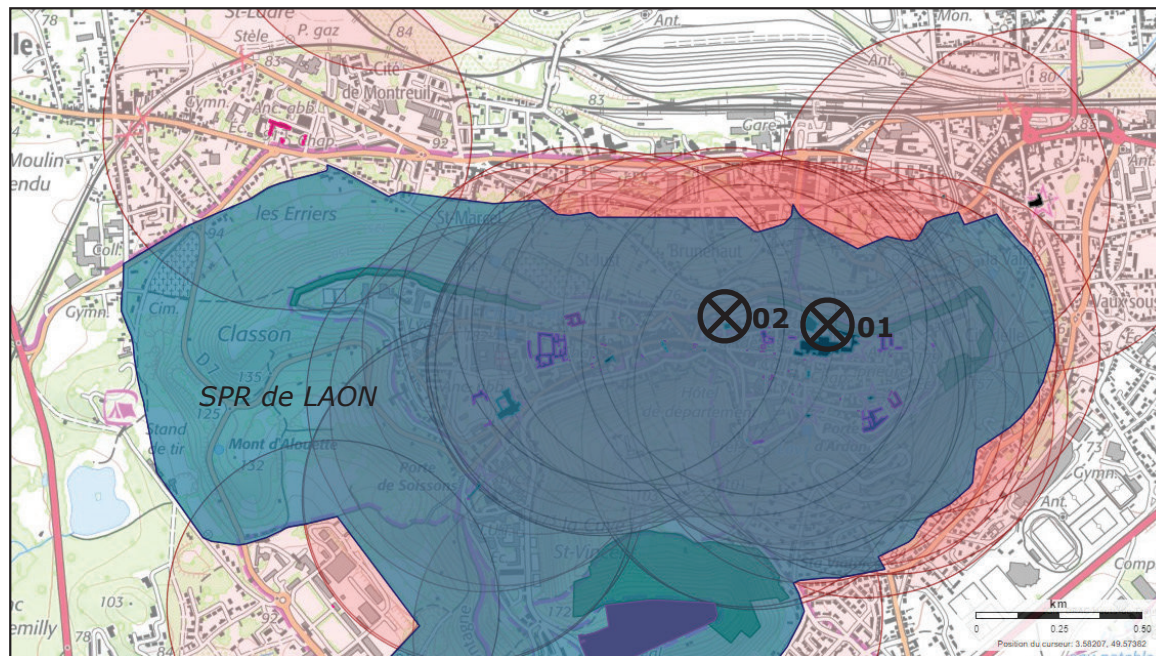
Patrimoine protégé dans l'unité paysagère de la Plaine de grandes cultures - les Sites :

Aire d'étude	Unité paysagère	Commune	Dénomination	Intérêt	Protection	Surface - ha	ZVT
AEE	Collines du Laonnois	Bourguignon-sous-Montbavin et Royaucourt-et-Chailvet	Villages de Bourguignon-sous-Montbavin et Royaucourt-et-Chailvet et leurs abords	...	site inscrit	220	hors ZVT
AEE	Collines du Laonnois	Molinchart	Amas de rochers dénommé "Hottée de Gargantua"	Monument naturel	site classé	0,86	hors ZVT
AEE	Plaine de grandes cultures	Laon	Bois, promenade et squares environnant la ville de Laon	Site urbain, bourg, village	site classé	16,58	en limite de ZVT
AEE	Plaine de grandes cultures	Laon	Site patrimonial remarquable de Laon		SPR	360	en limite de ZVT

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

> **Analyse des sensibilités patrimoniales de l'unité paysagère de la Plaine de grandes cultures** depuis les édifices et sites protégés :



Extrait de l'Atlas des patrimoines - <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

• Ensemble des sites et édifices protégés à Laon :

La ville de Laon est en partie construite dans sa citadelle datant du XVI^{ème} siècle. Sa silhouette emblématique domine le paysage des plateaux agricoles environnants. C'est depuis les remparts que la vue est la plus dégagée vers le nord (vues 01 et 02). Ces grands panoramas illustrent les vues panoramiques qui peuvent s'ouvrir depuis l'ensemble des sites et édifices protégés toutefois le plus souvent situés dans un environnement urbain dense.

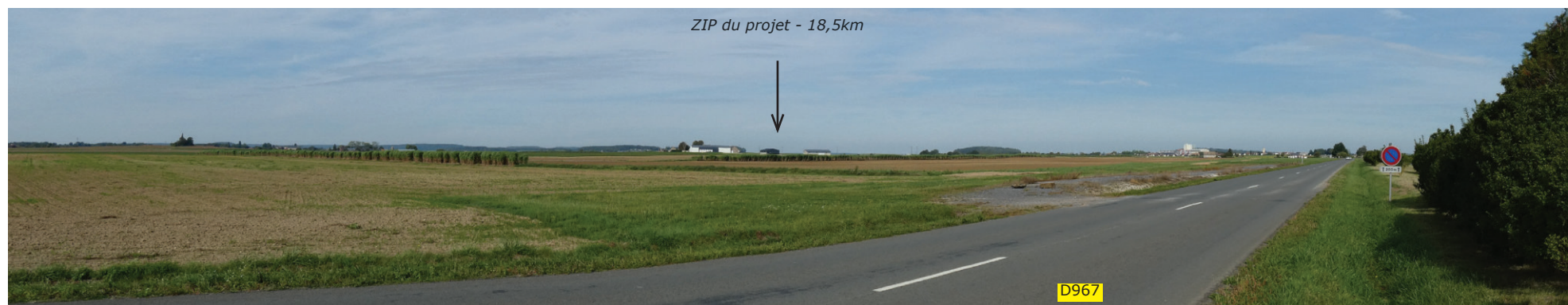
=> **La sensibilité vis-à-vis du projet est modérée en raison de l'éloignement de 20km, et de la situation de la ZIP à la marge des panoramas emblématiques et aménagés (table d'orientation).**



01 - Vue panoramique vers la ZIP depuis les remparts de Laon, à la hauteur de la Cathédrale et du site classé - dans le SPR



02 - Vue panoramique vers la ZIP depuis les remparts de la ville de Laon, à la hauteur de la table d'orientation - dans le SPR - vue zoomée



03 - Vue panoramique vers la ZIP depuis l'itinéraire de la D967 dans l'aire d'influence sensible de la citadelle de Laon

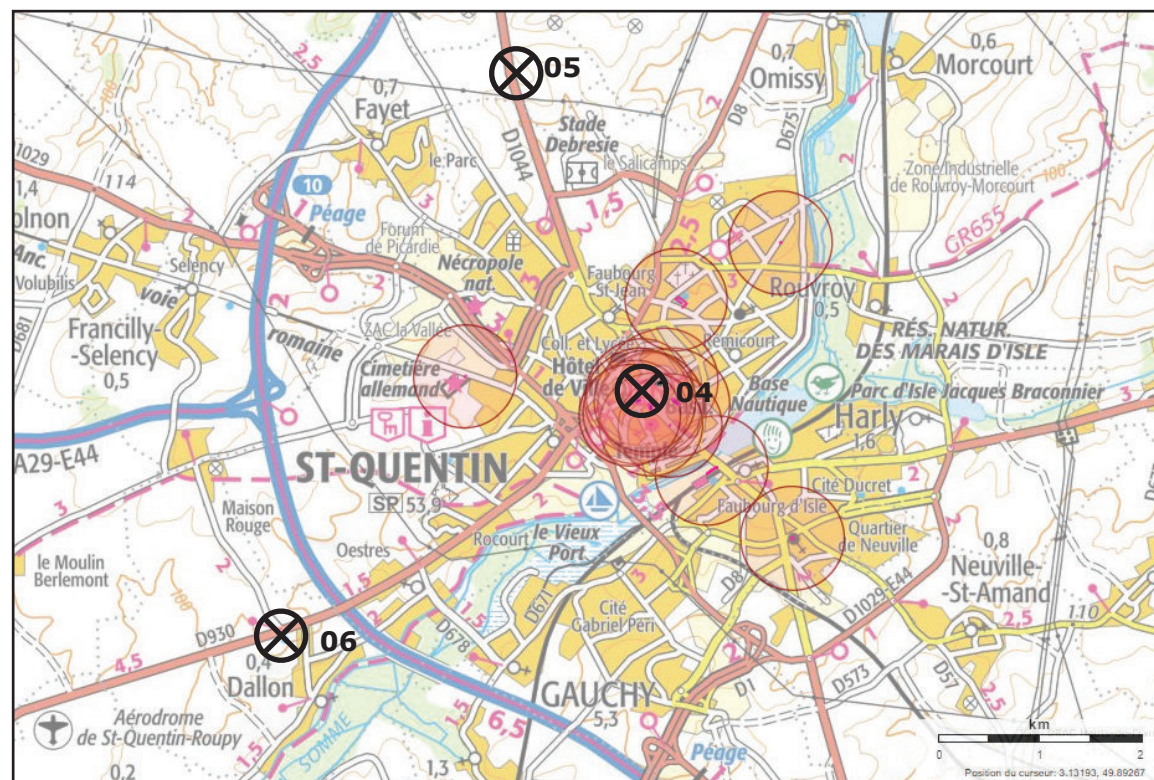
• L'aire d'influence de la Butte de Laon s'étend dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres :

La vue panoramique 03, depuis l'itinéraire de la D967 à la hauteur de l'aérodrome de Laon-Chambry illustre les perceptions depuis cette aire, en direction du projet : la ZIP est éloignée de près de 18km, sans visibilité simultanée avec la silhouette emblématique de la ville de Laon. Le contexte éolien existant est également éloigné, sans effet de prégnance sur le paysage immédiat.

=> **La sensibilité de l'aire d'influence de la Citadelle de Laon est globalement faible vis-à-vis du projet.**

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE



Extrait de l'Atlas des patrimoines - <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

• Ensemble des sites et édifices protégés à Saint-Quentin :

La ville de Saint-Quentin s'étend dans la vallée de l'Oise. C'est depuis les routes qui convergent en étoile depuis les plateaux vers la ville, que les vues sont les plus dégagées sur le paysage (vues 05 et 6). La plupart des édifices protégés de Saint-Quentin sont situés dans un environnement urbain dense, comme c'est le cas pour la basilique (vue 04), sans dégagement significatif en direction de la ZIP.

La ZIP se trouve toutefois dans les panoramas qui s'ouvrent depuis le nord de la ville (vue 05) et depuis le sud-est également (vue 06)

=> La sensibilité patrimoniale vis-à-vis du projet reste faible en raison de l'éloignement de plus de 17km, et de l'absence de vues dégagées depuis le cœur de la ville. Depuis les grands axes qui desservent Saint-Quentin, la ZIP se trouve dans la continuité du contexte éolien éloigné, sur la ligne d'horizon.



04 - Vue panoramique depuis les abords immédiats de la basilique de Saint-Quentin - source Google Street View



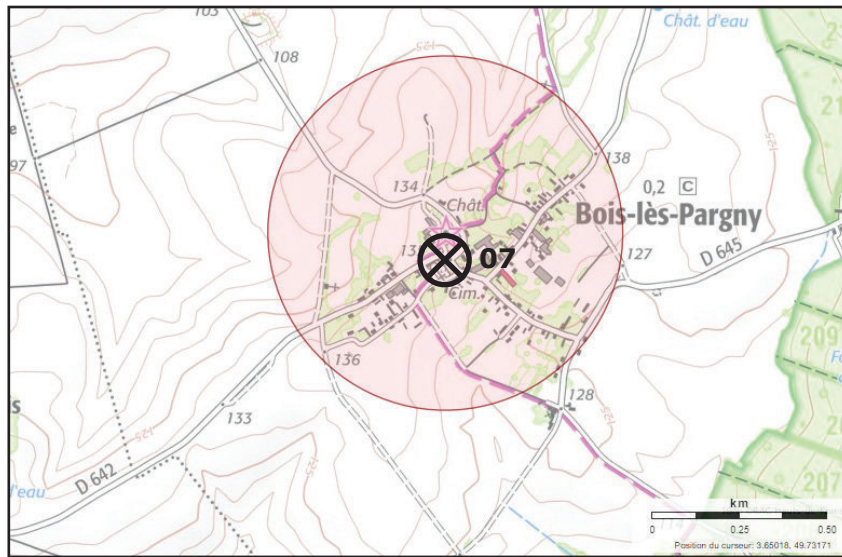
05 - Vue panoramique vers la ZIP depuis la D1044 à l'entrée nord de Saint-Quentin



06 - Vue panoramique vers la ZIP depuis l'itinéraire de la D930 au sud-ouest de Saint-Quentin

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE



Extrait de l'Atlas des patrimoines - <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

> Le Château de Bois-lès-Pargny, partiellement classé :

Le donjon de Bois-lès-Pargny est classé au titre des Monuments Historiques depuis 1927. Construit en 1611. Il se caractérise par une tour carrée de briques roses avec, à chaque angle, une tourelle en encorbellement. Depuis les abords de ce monuments, la ZIP se trouve à plus de 16km vers le sud-est.

Le contexte bâti autour du donjon et le contexte arboré en limite du village limitent les vues dégagées en direction de la ZIP

=> Il y a peu ou pas de sensibilité patrimoniale vis-à-vis du projet depuis le Château de Bois-lès-Pargny.

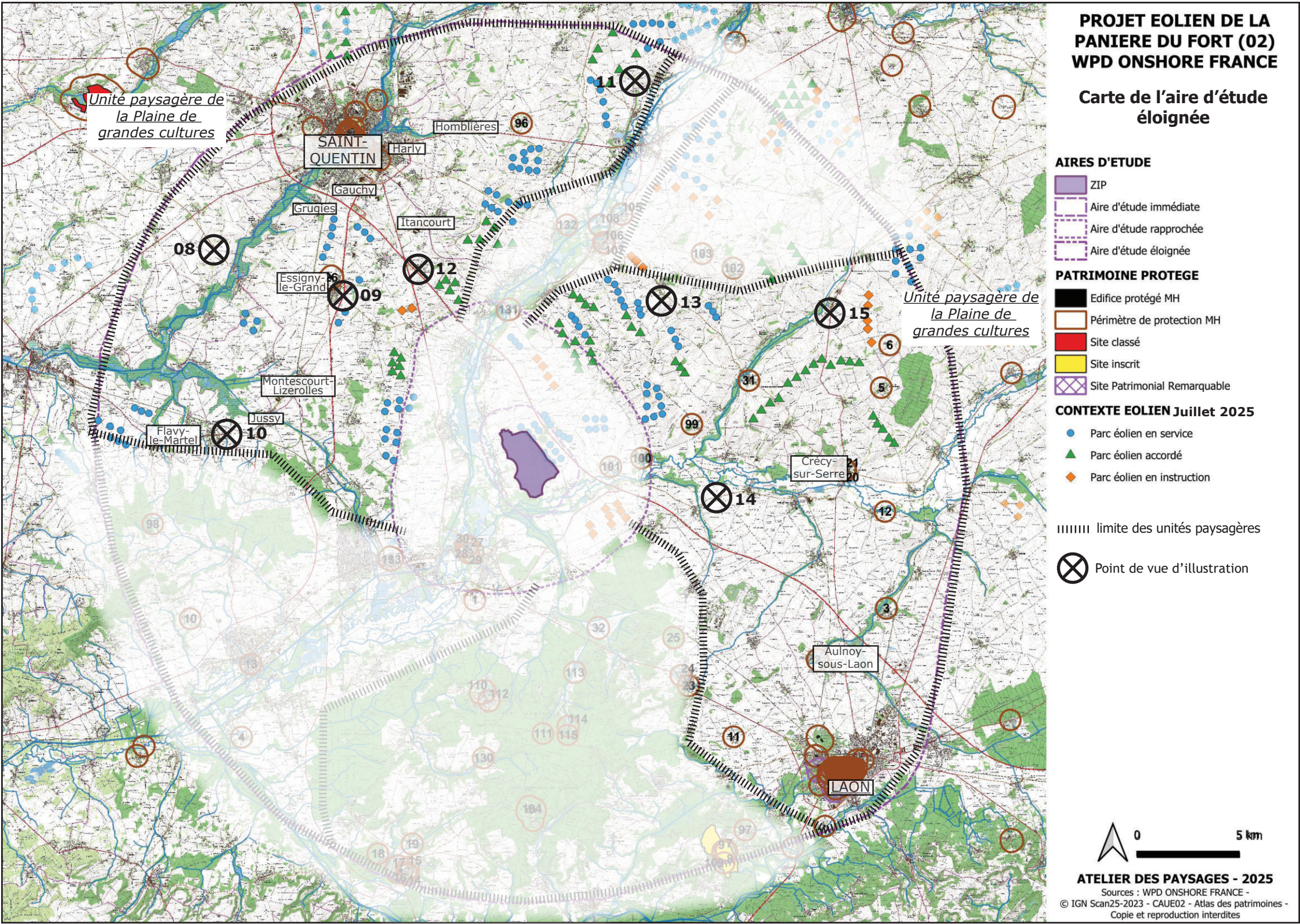


07 - Vue panoramique vers la ZIP depuis les abords du château de Bois-lès-Pargny

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Analyse des sensibilités paysagères de l'unité paysagère de la Plaine de grandes cultures depuis les grands panoramas qui s'ouvrent en direction de la ZIP.



II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

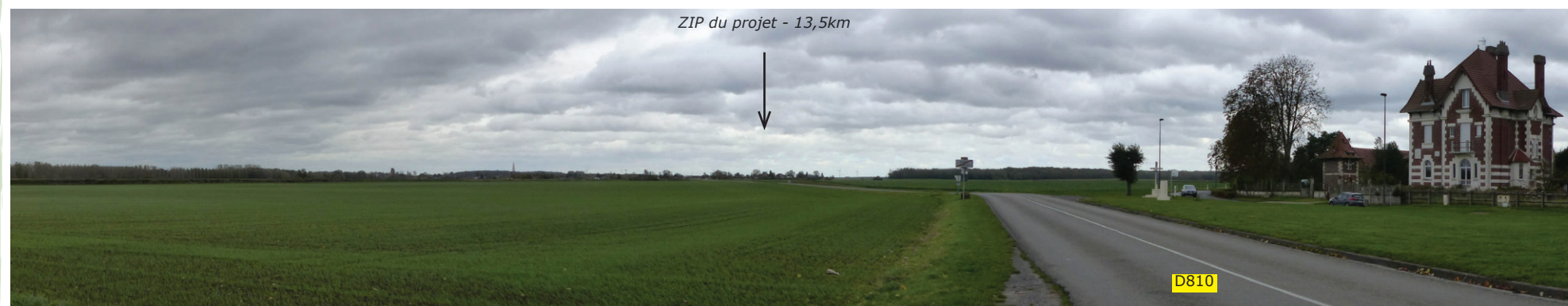
II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE



08 - Vue panoramique vers la ZIP depuis l'itinéraire de la D32 à l'approche de la vallée de la Somme



09 - Vue panoramique sur la ZIP depuis l'intersection entre la D1 et al D72 à la hauteur de Essigny-le-Grand



10 - Vue panoramique sur la ZIP depuis la D810 à la sortie de Flavigny-le-Martel, proche de la vallée de la Somme



11 - Vue panoramique vers la ZIP depuis l'itinéraire de la D66 au basculement vers la vallée de l'Oise, vers le village de Bernot

> Perception du paysage depuis le paysage de la Plaine de grandes cultures à l'ouest de la vallée de l'Oise :

Les vues 08, 09 et 10 illustrent les panoramas qui s'ouvrent depuis le paysage de la Plaine de grandes cultures. Ils se caractérisent par :

- > De vastes étendues agricoles aux premiers plans,
- > Des parcs éoliens plutôt rassemblés à l'arrière-plan ; l'ensemble des parcs éoliens les plus proches et visibles notamment depuis le point de vue 09, constitue la limite visuelle entre paysage rapproché et paysage éloigné de la zone du projet.

> La ZIP se trouve dans la continuité de ce contexte éolien, à l'arrière de l'horizon arboré de la vallée de l'Oise notamment.

=> Compte tenu de l'ouverture des champs visuels et de la profondeur des vues, les sensibilités paysagères vis-à-vis du projet sont globalement faibles depuis la Plaine de grandes cultures.

> Perception du paysage depuis le basculement du plateau vers la vallée de l'Oise :

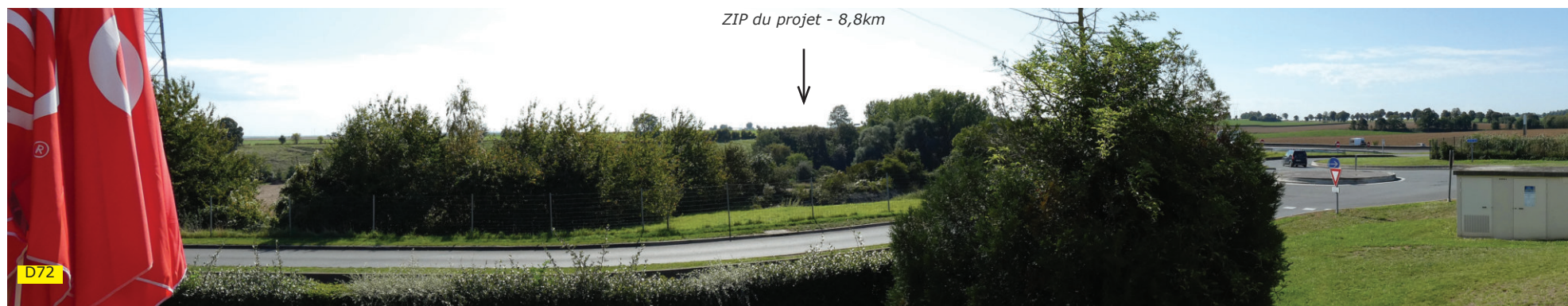
La vue 11 illustre la perception visuelle au basculement du plateau dans la vallée de l'Oise à proximité des Falaises de Bernot, site reconnu pour ses panoramas sur la vallée.

La vue est en effet très dégagée et ouverte, avec une perception nette du contraste entre plateau agricole en openfield, et coteaux bocagers. Le paysage éolien du plateau se dessine sur la ligne d'horizon ; la ZIP est éloignée de plus de 17km à l'arrière-plan.

=> La sensibilité de ce bassin de vision est faible vis-à-vis du projet.

II. SENSIBILITES PAYSAGERES ET PATRIMONIALES

II-C. DEFINITION DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE



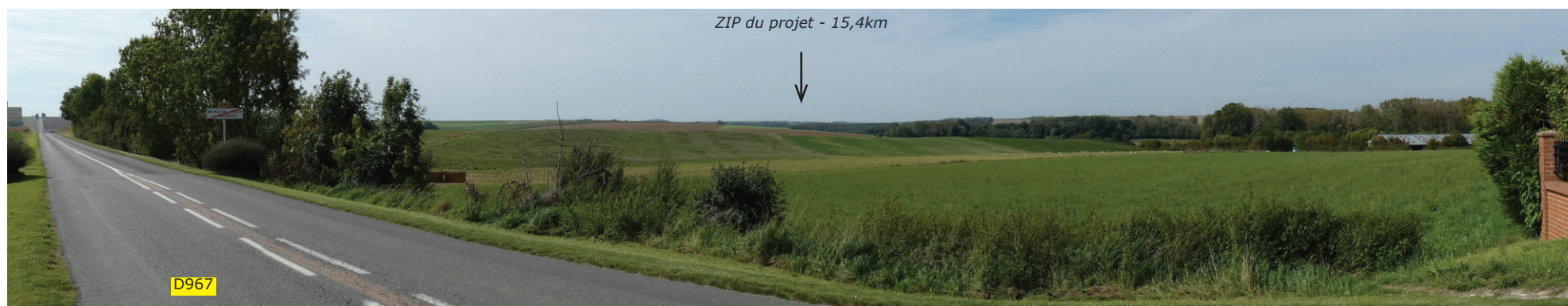
12 - Vue panoramique sur la ZIP depuis l'aire de repos sur l'A26, à Urvilliers



13 - Vue panoramique vers la ZIP depuis l'itinéraire de la D69 à travers le plateau, à la sortie sud de Villers-le-Sec - zoom vers Laon



14 - Vue panoramique sur la ZIP depuis l'itinéraire de la D35 entre Assis-sur-Serre et Remies



15 - Vue panoramique sur la ZIP depuis l'itinéraire de la D967, à la sortie sud de Monceau-le-Neuf

> Depuis l'A26, entre Saint-Quentin et Laon :

L'itinéraire de l'A26 longe la ZIP (perceptions visuelles étudiées dans l'aire d'étude rapprochée). La vue qui s'ouvre depuis l'aire de repos d'Urvilliers (vue 12) illustre la perception du paysage depuis l'aire d'étude éloignée : dans un environnement plutôt arboré correspondant à de légères ondulations du relief, le contexte éolien en service est bien visible à l'arrière des structures végétales. La ZIP se trouve dans la continuité de ces parcs éoliens, à près de 9km.

=> la sensibilité paysagère est faible.



> Perception du paysage depuis le paysage de la Plaine de grandes cultures à l'est de la vallée de l'Oise :

Les vues 13, 14 et 15 illustrent les panoramas qui s'ouvrent depuis le paysage de la Plaine de grandes cultures. Ils se caractérisent par :

- > De vastes étendues agricoles aux premiers plans,
- > Un contexte éolien plutôt proche et dense, et en cours de développement car plusieurs projets sont en cours d'étude et d'instruction.
- > La ZIP se trouve toujours à l'arrière de cet ensemble d'éoliennes du plateau.

=> Compte tenu des ouvertures de champs visuels, de la profondeur des vues, et du contexte éolien dense aux premiers-plans, les sensibilités paysagères vis-à-vis du projet sont globalement faibles depuis cette partie de la Plaine de grandes cultures.